D. JUNII JUVENALIS

SATIRA VII

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

ÉTUDE SUR LES DÉMONS DANS LA LITTÉRATURE ET LA RELIGION DES GRECS. Paris, 1881, Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

ÉTUDES DE RELIGION ET DE LITTÉRATURE ANCIENNES. Ier fasc. *La légende d'Énée avant Virgile* (1883). — IIe fasc. *Juvénal, Notes biographiques* (1884, épuisé). — IIIe fasc. *Les Idées pessimistes chez Homère et Hésiode* (1888). — IVe fasc. (sous presse). *Les Argées*. Paris, Leroux, 28, rue Bonaparte.

M. F. QUINTILIANI INSTITUTIONIS ORATORIAE LIBER DECIMUS. Texte avec commentaire. Paris, 1885, Klincksieck.

Pour paraître prochainement à la librairie Klincksieck : JUVÉNAL, ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE.

D. JUNII JUVENALIS

SATIRA SEPTIMA

TEXTE LATIN

Publié avec un Commentaire critique, explicatif et historique

PAR

Joseph-Antoine

J.-A. HILD

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE LATINE ET INSTITUTIONS ROMAINES
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE POITIERS

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, Rue de Lille, 11.

1890

A mon Ami et Collègue

Frédéric Plessis

Hommage affectueux.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

Ce n'est pas sans hésiter beaucoup que je me décide à publier cette édition annotée de la VIIe satire de Juvénal. Entreprise à l'intention des candidats à l'agrégation et à la licence, elle a, pour ceux qui aiment le travail expéditif, le plus grave de tous les défauts : elle est bien longue, bien chargée de curiosités philologiques, de discussions archéologiques et historiques : je veux plaider cependant les circonstances atténuantes. La première, celle qui, à la rigueur, me dispenserait d'énumérer les autres, c'est que cette édition a été professée avant d'être écrite. Quoique j'en aie supprimé tout ce qui aurait senti l'enseignement oral, j'ai pensé que le livre devait reproduire, aussi exactement que possible, la physionomie habituelle de nos conférences de littérature latine. L'intérêt soutenu avec lequel un auditoire de vingt à vingt-cinq étudiants m'a suivi, malgré l'uniformité du sujet, durant une année entière, me fait espérer que d'autres me liront comme ceux-là m'ont écouté : non pas sans labeur assurément, mais peut-être sans ennui et sans perdre leur peine.

Juvénal n'est pas au nombre des écrivains qui révèlent le secret de leur art à une lecture superficielle. S'il possède au plus haut point la vigueur expressive et pittoresque, il n'a ni la spontanéité de l'inspiration, ni la facilité de l'exécution. Il peint par touches lentes et successives, tantôt le regard tendu par l'observation vers la réalité, tantôt l'esprit absorbé dans le souvenir de ses lectures. Tour à tour ou de concert, le monde et les livres lui fournissent les détails de ses satires; il cherche longtemps la meilleure place pour chacun d'eux et ne la trouve pas toujours; rarement il regarde en lui-même et c'est à peine s'il met sa personnalité propre dans son ouvrage. Quand on veut apprécier un art aussi austère et parfois aussi pénible, des procédés de minutieuse analyse sont indispensables. Et puis la société dont Juvénal a fixé l'image en la poussant au noir, possède, avec un fonds de vices et de ridicules commun à toutes les civilisations raffinées, une originalité que l'érudition seule peut mettre en pleine lumière. Pour les contemporains, la force des mots suffit à évoquer devant l'imagination le tableau animé des institutions et des mœurs, des usages de la vie et des habitudes de la pensée : pour les hommes d'un milieu différent, il y faut l'aide permanente de la science, c'est-à-dire un commentaire étendu. Me plaçant au point de vue de nos étudiants qui ont, en ces matières, beaucoup à apprendre, j'ai voulu leur offrir dans un même volume, en regard du texte, tout ce qui me paraissait nécessaire ou même utile à la pleine intelligence de chaque passage. Une fois ce but assigné à mes efforts, des indi-

cations bibliographiques ou des notes trop sommaires devenaient insuffisantes : bien que je me sois imposé de rester sobre et substantiel, on comprendra sans peine que j'aie obtenu seulement une brièveté relative. Mais si j'ai réussi à mettre aux mains des intéressés un instrument de travail complet, j'aurai moins à craindre qu'ils ne me reprochent de l'avoir fait volumineux. Pour cette partie de mon commentaire je suis redevable surtout à L. Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 3 vol. Leipzig; 6e édit. 1888 à 1890 et à J. Marquardt, *Das Privatleben der Rœmer*, 2 vol. Leipzig, 2e édit. 1886.

Une autre raison encore a contribué à allonger certaines notes : c'est que, dans la mesure du possible, j'ai entendu faire œuvre personnelle et originale. J'aurais pu, à la rigueur, combiner en six semaines, à l'aide des meilleures éditions étrangères, un commentaire de lecture facile et répondant, vaille que vaille, aux besoins de l'examen. Mais outre que ces sortes d'adaptations me semblent indignes de l'enseignement supérieur, devais-je oublier que la pratique des langues vivantes se vulgarise tous les jours davantage parmi nos étudiants ; qu'ainsi il suffisait, pour les mettre en état d'interpréter leur texte, de renvoyer les uns à l'édition anglaise de Mayor, les autres à l'édition allemande de Weidner? Une pratique déjà longue de Juvénal m'a induit à penser qu'il y avait encore à glaner derrière ces maîtres; que, tout en les utilisant, on pouvait espérer ajouter à leurs travaux. L'occasion m'étant offerte, j'ai voulu en même temps soumettre au jugement des érudits un spécimen de l'édition com-

plète de Juvénal que depuis cinq ans je médite et prépare.

Pour ne parler encore que du commentaire, je ne me suis pas borné à compulser seulement les bonnes éditions publiées depuis le commencement de ce siècle; j'ai dépouillé toutes celles d'entre les anciennes qui m'ont été accessibles, quand elles avaient quelque valeur aux yeux des érudits et des bibliophiles. Une fois amené sur cette voie, j'ai poursuivi les traces de Juvénal dans les ouvrages des savants de la Renaissance; puis, remontant toujours plus haut, j'ai recueilli, à travers une foule de traités dont la lecture n'est précisément ni facile ni agréable, les citations et interprétations du satirique, notamment chez les écrivains ecclésiastiques du moyen âge. Ceux-ci touchant de très près aux scholiastes ou grammairiens, dont plusieurs sont de l'époque carlovingienne et les autres du IVe ou du Ve siècle, j'ai réussi, pour quelques passages, à former le cercle presque entier de la tradition antique, depuis Ammien Marcellin qui, le premier, a parlé de Juvénal, jusqu'à l'aurore des littératures modernes où il est couramment cité et imité. J'ai de même donné place dans mes notes à ceux de nos classiques français des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui, cultivant le genre de la satire, ont souvent pris Juvénal pour modèle. C'est ainsi que le lecteur, outre les noms connus de nos poètes, rencontrera à chaque page, tantôt ceux des érudits éminents qui, au XVIe siècle, ont déblayé le terrain de la philologie latine et amassé les matériaux pour les constructions futures, tantôt les noms moins célèbres de quelques auteurs scolastiques qu'on ne s'attendait guère à voir en si pro-

fane compagnie : j'espère démontrer qu'il y a plus qu'un intérêt de curiosité à leur faire cet honneur[1]. Quoi qu'il en soit, la nouveauté et la difficulté de recherches aussi étendues me feront pardonner, j'espère, certain étalage d'érudition *livresque,* qui serait déplacée dans un travail de ce genre, si elle n'était pas de première main.

A l'interprétation philologique établie sur ces bases, j'ai joint, chaque fois qu'il y avait lieu, des appréciations littéraires et des discussions historiques. Si respectueux que l'on soit du talent d'un grand écrivain, il y a quelque puérilité à l'en croire toujours sur parole dans les questions de fait ; il y a tout au moins une prudence exagérée à fermer les yeux sur ses défauts ou à ne pas signaler ses beautés. Au temps de notre jeunesse l'explication esthétique et grammaticale défrayait seule l'enseignement des lettres anciennes. Une réaction, d'ailleurs salutaire, a donné depuis lors à cet enseignement un caractère presque exclusivement scientifique. Il semble que les commentateurs, ceux-là surtout qui ont le droit de prêcher d'exemple, se soient fait de l'impassibilité littéraire une loi ; le *nihil admirari,* qui implique le *nihil reprehendere,* est devenu le premier commandement des philologues. J'ai pensé qu'avec Juvénal j'avais d'autant moins le droit de me réfugier dans cette neutralité commode qu'il a eu, comme peintre de mœurs et comme poète, des admi-

1. Pour la question fort intéressante et presque entièrement nouvelle de Juvénal durant le moyen âge, je renvoie à un article du *Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers,* mai 1890, article qui aura une suite prochainement.

rateurs fanatiques et des détracteurs résolus. Pour ceux qui le jugent sans parti-pris, il est au premier rang des écrivains classiques dont on peut dire, comme Quintilien appréciant Sénèque : *Robustis et severiore genere satis firmatis legendus vel ideo quod exercere potest utrimque judicium* (*Inst. Or.* X, 1, 131)[1]. De même que son goût n'est pas toujours irréprochable, sa logique est assez souvent en défaut; le pessimisme systématique dont s'inspirent ses peintures lui fait perdre parfois le sens exact des choses : je n'ai pas cru qu'un commentateur consciencieux pût se dispenser d'en faire la remarque à l'occasion.

On n'attend pas de moi qu'à propos d'une seule satire, j'entre dans les discussions sur la valeur respective des nombreux manuscrits de Juvénal et sur le mérite des principales éditions. Notre satirique a été un des auteurs les plus lus et les plus copiés durant tout le moyen âge; mais tandis qu'il y a abondance de *codices deteriores sive interpolati,* on n'en peut citer qu'un seul qui représente la tradition dans sa pureté et fournisse à l'établissement du texte une base vraiment scientifique. C'est le Ms. (IXe siècle) qui a servi à P. Pithou pour son excellente édition de 1585 (in-8. *Lutetiae Par. apud Mamertum Patissonum*) et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier. Il y faut ajouter les *Parisienses* 7900 du IXe siècle, 8071 du Xe siéle, le *Vaticanus Urbinas* 661 et le *Vin-*

1. Avec M. Becher (Jahrsbericht de Bursian, *Ueber die Litteratur zu Quintilian,* 1880-1887, p. 42) je reviens à la leçon *utrimque* que j'avais abandonnée pour *utcumque*. Cf. TAC. *Hist.* II, 1, où il est dit de Titus, examinant les chances opposées de la situation, après le meurtre de Galba : *Cuncta utrimque perlustrat.*

dobonensis 111 également du xe siècle où l'influence de l'archétype, de qui le *Pithoeanus* dérive, se fait sentir dans quelques leçons recommandables. Le *Pithoeanus* a été récemment collationné avec grand soin par un jeune savant viennois, M. R. Beer : son travail (*Spicilegium Juvenalianum*, Leipzig, 1885) a rendu les plus signalés services à M. Fr. Buecheler pour une revision de l'édition critique de O. Jahn (Berlin, 1886). Cette revision et le travail dont elle s'est inspirée m'ont servi également pour la constitution du texte. J'ai abandonné Buecheler et suivi Beer au vers 159 : *laevae* et non *laeva ;* j'ai repris à 151 *cum* avec le Ms. alors que Jahn et Buecheler écrivent *cui* par conjecture; j'ai accueilli, pour des raisons que l'on trouvera discutées à leur place, les corrections : *equites Bithyni* (15); *impletur* (24); *maculosas* (40) et *largitus* (88). Je n'ai, d'ailleurs, cité et discuté les variantes que dans le cas où elles offraient, pour l'interprétation du texte, un intérêt évident; à cause de cela aussi je n'ai pas cru devoir séparer les notes critiques du commentaire proprement dit.

Une place notable a été accordée à l'examen des atéthèses et des transpositions audacieuses que M. Ribbeck a fait subir au texte des satires (*Der echte und der unechte Juvenal*, Berlin, 1865, ouvrage écrit pour la justification de l'édition de 1859, Leipzig) : non que l'auteur ait réussi, avec toute sa science, à acclimater son système de mutilations arbitraires, ni qu'il soit utile encore de réfuter ses erreurs, mais parce que, dans ces erreurs mêmes, il y a beaucoup à prendre pour l'appréciation littéraire de Juvénal. Quand un latiniste

de la force de M. Ribbeck manque son but, il n'en ramasse pas moins, le long de sa route, des trésors d'érudition que l'on aurait tort de négliger. Nul n'est entré plus avant que lui dans l'étude détaillée de la composition et du style des *Satires ;* en cherchant à nous fabriquer un Juvénal suivant son goût, qui est généralement sûr et pénétré d'un savoir merveilleux, M. Ribbeck a surtout prouvé que le vrai Juvénal n'est pas un auteur sans défauts; sa critique n'aurait-elle eu d'autre résultat que de mettre les *Satires* à leur véritable rang, qui n'est pas le premier, parmi les œuvres de la latinité, qu'il ne faudrait pas la regretter : il a prouvé une fois de plus que les paradoxes, les méprises mêmes d'un esprit supérieur, sont plus utiles à la science que les petites vérités plaidées par un médiocre.

On sera peut-être surpris de ne pas trouver en tête de cette édition l'étude presque obligatoire sur la vie et les œuvres de Juvénal. Loin de vouloir me soustraire à cette partie de ma tâche, je suis obligé d'avouer que si j'ai publié séparément la VIIe satire, c'était un peu pour offrir au public la seconde édition entièrement remaniée des *Notes biographiques* que j'ai fait paraître en 1885. Mais ce dernier travail a pris un tel développement, que le présent volume eût grossi outre mesure et que l'apparition en eût été retardée, au détriment des candidats peut-être, sûrement à celui de l'éditeur : je le publierai à part, s'il plaît à Dieu, dans quelques mois. Il sera le complément indispensable de certaines notes qui ont pour objet la vie du poète, ses rapports avec les auteurs du temps de Do-

mitien, et les procédés qu'il a suivis pour la composition des satires. En attendant, je me bornerai à faire remarquer que l'épisode capital de cette biographie, telle qu'elle nous a été transmise par des écrivains inconnus, je veux dire la légende de l'exil, se rattache à l'interprétation de la VII[e] satire. Les vers 87 à 92 seraient le *corpus delicti* ayant motivé ce châtiment. Comme de l'exil il n'existe aucune trace certaine, ni dans les œuvres du poète, ni dans la tradition historique antérieurement au VI[e] siècle, les *Notes biographiques* avaient surtout pour but de prouver qu'il était inadmissible. J'ai su depuis lors que M. J. Vahlen, à peu près en même temps que moi (*Juvenal und Paris,* Comptes rendus de l'Académie Royale de Berlin, 1883, p. 1175 et suiv.), arrivait, par un chemin différent, à des conclusions identiques; je me suis ainsi trouvé confirmé dans mon opinion première, mais j'ai senti davantage aussi la nécessité de la défendre par des arguments, s'il se peut péremptoires : de là un supplément de recherches qui n'auraient pu prendre place dans ce commentaire sans en rompre l'équilibre.

Il me reste à signaler les travaux récents auxquels je suis le plus redevable. J'ai eu constamment sous les yeux les commentaires d'Achaintre (Paris, Didot, 1810, 2 vol.), de Ruperti (Leipzig, 1819, 2 vol. réimprimés avec des additions et des modifications dans la collection Lemaire; de Cramer (*In D. J. Juvenalis satiras commentarii vetusti*, Hambourg, 1823); de Heinrich (Bonn, 1839, 2 vol.), de Mayor (Londres, 1872 et 1881, 2 vol.), de Weidner (nouvelle édition bien supé-

rieure à la première, Leipzig, 1889, 1 vol.). Ces deux derniers ouvrages m'ont été d'un très grand secours : l'édition anglaise, par la grande abondance des rapprochements qui éclairent le travail du style et l'à-propos des citations qui en fixent la signification archéologique ; l'édition allemande, par l'intelligence judicieuse des détails et de la liaison des idées. Outre ces travaux complets, j'ai consulté la plupart des monographies, dissertations inaugurales, discours académiques et articles de Revues où la forme et le fond des satires ont été l'objet de recherches variées : on en trouvera la mention au cours des notes qu'elles ont contribué à enrichir.

En écrivant cette préface, qui compte autant et plus de lignes que la satire VII[e] n'a de vers, j'ai songé beaucoup moins à l'œuvre modeste, aujourd'hui terminée, qu'au grand travail qui, attendant la dernière main, remplira le *long espace d'une vie mortelle* dont parle l'historien. Si ce volume rencontre quelque faveur auprès des étudiants et des maîtres, j'en aurai plus de courage pour aller plus loin : *dum res et aetas et sororum Fila trium patiuntur atra.*

Poitiers, juin 1890.

D. JUNII JUVENALIS

SATURARUM

LIBRI V *

LIBER TERTIUS **

SATURA VII

DE STERILITATE STUDIORUM ***

* L'usage de publier les œuvres poétiques par livres séparés (*liber, libellus*) était général dans l'antiquité latine, et il est à peine douteux que la division en cinq livres des satires de Juvénal remonte à l'auteur lui-même. Les *Fastes* d'Ovide formaient six *libelli* (*Fast.* II, 549); les *Tristes,* cinq (*Trist.* V, 1, 1); les trois chants des *Amores* ont été édités également en cinq *libelli* (*Am.* epigr. init.), etc. Ces divisions résultent autant du fait d'une publication successive, que du partage logique de la matière. Birt (*Das Antike Buchwesen,* p. 290 et suiv.) a montré que le *liber* poétique a une étendue moyenne, qui correspond à la moitié du *liber* en prose, et qu'elle varie entre 700 et 1100 vers. Le premier livre des *Satires* de Juvénal renferme les cinq premières satires avec un total de 990 vers; le second ne comporte que la satire VI, soit 661 vers; le troisième 668 vers, le quatrième 704 et le cinquième, d'ailleurs tronqué, 814. Cette division est antérieure aux scholiastes et aux grammairiens du VI[e] siècle qui citent Juvénal (v. plus bas, note au vers 129).

** Le troisième livre renferme les satires VII, VIII et IX; moins agressif que les deux premiers, il n'offre aucune indication assez précise pour nous permettre de le dater d'une manière certaine. Le deuxième étant probablement de l'année 112, comme le prouve une allusion à l'apparition d'une comète en 111 et à une révolte de l'Orient en 112, il est assez naturel d'admettre que le troisième a suivi de près, c'est-à-dire qu'il a vu le jour vers la fin du règne de Trajan, mort en 117. V. la note au vers 1. Il se peut cependant qu'il soit du règne d'Hadrien, comme les deux livres suivants.

*** Ce titre, qui figure dans P., n'émane pas plus de Juvénal que les autres; il a été emprunté aux scholies : *De Sterilitate Studiorum loquitur.*

SOMMAIRE : *De la condition misérable des hommes de lettres.* — *Préambule,* 1 à 22 : César est le seul protecteur sur lequel ils aient à compter. — *Exposé du sujet;* 22 à 35 : Misère de quiconque, à Rome, prétend vivre de sa plume. — *Développement* par preuves choisies dans diverses catégories d'écrivains; 35 à 98 : *Les Poètes;* — 98 à 105 : *Les Historiens;* — 105 à 150 : *Les Avocats;* — 150 à 215 : *Les Professeurs de déclamation;* — 215 à 243 : *Les Grammairiens.*

I. PRÉAMBULE (v. 1 à 22).

Et spes et ratio studiorum in Caesare tantum.

1. *Et spes et ratio :* l'espoir des écrivains et la raison d'être de leurs travaux. Les deux termes sont presque synonymes ici. Cf. plus bas 30 : *Spes nulla ulterior* et IV, 20 : *est ratio ulterior.* — *Studiorum* équivaut à : *liberalium artium. Studiosus* = studieux et *studere* = étudier, appartiennent à la latinité d'argent ; v. les notes de notre *Quintilien,* p. 28 et 156. Mais *studium* sans épithète, désignant les occupations littéraires, apparaît déjà chez Cicéron, *Pro Arch.* 16 : *Haec studia adolescentiam alunt,* etc.; ib. 4 : *Antiochiae... celebri quondam urbe... atque liberalissimis studiis... adfluenti.* Les expressions *litterarum, doctrinae, scribendi studium,* ont fait la transition (ib. 3, 4, 10 et 13); *pro Caelio,* 24, etc. — *In Caesare,* c'est-à-dire *posita est.* Quel est l'empereur à qui Juvénal adresse cet hommage? Il est certain qu'il ne s'agit pas de Néron que nomment les scholies, Juvénal étant né la 2e année du règne de ce prince. Le premier possible est Domitien; mais d'une part les plaintes sur la misère des gens de lettres qui remplissent la satire sont motivées par des faits qui se rapportent à la période de Domitien; d'autre part, l'activité littéraire de J. ne commence qu'après cette période. *V. Notes biographiques,* p. 24 et suiv. Si la première satire ne faisait allusion au procès de Marius Priscus, plaidé en l'année 100 sous le règne de Trajan, on pourrait supposer qu'il est fait allusion à Nerva; Martial (XII, 6) le salue comme le restaurateur des lettres et le bienfaiteur de leurs représentants : *Largiri, praestare, breves extendere census, Et dare quae faciles vix tribuere dei, Nunc licet et fas est.* Mais Nerva a vécu trop peu de temps, et rien, dans les satires, ne fait croire que J. ait écrit avant l'avènement de Trajan. Comme sa vie s'étend encore sur le règne d'Hadrien et un peu sur celui d'Antonin le Pieux, on peut chercher à placer le compliment, ici formulé, sur la tête du premier de ces empereurs. Spartien dit de lui, XIV, 8 : *Fuit... poematum et litterarum nimium studiosissimus;* cf. XVI, 8 : *...omnes professores et honoravit et divites fecit.* Il est plus probable cependant que J. parle ici de Trajan, dont Pline (*Paneg.* 47, 1; *Ep.* III, 18, 5 et VIII, 14, 2) a présenté le règne comme une sorte de renaissance littéraire et de restauration morale. Cf. JEAN DE SALISBURY, *Polycrat.* V, 8, p. 559, édit. Migne. En louant Hadrien aux dépens de son prédécesseur, le satirique aurait, du reste, commis une injustice

Solus enim tristes hac tempestate Camenas
Respexit, cum jam celebres notique poetae

flagrante et même une absurdité. Très prudent quand il s'agit de faits contemporains et habitué aux procédés déclamatoires qui aiment les développements à toute fin, il a laissé dans le vague la désignation de l'empereur, espoir des lettres, ou pour ne blesser personne ou pour être également prêt à toute éventualité dynastique. V. pour le surplus, la monographie de C. F. HERMANN : *De satirae septimae temporibus,* Goettingue, 1843.

2. *Tristes Camenas.* (*Camena* = *Casmena, Carmena* ; cf. *Carmenta,* rad. *carmen,* incantation). Les Camènes sont d'anciennes divinités prophétiques, honorées à Rome, où elles possédaient un bois sacré près de la porte Capena. La plus célèbre d'entre elles était Egeria, dont l'histoire légendaire a fait la confidente du roi Numa. Leur culte tomba bientôt en désuétude et fut absorbé par celui des Muses; les poètes Livius, Naevius, Accius les ont invoquées comme telles; ce dernier leur éleva un temple où il plaça sa propre statue avec une dédicace; SERV. *En.* I, 8. PLUT. *Numa,* 13 et PLINE, *H. N.* 34, 5, 10. V. d'ailleurs JUV. *Sat.* III, 16, où le bois des Camènes est affermé aux Juifs pauvres : *ejectis mendicat silva Camenis.* Pour *tristes,* cf. THÉOCR. *Id.* XVI, 5 et suiv. Dans cette charmante Idylle adressée à Hiéron, protecteur des lettres, Théocrite commence par se plaindre qu'on laisse grelotter les Muses de misère; il les montre rentrant pieds nus et les mains vides, accusant le poète de leur avoir fait faire une course inutile : « Qui donc aimera encore celui qui sait bien dire? Je l'ignore. On ne trouve plus personne qui veuille se faire louer pour ses nobles actions : tout le monde ne voit que l'argent, etc. » Tout ce préambule (1 à 68) est à comparer avec la satire de Juvénal.

3. *Respexit,* ou le parfait grec : *effectus manens actionis praeteritae,* ou bien l'aoriste gnomique. *Respicere,* c'est jeter un regard bienveillant sur quelqu'un qui s'efface avec modestie; SEN. *Tranq. An.* 8, 2 : *Laetiores videbis quos numquam fortuna respexit quam quos deseruit.* De là : *prendre en pitié,* sens qu'il a fréquemment dans le latin ecclésiastique. Déjà chez Virg. *Ecl.* 1, 28 : *Libertas quae sera tamen respexit inertem.* Cf. Calp. *Ecl.* IV, 46 : *Nec quisquam nostras inter dumeta Camenas Respiceret.* — *Celebres notique;* répétition d'expressions synonymes qui sent le remplissage. Ribbeck, *Der echte und unechte Juvenal,* p. 42 et suiv. en a relevé des exemples nombreux dans les cinq satires (X, XII, XIII, XIV et XV), qui, suivant lui, ne sont pas de Juvénal. O. Meinertz, *Vindiciae Juvenalianae,* p. 11 et suiv. n'a pas eu de peine à en découvrir aussi dans les premières. Il est certain toutefois qu'elles se font plus nombreuses, à mesure que le poète vieillit; elles sont, du reste, dans les habitudes de l'époque. Le *Dialogue des orateurs* et l'*Agricola* de Tacite en ont un grand nombre; *Agr.* 1 : *vicit ac supergressa est ;* 3 : *incondita ac rudi voce;* 6 : *quiete et otio,* etc. Cf. DRAEGER, *Ueber Syntax und Stil des Tacitus,* p. 109.

Balneolum Gabiis, Romae conducere furnos
Tentarent, nec foedum alii nec turpe putarent
Praecones fieri, cum desertis Aganippes

4. *Balneolum*, un tout petit établissement de bains et dans une petite bourgade. Originairement *balneae* désignait les bains publics et *balneum* le bain privé; mais bientôt les deux significations se confondirent. Les bains publics étaient ordinairement construits aux frais des villes qui tantôt les exploitaient directement, tantôt les abandonnaient à un fermier; c'était ce qu'on appelait les *balnea meritoria;* la *merces balneatoria* était généralement d'un *quadrans*. V. la note au vers 8. — Gabies, ville du Latium, située entre Rome et Préneste, avait été très importante sous les rois; colonie d'Albe la Longue, elle donna à Rome des rites et des pratiques religieuses, entre autres le *cinctus Gabinus*. Du temps d'Horace, elle est absolument déserte; *Ep.* I, 11, 7 : *Gabiis desertior atque Fidenis Vicus;* pour Strabon, ce n'est plus qu'un amas de ruines : *Gabiis* redouble donc ici le diminutif de *balneolum*. — *Furnos* : les poètes sont trop pauvres pour affermer à Rome des bains, mais ils y peuvent exercer la boulangerie : *pistrinum exercere*. C'était un métier des moins cossus. Cf. Suet. *Vit.* 2 : *Muliere vulgari Antiochi cujusdam furnariam exercentis filia*. Peut-être l'association des bains et des fours dans ce passage est-elle venue par allusion au proverbe : *Nunquam de balneo aut furno conducendo cogitare*, que l'on appliquait aux pauvres : ils se bornaient à s'y aller chauffer gratis. Cf. Hor. *Ep.* I, 11, 12.

5. *Foedum... turpe*. Répétition de synonymes : V. la note au vers 3.

6. *Praecones*. Crieurs publics : métier mal famé qui dès les temps de Lucilius a pris place dans la satire, à peu près comme celui d'épicier dans le langage des artistes et des poètes, il y a une trentaine d'années. Le type est un certain Gallonius, célèbre par le faste ridicule de sa table. Cic. *de fin.* II, 24. Hor. *Sat.* II, 2, 47. L'expression : *Quaestum et sumptum Galloni sequi*, semble proverbiale à l'époque de Cicéron; *pro Quinct.* 94. Tant qu'ils exerçaient leur métier, ils n'étaient pas éligibles aux fonctions de décurion; mais après fortune faite, ils arrivaient à tout, comme nous le voyons par Juv. III, 33 et suiv.; *ib.* 157 et par Martial. « *Artes vult dicere pecuniosas?* dit ce dernier à un père, qui le consulte sur l'éducation de son fils (V, 56)... *Si duri puer ingeni videtur, Praeconem facias vel architectum*. Cf. VI, 8, où, pour briguer la main d'une jeune fille riche, sont en concurrence : *Praetores duo, quatuor tribuni, septem causidici, decem poetae;* c'est un crieur qui l'obtient. — *Aganippes;* personnification d'une source consacrée aux Muses sur l'Hélicon en Béotie; il y avait à proximité un temple d'Apollon et des Muses. Tout à l'heure nous aurons *Clio* et l'antre des Piérides situé sur l'Olympe en Thrace. Juvénal s'est moqué lui-même de ce fatras mythologique (I, 5 et suiv.) qui est d'ailleurs ici fort incohérent.

Vallibus esuriens migraret in atria Clio.
Nam si Pieria quadrans tibi nullus in umbra
Ostendatur, ames nomen victumque Machaerae,

7. *In atria,* non pas *nobilium divitumque* comme le dit l'édit. Lemaire après plusieurs autres, avec allusion aux usages de la clientèle, c'est-à-dire avec le sens de : *faire antichambre,* ni encore moins au sens de : se faire portier, *ostiarius vel custos atriensis,* comme l'entend le scholiaste. Ces *atria* sont les salles de ventes publiques, *atria auctionaria,* situées dans les maisons des crieurs. Cicéron, du nom de l'un d'eux, les appelle : *Licinia; pro Quinct.* 12 : *ab atriis Liciniis atque a praeconum consessu.* Cette interprétation apparaît pour la première fois chez Turnèbe, *Advërsaria,* XXV, 4 : *De praeconum consessu intelligo : nam in atriis quibus, ut Liciniis quae in foro erant, auctiones a praeconibus fieri eoque convenire praecones solebant*

Clio, l'une des Muses qui devient avec le temps celle de l'histoire, parce qu'elle célèbre : κλεῖα προτέρων ἀνθρώπων. V. Ausone, *Id.* XX, p. 400, éd. Par. *Clio gesta canens transactis tempora reddit.* Son attribut dans l'art est un rouleau de parchemin. Elle est prise ici ou d'une manière générale (cf. de même plus bas, 35 : Terpsichore), ou comme la muse de l'épopée.

8. Ce vers semble obtenu par la fusion de deux vers de Martial, IX, 85, 3 : *Haec ego Pieria ludebam tutus in umbra,* et II, 44, 9 : *et quadrans mihi nullus est in arca.* C'est sans doute le souvenir de ce dernier vers qui, dans quelques Ms., a fait substituer chez Juv. *in arca* à *in umbra. Umbra* avec *quadrans* produit un effet de surprise comique. — *Pieria in umbra,* c'est l'antre des Pierides ou Muses, honorées sur le Pierus, un des contreforts de l'Olympe en Thrace; la source d'Aganippe étant en Béotie, Juv. nous fait faire du chemin en peu de temps. Pour *umbra,* allusion aux retraites silencieuses qu'affectionnent les poètes (Tac. *Dial.* 11), cf. Hor. *Ep.* II, 2, 77 : *Scriptorum chorus omnis amat nemus et fugit urbes. Rite cliens Bacchi somno gaudentis et umbra.*

Quadrans, la quatrième partie de l'as, appelé encore *teruncius,* parce que normalement cette monnaie, en airain, pesait trois onces; d'où les trois *globuli* ou petites boules qui la marquaient au droit.

9. *Ames = contentus sis, aquiescas in*; en grec : ἀγαπᾶν τι, s'accommoder de quelque chose. Cf. Pline, *Paneg.* 31, 4 : *Nilus amet alveum suum.*

Machaerae. Ce nom propre, comme la plupart des autres dans les satires, a été fort malmené par les copistes. P. *Machere,* corrigé par conjecture, parce qu'on suppose une allusion comique au métier de commissaire priseur dans μάχαιρα qui désigne une épée à un seul tranchant, d'origine grecque. *Nomen* semble impliquer une insistance de ce genre, mais le sel en est perdu pour nous. Heinrich : *Magiri,* d'après une inscription qui donne ce nom à un *praeco ;* μάγειρος signifiant cuisinier, nous aurions un autre métier qui ne cadre pas ici.

Et vendas potius, commissa quod auctio vendit
Stantibus, oenophorum, tripodes, armaria, cistas,
Alcithoen Pacci, Thebas et Terea Fausti.
Hoc satius quam si dicas sub judice : « *vidi* »

10. *Commissa auctio* : l'enchère confiée à ses soins. Les ventes aux enchères se faisaient à Rome dans les mêmes conditions que chez nous. V. l'article *auctio* du Dict. des Antiquités de DAREMBERG et SAGLIO, I, p. 543. Mayor, après d'autres, tire le sens de *commissa* de l'expression : *Committere pugnam : ubi licitantes utrinque pretio pugnant, translate a gladiatoribus.* Cf. I, 162 : *licet Aeneam Rutulumque ferocem committas* : (mettre aux prises). Une correction conjecturale : *commista* est séduisante, à cause du pêle-mêle qui suit.

11. *Œnophorum*, ustensile d'importation grecque comme le mot, du neutre ; désigne un vase à deux anses de la contenance d'une urne ou de la moitié d'une amphore. Cf. JUV. VI, 426 : *totum œnophorum sitiens* et la gravure dans le Manuel de Marquardt-Mommsen, VII, 2, p. 650. *Œnophorus* au masc. est l'esclave chargé de porter le panier au vin et ses accessoires en voyage. HOR. *Sat.* I, 6, 109 : *pueri lasanum portantes oenophorumque.* — *Tripodes*, autre mot grec ; V. ses significations variées dans le *Dict. des Antiquités* de RICH, trad. Chéruel. — *Armaria* a donné *armoire : l'armariarius* est le menuisier. — *Cistas*, d'abord *corbeille*, puis *coffret*, ici *coffret* ou *nécessaire de toilette.* V. MARQUARDT, VII, 2, 677 et suiv. ; et l'art. *Cista*, Dict. de DAREMB. *et* SAGLIO, I, 1203.

12. Les deux génitifs dans ce vers désignent des poètes, d'ailleurs inconnus. Paccius se retrouve chez JUV. XII, 99 et Plutarque, qui est son contemporain, adresse une de ses œuvres, περὶ εὐθυμίας, à un Paccius qui habite Rome. Les accusatifs sont sans doute des titres de tragédies ; Alcithoé est une des filles de Minyas, roi d'Orchomène (Ἀλκαθόη en grec) qui fut changée en chauve-souris avec ses sœurs, pour avoir refusé ses hommages à Bacchus ; V. OV. *Metam.* IV, 1 et suiv. *Thebas* suggère l'idée des *Sept Chefs*, d'*Œdipe Roi*, des *Frères ennemis*, d'*Antigone*. Pour la fable de Térée, Philomèle et Procné, v. PRELLER, *Griech. Mythol.* II, 143 et suiv. Sophocle en avait tiré une tragédie qui fut imitée par Accius ; cf. OV. *Metam.* VI, 424. Le vers entier correspond à la plaisanterie bien connue sur les écrits médiocres qui sont bons à *mettre au cabinet.* V. HOR. *Ep.* II, 1, 270 : *et piper et quidquid chartis amicitur ineptis.* Cf. BOILEAU, *Sat.* 9, 70 ; *Ep.* 1, 38 et 10, 59 : *Vous irez à la fin, honteusement exclus, Trouver au magasin Pyrame et Regulus.*

13. *Hoc satius quam* équivaut à : *hoc potius, melius quam.* Cf. VIRG. *Ecl.* II, 14 : *Nonne fuit satius tristes Amaryllidis iras atque superba pati fastidia* — *Sub*, souvenir du : *sub judice lis est* (*A. P.* 78). Cf. d'ailleurs *Sat.* IV, 12 : *caderet sub judice morum* ; et XV, 26 ; X, 69. Emploi analogue chez Virgile. *En.* IV, 560 : *Potes hoc sub casu ducere somnos*, et surtout *Pan. Pis.* 29 : *mitia legitimo sub judice bella movere.* — *Vidi*, comme XVI, 30 : *audeat ille...*

Quod non vidisti; faciant equites Asiani
Quamquam et Cappadoces, faciant equites Bithyni,
Altera quos nudo traducit gallica talo.

pugnos qui vidit, dicere : Vidi. Cf. RACINE, *Plaideurs,* I, sc. 6 : *un grand homme sec, là, qui me sert de témoin, Et qui jure pour moi lorsque j'en ai besoin.*

14-16. Ce passage a fortement exercé la critique. Tous les ms. ont : *equitesque Bithyni* (v. 15); le plus grand nombre (v. 16) *Gallia;* P. avec le Sch., lequel d'ailleurs explique comme s'il y avait *Gallia,* ont *gallica,* confirmé par le Parisiensis 7900 et le Vaticanus Urbinas 661. Les objections viennent du vers 15, et elles sont formulées en ces termes par Ribbeck à la suite de Pinzger et de Heinrich qui s'accordent à rejeter ce vers (*der echte und unechte Juv.* p. 128) : « L'interpolateur n'a pu s'empêcher de témoigner sa science en ajoutant aux Galates, en tant que personnages mal famés, les Cappadociens et les Bithyniens. Il les a donc mis entre les deux lignes; mais dans l'opération les *Bithyni* ont perdu la longue de la première syllabe : *equitesque Bĭthyni* (V. JUV. XI, 162, HOR. *Ep.* I, 6, 33 et JUV. XV, 1 : *Bīthynice);* le trait à l'adresse des : *equites Asiani,* est émoussé, contrairement aux intentions de l'auteur; la Galatie est assignée comme patrie aux Bithyniens, et de plus la Cappadocie et la Bithynie sont distinguées de l'Asie. La misérable répétition de *faciant equites,* empruntée au vers authentique, n'est pas moins indigne de notre poète, sans compter l'accumulation inutile des noms propres, etc. » Malgré la force de ces objections, les éditeurs récents (sauf Pearson et Strong) se sont inclinés devant l'autorité des Ms; Mayor et Weidner se bornent à corriger : *equites Bīthyni,* ce qui donne un vers spondaïque; le premier garde *Gallia,* le second remet *gallica* et ponctue : *equites Asiani,... Cappadoces,... Bithyni.* — Nous suivons pour la ponctuation Mayor, et pour l'interprétation de *gallica* au vers 16 Weidner, que nous abandonnons d'ailleurs pour *altera* et *quamquam et. Faciant* n'est pas à l'impératif et ne répond pas à l'idée d'une concession : *Qu'ils en usent ainsi, ces chevaliers venus d'Asie.* Mais il dépend de *quamquam* restrictif = *il est vrai que, au surplus...* (sur le subjonct. avec *quamquam* très fréquent au temps de Juv. V. notre *Quintilien,* p. 105 et p. 152 et L. KIAER, *Sermonem Juvenalis certis legibus astrictum,* p. 212), et a deux sujets : *Asiani et Cappadoces :* « Il est bien vrai que les chevaliers, ceux d'Asie et ceux de Cappadoce, ceux de Bithynie également, font ce métier... »

Reste le vers 16 : *altera Gallia* serait l'autre Gaule, celle d'Asie, autrement dit la Galatie, patrie des Gallogrecs; avec ce sens, le vers confond la Bithynie et la Galatie et suppose que *traducit* signifie : *envoie au delà* (des mers), qu'il n'a jamais chez Juvénal. *Gallica,* que donne P., écarte cette double objection, à condition toutefois qu'on veuille bien oublier l'explication du Sch. et ne pas remettre la Galatie dans *altera,* ce que fait Weidner, après l'avoir éliminée par *gallica.* Ce dernier mot désigne une chaussure définie par Aulu-Gelle en ces termes (XIII, 22, 5) : *Omnia enim ferme id genus, quibus plantarum calces tan-*

tum infimae teguntur, cetera prope nuda et teretibus habenis vincta sunt, « soleas » dixerunt, nonnunquam voce graeca « crepidulas ». GALLICAS autem verbum esse opinor novum, non diu ante aetatem M. Ciceronis usurpari coeptum, itaque ab eo ipso positum est in secunda Antonianarum (§ 76) : *cum gallicis, inquit, et lacerna cucurristi.* La gallica est donc une sorte de sandale ou de pantoufle qui laisse le talon à découvert. Ce n'est pas la seule fois que Juv. s'attache, pour peindre ses personnages, au détail de la chaussure. Sans parler d'Umbricius, qui s'appelle lui-même (III, 322) : *adjutor* (*auditor ?*) *caligatus,* nous avons XVI, 13, pour désigner un juge grossier et ignorant, la métonymie hardie : *Bardaïcus.. calceus,* la botte massive que portent les Illyriens; cf. *ib.*, 24 : *Offendere tot caligas;* III, 149, et MART. II, 29, 7 : *Non extrema sedet lunata lingula planta, coccina non laesum cingit aluta pedem.* Les chevaliers romains, en public, portent la chaussure entière, celle qui pour les sénateurs était fermée sur le cou de pied avec la *luna* : *altera* signifiant : *l'une des deux,* il y a sans doute ici une allusion à quelque chevalier aussi grotesque qu'exotique, qui se montre en public avec une chaussure laissant le pied à nu; de là *traducit* = rend ridicule, sens qu'il a toujours chez Juvénal. V. II, 159, VIII, 17 et XI, 31, et MART. I, 54, 3 : *Quae traducit manifesto carmina furto.* En tous cas : *altera gallica = sandale fabriquée en Galatie* est plus inadmissible encore que la leçon : *altera Gallia.* Pour le sens de *altera,* l'une des deux, cf. XIV, 170 : *altera cena amplior* et III, 149 : *rupta calceus alter pelle patet.* Le *alter calceus,* dans ce passage, reproduit exactement : *altera gallica;* des deux chaussures, il n'y en a qu'une qui baille, ce qui est le comble du grotesque.

Equites Asiani.. Bithyni. Depuis Auguste, la classe des chevaliers fut envahie par des intrus de toute espèce, citoyens douteux, affranchis, étrangers d'extraction même servile; v. PLINE, *H. N.* 33, 32 : *passim ad ornamenta ea etiam servitute liberati transiliunt ... ita dum separatur ordo ab ingenuis, communicatus est cum servitiis.* Dans le débat qui s'élève au sénat sur cette promiscuité, un des orateurs fait remarquer chez Tacite, *Ann.* XIII, 27 : *plurimis equitum, plerisque senatoribus non aliunde* (ex libertinis scilicet) *originem trahi. Si separarentur libertini, manifestam fore penuriam ingenuorum.* — *Equites Asiani* est une association de mots analogue à notre : *Chevalier d'industrie.* Les Asiatiques en général ont à Rome une réputation déplorable, à cause de leurs procédés de flatterie servile et de duplicité intéressée. V. JUV. III, 62 et suiv. Ils étaient connus surtout pour leur mauvaise foi ; V. CIC. *pro Flacco,* 60 : *Quantam Asiaticis testibus fidem habere vos conveniret;* ainsi certains Normands, du temps de Racine, *Plaideurs,* III, 3 : *Il est vrai que du Mans il en vient par douzaine.* — *Asiani* désigne des aventuriers venus de la province d'Asie et n'implique pas géographiquement ceux qui vont suivre. Les Cappadociens occupent un grade de plus dans la coquinerie que les *Asiani;* V. chez Suidas le proverbe sur les τρία κάππα κάκιστα. Καππαδοκία, Κρήτη και Κιλικία et l'épigramme, dans les *Anal.* de Brunck, II, 56 : Καππαδόκαι φαῦλοι μὲν ἀεί· ζῶνης δὲ τυχόντες φαυλότεροι· κέρδους δ'εἵνεκα φαυλότατοι. Le sch. de Perse (VI, 77) dit qu'ils ont un penchant naturel pour dire de faux témoignages. Quant aux

Nemo tamen studiis indignum ferre laborem
Cogetur posthac, nectit quicumque canoris
Eloquium vocale modis laurumque momordit.
Hoc agite, o juvenes! circumspicit et stimulat vos
Materiamque sibi ducis indulgentia quaerit.

Bithyniens, il se peut qu'il y ait chez Juv. un souvenir d'un certain Vedius Pollio, affranchi originaire de Bithynie, qui fit scandale à Rome par son faste insolent sous Auguste. V. TAC. *An.* I, 10. L'ensemble du passage rappelle la jolie épigramme de Martial, X, 76 : *Hoc, fortuna, tibi videtur aequum? Civis non Syriaeve, Parthiaeve, nec de Cappadocis eques catastis, sed de plebe Remi, Numaeque verna, Jucundus, probus, innocens, amicus, Lingua doctus utraque, cujus unum est, Sed magnum vitium, quod est poeta, Pullo Maevius alget in cucullo; Cocco mulio fulget Incitatus.*

17. La transition est celle-ci : Eh bien! ces métiers indignes des nobles études, nul ne sera forcé désormais...

18-19. Périphrase élégante désignant le poète. Ribbeck (ouv. cit. p. 42 et suiv.) excelle à montrer combien, par l'abus de ce procédé, le Juv. des dernières satires, est devenu diffus et affecté. Mais, à ce point de vue comme à tous les autres, l'abîme que l'illustre latiniste a cru apercevoir entre les premières satires et celles qu'il appelle les cinq déclamations « n'est tout au plus qu'un fossé. » Cf. B. LUPUS, *Vindiciae Juven,* p. 21 et sq.

Nectit... eloquium est une métaphore du même genre que : *epos... ducit* (HOR. *Sat.* I, 10, 41) *carmen, versus deducere* (OV. *Tr.* 11, 18; HOR. *Sat.* II, 14, *Ep.* II, 1, 225 : *tenui deducta poemata filo.*) V. d'ailleurs OV. *Pont.* IV, 2, 30 : *numeris nectere verba.* — *Vocale* = *harmonieux,* différent de *sportula vocalis* (XIII, 32) où il équivaut à *bruyant.* Cf. HORACE, *Od.* I, 12, 7 : *Vocalem Orphea.* — *Canoris modis : des mètres sonores ;* les paroles sont la trame de l'œuvre, les mètres en sont la chaîne.

19. *Laurum ;* δάφνην φαγεῖν en grec, est une expression consacrée ainsi que δαφνῆς μάσασθαι (d'où Ronsard a tiré : *un gosier mâche-laurier ;* cf. DU BELLAY, *Le Poète courtisan : sans mâcher le laurier...*), quand il est question d'enthousiasme ou prophétique ou poétique. Le superstitieux de Théophraste (*Char.* 16) se promène en *mâchant des feuilles de laurier.* Cf. TIB. II, 5, 63 : *sic usque sacras innoxia laurus Vescar.*

20. *Hoc agite :* expression solennelle empruntée au langage religieux, par laquelle on préludait aux sacrifices et aux auspices (PLUT. *Num.* 14); d'où : *s'adonner de tout cœur.* Cf. SEN. *Ben.* III, 36 : *hoc agite, optimi juvenes !* C'est le mot par lequel Chéréa prélude au meurtre de Caligula (SUET. *Cal.* 58).

21. *Ducis* = *principis.* Cf. IV, 145 : *dux magnus,* ironiquement pour Domitien et II, 104 : *summi ducis,* pour Othon. Déjà chez HOR. *Od.* IV, 5, 6 : *Lucem redde tuae, dux bone, patriae;* emploi exclusivement poétique. Ce vers est une réminiscence de Stace, *Silv.* V, 2, 125 : *ergo age, nam magni ducis indulgentia pulsat.* Pour *indulgentia* = *générosité ;* cf. TAC. *Dial.* 9 : *indulgentiam principis mereri.* Ce passage a été imité par Boileau, Sat. I, 79 :

II. Exposé du sujet (v. 22 à 35).

22 *Si qua aliunde putas rerum spectanda tuarum*
Praesidia atque ideo croceae membrana tabellae

Il est vrai que du roi la bonté secourable Jette enfin sur la muse un regard favorable, etc.

Friedlaender (*Sittengeschichte Roms* III, 411 et suiv.; la trad. française de Vogel : *Mœurs romaines*, etc., se borne à résumer la discussion dans une courte note; IV, p. 88) suppose que ce préambule et la satire proprement dite ne sont pas de la même époque. Les doléances qui suivent forment un tout complet, sans qu'un rayon d'espérance traverse le tableau des misères imposées aux gens de lettres; le préambule, au contraire, respire la confiance et s'inspire d'une situation nouvelle. Il est donc très possible que le poète l'ait ajouté après coup, sous Nerva, Trajan ou Hadrien, tandis que la satire elle-même aurait été composée sous Domitien.

22. *Si qua aliunde:* Par ailleurs que dans la générosité impériale. A partir de ce vers cesse toute espèce d'allusion à cette générosité et la satire ne nous offre plus que des doléances. Il suffit, du reste, de supprimer avec cette formule de transition, les vers 20 et 21 qui ne tiennent pas à ce qui précède et de commencer au vers 3 : *jam celebres notique poetae,* pour avoir une suite naturelle d'idées. Il est à peine douteux que les compliments à l'empereur (1, 2, 20 et 21) ont été ajoutés après coup et assez mal ajustés au reste, qui ne les justifie point. — *Spectanda,* leçon de P. Les ms. interpolés ont : *exspectanda.* Ici au sens de : voir venir, partout ailleurs chez Juv. *spectare* = contempler, assister à un spectacle; mais souvent dans la bonne latinité: tenir compte de, être tourné vers. V. Plaut. *Bacch.* 1, 2, 1 : *Tacitus te sequor, spectans quas tute res hoc ornatu geras.* Cic. *Som. Scip.* 6 : *a quibus spectare gloriam... nullam potestis...*

23. Ce vers a donné lieu de bonne heure à des divergences d'interprétation. P. de première main a *crocea... tabella* et *implentur* au vers suivant; le correcteur a écrit *croceae ;* l'un des schol. *tabellae* et *implentur,* l'autre suppose *impletur,* puisqu'il donne *membrana* du féminin, tandis que le premier le fait du neutre. *Crocea,* ensuite corrigé, a été entraîné par le mot suivant. Il faut écrire : *croceae membrana tabellae impletur.* R. Beer. *Spicilegium Juv.,* p. 21, défend *implentur* de P. en citant des exemples du neutre *membranum* et *membranulum* qui appartiennent à la basse latinité. La seule forme connue depuis Cicéron jusqu'à Juvénal est *membrana* fém.; le mot désigne la feuille de parchemin, généralement employé, ainsi que le papyrus (v. la note au vers 101), pour relever au net le brouillon écrit sur les *tabulae ceratae.* Toutefois il ne manque pas d'exemples pour prouver que le parchemin l'était également pour le brouillon, surtout par ceux qui avaient la vue faible. V. Hor. *Sat.* II, 3, 2 : *Membranam poscas, scriptorum quaeque retexens ; A. P.* 389; notre *Quintilien,* note X, 3, 31 et

Impletur, lignorum aliquid posce ocius et quae
Componis dona Veneris, Telesine, marito ;
Aut clude et positos tinea pertunde libellos.

sur la question technique, Birt. ouv. cité, p. 58 et suiv. qui écrit d'ailleurs : *crocea membrana tabella Impletur.* — *Croceae tabellae* est un génit. déterm. comme X, 125 : *conspicuae divina Philippica famae :* le parchemin à la tablette jaune.

Quant au mot *tabella,* il désigne originairement le cadre en bois sur lequel était coulée la cire qui devait recevoir les caractères tracés en creux. Cf. Ov. *A. Am.* I, 437 : *cera vadum tentet, rasis infusa tabellis ;* ib. III, 489 : *verba vadum tentent, abiegnis scripta tabellis.* Le livre se composait d'un rouleau soit de parchemin, soit de papyrus maintenu autour d'une baguette en bois ou en ivoire, appelée *umbilicus ;* les feuillets étaient rattachés les uns aux autres et maintenus dans une gaine de bois, quelquefois de parchemin plus résistant qui, par analogie avec le cadre de la tablette proprement dite, s'appelait *tabella* ou *tabula;* ici cette gaine est de couleur jaune, peut-être en bois de citronnier, double avec charnière : δίπτυχον sur laquelle le parchemin est tendu. Il faut expliquer de même les vers de Martial I, 2, 3 : *quos artat brevibus membrana tabellis,* et XIV, 192, où il dit que les Métamorphoses d'Ovide, il les possède : *in membranis,* tandis que leur masse assez considérable est maintenue par des tablettes, c.-à-d. par une enveloppe correspondant à la couverture moderne : *haec tibi multiplici quae structa est massa tabella.* Cf. pour ce genre de livre, plus bas les vers 100 et 101 avec la note et, sur la question du livre chez les Romains en général : Birt, *Das antike Buchwesen ;* notam. ch. 2.

24. *Lignorum.* Comme Platon lorsque, gagné à la philosophie, il jeta dans le feu ses œuvres poétiques. Olymp. *Vit. Plat.* « Viens ici, Héphaistos ! Platon a besoin de toi. » Cf. V. Hugo, *Voix intérieures,* 22 : *... saisir dans la boîte aux ébauches Les hexamètres nus, boiteux, difformes, gauches... De tous ces corps hideux soudain tirant une âme, Avec ces vers si laids faire une belle flamme*

25. *Veneris marito ;* périphrase pour *Vulcano.* Sous l'influence de la philosophie stoïcienne qui interprétait les dieux allégoriquement, le nom de ces dieux se substitue quelquefois dans le langage vulgaire à celui de l'objet dont ils sont les symboles. Quint. VIII, 6, 24 : *Vulcanum pro igne vulgo audimus.* Pour Plutarque (*Isis et Os.* 66) il y a là une véritable impiété. Les poètes en ont donné les premiers exemples ; Cat. 36, 5 : *Scripta tardipedi deo daturam infelicibus ustulanda lignis.* De même chez Virgile, *En.* I, 176 : *Cererem corruptam undis.* Cf. Serv. *En.* VIII, 414 : *Volcanus... ignis est ;* et VII, 77 : *totis Volcanum spargere tectis* — *Telesinus,* sans doute le même que celui dont il est question chez Martial, VI, 50 ; misérable tant qu'il exerça un métier honnête, opulent quand il fut devenu infâme. Parmi les philosophes expulsés de Rome par Domitien en 95, il y avait un Lucceius Telesinus, peut-être identique avec le personnage de Martial et de Juvénal.

26. *Clude :* dans leur boîte, *scrinium* ou *capsa.* — *Pertunde*

Frange miser calamum vigilataque proelia dele,
Qui facis in parva sublimia carmina cella,
Ut dignus venias hederis et imagine macra.

= donne à manger, m. à m. : à percer d'outre en outre. Pour les teignes rongeant les livres, cf. Ov. *Pont.* I, 1, 72 : *conditus ut tineae carpitur ore liber.* MART. VI, 60, 7 : *quam multi tineas pascunt blattasque diserti.* HOR. *Ep.* I, 20, 12 : *tineas pasces taciturnus inertes.* BOILEAU, *Disc. au Roi,* 44 : *Pourrir dans la poussière à la merci des vers.* Ailleurs ce sont les rats qui font cette besogne ; JUV. III, 207 : *Et divina opici rodebant carmina mures.* LAFONT. VIII, 9 : *Ces rats qui les livres rongeants se font savants jusques aux dents.* Une épigramme latine d'un auteur inconnu dit le contraire : *Littera me pavit nec quid sit littera novi; In libris vixi nec sum studiosior inde.*

27. *Frange.* Imité de Martial qui lui-même suit Calpurnius, IV, 23 : *Frange, puer, calamos et inanes desere Musas ! Epig.* IX, 73, 9 : *Frange leves calamos et scinde, Thalia, libellos.* La leçon : *calamum* est celle de P., le correcteur : *calamos.* — *Vigilata proelia :* les combats, c'est-à-dire le récit des combats épiques, fruit de ses veilles. De même Ov. *Fast.* IV, 109 : *carmen vigilatum.*

28. *Cella* désigne, dans la maison romaine, toute espèce de pièce petite, mal éclairée, écartée où habitent les esclaves [*cella emptae nutricis* (*Dial. or.* 28) ; *cella ostiarii*] et aussi les caves et autres servitudes (*depromere caecubum cellis avitis,* HOR. *Od.* I, 37, 5, etc.); ici *galetas sous le toit ;* SEN. *Ep.* 18, 5 : *pauperum cellas* et MART. VIII, 14 : *at mihi cella datur non tota clusa fenestra, In qua nec Boreas ipse manere velit.* La correction de Valois : *sella* est absurde. — Rem. l'antithèse : *parva sublimia.*

29. *Venias* = *procedas ;* comme chez Ovide. *A. Am.* II, 161 : *Non ego divitibus venio praeceptor amandi.* VIRG. *En.* V, 344 : *gratior est pulchro veniens in corpore virtus.* — *Hederis ;* le lierre au feuillage toujours vert est un emblème d'immortalité ; par là il est la récompense des poètes. HOR. *Od.* I, 1, 29 : *Doctarum hederae praemia frontium.* Cf. PERS. *Prol.* 5 : *quarum imagines lambunt hederae sequaces.* Dans les bibliothèques les œuvres d'un écrivain étaient placées dans un coffret : *scrinium* ou *capsa,* auprès duquel figurait son buste. V. HOR. *Sat.* I, 4, 21 : *Beatus Fannius ultro delatis capsa et imagine.* Ces bustes étaient d'or, d'argent, d'airain (PLIN. *H. N.* 35, 9); et même de plâtre. JUV. II, 4 : *quamquam plena omnia gypso Chrysippi invenias ;* mais on n'admettait généralement que l'image des écrivains morts ; une exception fut faite à la bibliothèque Palatine fondée par Asinius Pollion, en faveur de M. T. Varron. V. PLIN. le J. décrivant la villa de Silius Italicus, *Ep.* III, 7, 8 : *multum ubique librorum, multum statuarum, multum imaginum... Virgilii ante omnes...* — *Imagine macra ;* l'épithète a un sens double : *maigre récompense* et *face amaigrie* par le travail et la misère. Au lieu d'un buste, il se peut qu'il s'agisse simplement d'un portrait dessiné sur la couverture ; V. MART. XIV, 186 : *quam brevis immensum cepit membrana Maronem ! Ipsius et vultus prima tabella gerit.* Cf. la note au vers 23.

Spes nulla ulterior : didicit jam dives avarus
Tantum admirari, tantum laudare disertos,
Ut pueri Junonis avem. Sed defluit aetas
Et pelagi patiens et cassidis atque ligonis.

30. *Spes... ulterior.* V. la note au vers 1. — *Dives avarus ;* deux adj. dont l'un sert de substantif comme VIII, 49 : *Nobilis indocti* et IX, 3 : *mollis avarus.* Dans les deux cas *avarus* est l'adjectif, et l'épithète a un sens hypothétique.

31. *Admirari... laudare.* Ce thème qui n'est pas nouveau quand Juvénal l'exploite, a inspiré souvent les poètes après lui. A lire en entier, RÉGNIER, *Sat.* IV, *le Poète toujours pauvre,* surtout 1-19; 39-47; 151-160; avec un correctif que Juvénal ne nous offre point, c'est-à-dire la censure des poètes qui gâtent le métier. SAT. II, *les Poètes,* 122 et suiv. V. encore VAUQUELIN DE LA FRESNAYE, *La muse à jeun : Ce que tu sais ne vaut pas un denier. Les Muses sont filles de la disette ; Les vers leurs fils, vrais pères de souffrète ; et les chantant on périrait de faim ; Nul ne voudrait leur apporter du pain. Tout son cœur met en ses vers le poète, Mais le richard son âme plus parfaite Met en son or, auprès duquel combien Pourrait valoir des muses tout le bien ?* etc. — *Disertos ;* cet adjectif comme celui de *facundus* s'applique indistinctement, au temps de Juv., à quiconque tient une plume avec quelque talent. V. la note au vers 35. Le mot *disertus* qui, dans la langue de la rhétorique cicéronienne est une sorte de diminutif de *eloquens* (*disertos se vidisse multos... eloquentem omnino neminem, Or.* 5, 18) désignait originairement l'homme au parler clair et nettement articulé. (Rad. *sero.*)

32. *Junonis avem ;* même procédé de style que pour *Veneris maritus,* etc. Les raisons qui ont fait consacrer à Junon le paon ne sont pas très claires ; peut-être simplement parce que Samos, un des centres de son culte, produisait cet oiseau en abondance. (VAR. *R. rus.* III, 6, 2.) Les poètes le mirent ensuite en rapport avec la fable d'Argus (Mart. XIV, 85, 2 : *nunc Junonis avis, sed prius Argus erat*); puis les théories stoïciennes identifiant Junon avec la voûte céleste, firent accepter la queue du paon comme un symbole du ciel étoilé : Ov. *Met.* XV, 385 : *Junonis volucrem, quae cauda sidera portat.* — Cet oiseau est du reste l'objet chez les auteurs romains de réflexions plus ou moins philosophiques sur l'inutile beauté de son plumage; V. entre autres CIC. *de Fin.* III, 18 : *nullam ob utilitatem, quasi ad quemdam ornatum, ut cauda pavoni.* La comparaison de Juv. se rattache à cet ordre d'idées : le poète est un bel objet qui ne sert de rien, pas plus à lui-même qu'aux autres. — *Sed ;* suppl. : va pour un temps, mais ... *Defluit* : s'écoule, passe. Cf. HOR. *Ep.* II, 1, 158 : *Sic horridus ille Defluxit numerus Saturnius* (a passé de mode) et I, 2, 42 : *dum defluat amnis,* que la rivière ait passé.

33. Il est trop tard pour apprendre des métiers honnêtes, nourrissant à peu près leur homme, ceux de navigateur, de soldat et de laboureur ; tous trois exprimés par métonymie, l'un à l'aide de l'élément, les

Taedia tunc subeunt animos, tunc seque suamque
Terpsichoren odit facunda et nuda senectus.

deux autres avec l'instrument caractéristique. Cf. XI, 5 : *dum valida ac juvenilia membra Sufficiunt galeae.*

34-35. *Taedia... senectus ;* vers très expressifs sauf *Terpsichoren* qui est assez inattendue. *Subeunt :* se glissent dans ; souvent avec *timor* et les sentiments inquiets ou sombres. Cf. XIV, 33 : *exempla... cum subeant animos* et 202 : *Nec te fastidia mercis Ullius subeant.*

35. *Terpsichoren.* Muse de la poésie érotique et de la danse, a pour emblême une robe ample et une cithare ; ici prise d'une manière générale. Aus. *Id.* XX : *Terpsichore cithara affectus movet, imperat, auget.* — *Odit ;* cf. Ov. *Trist.* II, 13 : *Si saperem, doctas odissem jure sorores.* Le sentiment ici condensé par Juv. dans deux beaux vers a souvent inspiré les poètes modernes ; voir entre autres, chez Gilbert, un Juvénal au petit pied, le morceau intitulé : *Le Poète malheureux,* où l'on relève plus d'un souvenir de cette VIIe satire, et chez Millevoye : *Le Poète mourant*, d'une sentimentalité que l'antiquité ne connaît point. Martial, qui a des raisons toutes personnelles de se plaindre du peu de générosité que les grands témoignent aux poètes, donne à ses doléances une expression toute positive et quelque peu triviale ; III, 38, 7 : *pangentur carmina nobis ; audieris, dices esse Maronis opus. Insanis ; omnes gelidis quicunque lacernis sunt ibi, Nasones Vergiliosque vides.* Lui-même borne le plus souvent ses demandes à celle d'un manteau neuf. VI, 82. Pline constate d'ailleurs, précisément à l'occasion de la mort de Martial (*Ep.* III, 21, 3) qu'il avait secouru naguère, que les belles traditions de générosité sont mortes : *Fuit moris antiqui eos qui vel singulorum laudes vel urbium scripserunt aut honoribus aut pecunia ornare ; nostris vero temporibus ut alia speciosa et egregia ita hoc in primis exolevit.* — *Facunda et nuda :* pauvre malgré son savoir ; les auteurs du temps des Flaviens se sont beaucoup servis de cette épithète ; il n'y a pas de lettré qui, depuis Domitien, ne soit *facundus* pour ses amis, qu'il fasse de la vile prose ou qu'il aligne des vers. Exemples : Stace la donne à Pollius Félix (*Silv.* 3, 1, 67), à Manlius Vopiscus (ib. I, 3, 2) qui sont des poètes ; Quintilien trouve la *facundia* dans la comédie antique (X, 1, 55), chez Demetrius de Phalère (ib. 80), chez Julius Secundus (ib. 121), etc. Martial (VII, 91) décerne le *facundus* à Juvénal lui-même, sans qu'on puisse savoir s'il parle du poète ou du déclamateur. Juv. VIII, 47 : *Ima plebe Quiritem Facundum invenies, solet hic defendere causas...* Cf. Mart. XIV, 85, 1 : *Facundi Culicem Maronis. Facundus* est d'ailleurs l'épithète classique de Mercure. Hor., *Od.,* I, 10, 1. Cf. d'ailleurs pour *nuda* Ov. *Her.* 9, 154 : *nuda senecta.*

III. MISÈRE DES POÈTES (v. 35 à 98).

SOMMAIRE : Les riches se font poètes eux-mêmes pour se dispenser d'être généreux ; ou ils se bornent à prêter un local pour les lectures publiques. Or il n'y a pas de vrai génie sans la sécurité de l'existence matérielle. Quand les grands aiment mieux entretenir des femmes et nourrir des ménageries, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait disette de talents. La gloire peut suffire à un poète fortuné comme Lucain ; mais la pauvreté réduit Stace à mendier les bienfaits d'un Paris en écrivant pour lui des livrets de pantomime.

Accipe nunc artes. [illegible] *ut iste*
Quem colis, et Musarum et Apollinis aede relicta,
Ipse facit versus atque uni cedit Homero

36. *Accipe.* Même sens que chez Horace. *Sat.* I, 4, 36 : *Pauca accipe contra* et JUV. XV, 31 : *Accipe nostro Dira quod exemplum feritas produxerit aevo.* — *Artes* = les ruses ; sens fréquent. Cf. *En.* II, 152 : *Ille dolis instructus et arte pelasga ;* ib. I, 661 : *At Cytherea novas artes,* etc. — *Iste,* démonstr. avec la nuance du possessif à la 2e personne.

37. *Quem colis :* client à titre de patron. Le poète lâche ses divinités propres, cessant de fréquenter la demeure des Muses pour celle d'un protecteur riche. Ce temple est celui dont parle le Schol. d'Horace, *Sat.* I, 10, 38 où se réunissaient les poètes pour y lire leurs œuvres. Il était situé auprès du portique d'Octavie, devant la porte Carmentale (PLIN. XXXV, 5, 34). Martial, XII, 3, 9, fait allusion à une restauration dont ce temple aurait été l'objet sous Nerva. Il est possible cependant que Juv. vise le célèbre temple d'Apollon sur le Palatin, qui avait une bibliothèque et une salle de lectures publiques comme annexes (SUET. *Aug.* 29) (V. H. DEGLANE, *Le Stade du Palatin,* Mélanges d'archéologie et d'histoire, juin 1889, p. 196). *Aede relicta :* de même Démosthène, chez Ammien Marcellin (XXX, 4, 6) s'attache à Lysias : *Academia cum Platone relicta.*

38. *Ipse facit versus.* Les grands seigneurs se livrant à la poésie sont très nombreux à Rome du temps de Trajan. Sur une quarantaine de personnalités littéraires citées dans la correspondance de Pline le Jeune, il y en a dix environ qui représentent ce que nous pourrions appeler « *le parti des ducs* » ; ainsi Calpurnius Pison, Cornelius Lentulus, Passenus Paulus, Verginius Rufus, Vestricius Spurinna, etc., qui tous, plus ou moins, taquinaient la muse. Or, quand les grands se font poètes pour leur compte, les poètes de profession sont dans le marasme, en vertu du principe : *Clericus clericum non decimat.* Stace et Martial, recevant des vers en retour de ceux qu'ils adressaient à de riches protecteurs, trouvent la plaisanterie mauvaise. *Silv.* IV, 9 : *Est sane jocus iste, quo libellum misisti mihi, Gryphe, pro libello.* MART. VII, 46 : *Divitibus poteris musas elegosque sonantes Mittere ; pauperibus munera pexa dato,* c'est-à-dire un manteau de laine

Propter mille annos ; et si dulcedine famae
Succensus recites, maculosas commodat aedes :

bien moelleuse. Toutefois l'opinion que les lettres doivent mener à la fortune (cf. Hor., *Ep.* II, 2, 51. *Paupertas impulit audax Ut versus facerem*) et qu'elles sont l'apanage des petites gens, est encore dominante. V. Pline, *Ep.* VII, 22, 2, parlant d'un certain Cornelius Minicianus : *Natus splendide abundat facultatibus, amat studia ut solent pauperes.* Le Trimalcion de Pétrone est grotesque par les prétentions littéraires dont il fait étalage ; mais il trouve des flatteurs pour l'y encourager. *Sat.* 137 : *Carmina componat, declamet, concrepet omnes Et peragat causas sitque Catone prior.* Voir chez Macrobe, II, 4 et suiv. l'anecdote caractéristique d'Auguste et du poète grec qui, par un ingénieux détour, réussit à extorquer le prix sonnant de ses vers, quand l'empereur avait cru le payer en distiques. — *Homero.* La suprématie littéraire d'Homère est un dogme qui n'a guère été contesté dans l'antiquité ; v. comment, peu avant Juv., Quintilien lui a donné une expression en rapport avec la gravité du sujet, X, 46 et suiv. ; *ib.* 86. Chez Juv. encore XI, 180.

Mille annos. Le caractère grotesque du personnage résulte précisément du fait qu'il ne s'incline devant Homère qu'à raison de son antiquité. Il y a un jugement dérivant d'une considération analogue dans les vers de Volcatius Sedigitus (Aul. Gel. XV, 24) sur les comiques latins : *decimum, antiquitatis causa, Ennium.* Ici, application plaisante de la théorie dont se moque Horace. *Ep.* II, 1, 34 : *Si meliora dies ut vina poemata reddit, Scire velim chartis pretium quotus arroget annus, etc* — *Mille :* chiffre rond qui correspond assez exactement au temps où Juv. paraît avoir écrit cette satire. Le schol. place Homère 160 ans avant la fondation de Rome et 260 après la prise de Troie ; 160 + 753 + 96 (année de la mort de Domitien) = 1009. — *Et si ;* et non pas *at,* comme le veut Achaintre. Il y a gradation et non opposition : « Et si tu persistes, malgré la pauvreté, séduit seulement par la gloire. » — *Dulcedine famae.* La pratique des lectures publiques avait surexcité au plus haut point les instincts de la vanité littéraire. V. la lettre de Pline, V, 17, 2, sur la lecture des καταστερισμοὶ par le jeune Calpurnius Pison et II, 10 : *Imaginor enim qui concursus, quae admiratio te, qui clamor, quod etiam silentium maneat ; quo ego, cum dico vel recito, non minus quam clamore delector...* Sur ces lectures v. le chapitre toujours jeune de Nisard, *Poètes latins de la décadence,* II, p. 320 et suiv. 3e édit. Friedlaender, *Mœurs rom.* Trad. Vogel, IV, p. 69 et suiv.

40. *Succensus.* Cf. Virg. *En.* VII, 496 : *Laudis succensus amore.* — *Maculosas,* correction d'Heinrich. P., etc., ont *Maculonis, Maculonus,* qui ne peuvent être que des noms propres, assez étranges. L'ami du poète ne met certainement pas à sa disposition la maison d'un tiers, mais la sienne ; et le schol. a lu : *maculosas ;* car il explique : *Alii sordibus dixit alii pictas,* ce qui signifie que l'épithète désigne, ou les taches sur les murs ou une décoration picturale. Le sens exact de *macula* est *toile d'araignée ;* V. Plin. H. N. XI, 24 : *maculas... paribus semper inter-*

Haec longe ferrata domus servire jubetur.
In qua sollicitas imitatur janua portas.
Scit dare libertos extrema in parte sedentes

vallis... implicat (aranea) ; d'où *maille* en français, *Masche* en allem. Il s'agit donc d'une maison inhabitée (v. le vers suiv.) dont les murs sont tapissés de toiles d'araignées ou simplement couverts de taches humides ou salpétrées. — *Commodat;* met à la disposition. Titinius Capito ouvrait ainsi sa propre maison aux poètes désireux de se faire entendre (PLIN. *Ep.* VIII, 12 : *domum suam recitantibus praebet) ;* de même Messala Corvinus chez Sénèque le Rhét. *Controv.* 6, 27, et Stella chez Martial, IV, 6 : *Qui compositos metro Tibulli In Stellae recitat domo libellos.* A défaut d'une maison d'amis, il y avait des locaux exprès, avec installation convenable, moyennant finances. V. TAC. *Dial. or.* 9 : *domum mutuatur* (poeta) *et auditorium exstruit* et *subsellia conducit et libellos dispergit.*

41. *Longe :* depuis longtemps. Cf. HOR. *Od.* II, 20, 4 : *Neque in terris morabor longius.* De même *longum,* VI, 65 : *Longum Attendit Thymele.* Peut-être *située au loin,* comme chez MART. III, 58, 51 : *Rus hoc vocari debet an domus longe ?* — *Servire* = *in usu esse,* dérivation du sens : *in ditione esse. Ferrata* = muni à l'intérieur de barres de fer : *repagula,* avec lesquelles on fermait toutes les maisons de Rome durant la nuit, l'insécurité étant grande ; à plus forte raison les maisons inhabitées, comme celle dont il s'agit ici. V. MARQUARDT-MOMMSEN, *Handbuch,* etc., VII, 1, p. 230. Il y a d'ailleurs ici un souvenir plaisant du vers d'Ennius cité par HOR. *Sat.,* I, 3, 60 et imité par VIRG. *En.* VII, 622 : *Postquam Discordia taetra Belli ferratos postes portasque refregit.* Une ancienne conjecture : *feriata* = *abandonnée,* est curieuse.

42. *Janua,* origin. désigne toute espèce de jour ou d'ouverture ; *Janus* et *Jana,* devenue *Diana,* sont les divinités qui donnent la lumière à la maison antique, que l'absence du verre rendait d'une construction si difficile. Cf. pour *janua* = ouverture, VIRG. *En.* VI, 106 : *Quando hic inferni janua regis dicitur. Porta* désigne surtout les portes des villes ; les Romains en dérivaient le sens de *portare,* parce qu'en traçant avec la charrue le *sulcus primigenius,* ou enceinte sacrée, le fondateur la portait plus loin à l'endroit réservé pour les ouvertures, qui restaient profanes. (V. FESTUS, *Sulcus,* p. 243 ; P. DIACRE, *Primigenius,* p. 127, etc.) — *Sollicitas :* des portes qui ont un air (*imitatur*) inquiet, comme celles d'une place assiégée et non, ainsi que le veut le schol : *cum fuerint clausae domini calamitate.* Nous avons des dictons que rappelle cette expression : *poli comme une porte de prison* ou *de grange.*

43. Autre cadeau du protecteur riche au poète ; c'est encore un cadeau qui ne coûte rien au premier et ne rapporte qu'un peu de fumée au second. Les affranchis et les clients du grand personnage sont envoyés *par ordre,* à la lecture publique pour y applaudir. Tout ce passage a été commenté par J. Lipse (*Epistolarum Centur.* II, *ad Belgas,* 48, p. 248, T. I de ses œuvres complètes, édit. de Lyon 1613), dans une lettre à Othon

Ordinis et magnas comitum disponere voces :
Nemo dabit regum, quanti subsellia constant

Hart sur les lectures publiques à Rome. — *Extrema in parte :* J. Lipse distingue trois sortes de places dans la salle ; l'*orchestra* qui reçoit les *cathedrae,* sièges élevés pour les personnages de marque, rapprochés du lecteur ; les *subsellia,* ou banquettes placées derrière *in plano,* et qui fournissent l'élément principal de l'installation ; les *anabathra*, sièges en gradins, analogues aux places supérieures de la *cavea,* dans les théâtres ; les *subsellia* et les *cathedrae* correspondent aux XIV rangs des privilégiés, d'après la loi d'Othon. — *Libertus,* originairement ne désignait que l'affranchi et *libertinus* le fils d'affranchi ; quand celui-ci fut assimilé aux *ingenui,* ce qui eut lieu de très bonne heure (V. MOMMSEN, *Roem. Staatsrecht,* III, p. 434 et suiv.) cette nuance disparut du langage ; *libertus* désigna surtout l'affranchi dans ses rapports avec le patron, et *libertinus* l'affranchi envisagé dans sa condition sociale. Ainsi chez JUV. et les auteurs de son temps ; *libertinus* n'est d'ailleurs employé par lui qu'une fois, *Sat.* I, 102, en opposition avec *tribunus,* etc., alors que *libertus* désigne toujours l'affranchi, familier de son ancien patron et serviteur de confiance dans sa maison ; ainsi II, 59 ; V. 28 et VI, 146.

44. *Comitum :* Ici les clients qui accompagnent le patron dans ses courses en ville et au forum. Cf. I, 119 : *quid facient comites ;* ceux qu'il appelle par une image très hardie (XIII, 32) : *vocalis sportula :* la clientèle payée pour applaudir. — *Magnas voces :* des gaillards à poumons solides. La claque est d'invention romaine ; elle est d'origine assez ancienne et procède certainement des rapports du patronat avec la clientèle. Avant de fonctionner au profit des acteurs dans les théâtres et des auteurs dans les salles de lecture publique, elle s'est exercée au forum et devant les tribunaux pour le compte du *patronus* défendant les intérêts de ses clients : elle est d'abord un témoignage de gratitude personnelle et spontanée, puis une flatterie collective et imposée. Bientôt elle devient l'objet d'une sorte de règlementation ; c'est à quoi fait allusion ce passage de Caton chez AUL. GELL. I, 15, 9 : *Numquam tacet, quem morbus tenet loquendi, tamquam veternosum bibendi atque dormiendi. Quod si non convenialis, cum convocari jubet, ita cupidus est orationis ut conducat, qui auscultent.* L'organisation de la claque au théâtre fut l'œuvre de Néron qui en rapporta l'idée d'Alexandrie. SUET. *Ner.* 20 ; les claqueurs étaient divisés en catégories qui avaient chacune leur fonction spéciale comme les exécutants dans un orchestre. L'usage de se payer des applaudissements devant les tribunaux est censuré avec esprit par Pline, *Ep.* II, 14, qui nous offre un tableau complet ; Quintilien (X, 1, 18 et IV, 2, 37) nous montre cette même pratique transportée dans les salles de lecture publique et même dans les écoles de déclamation. — Rem. *disponere voces,* association de mots pittoresque ; cf. QUINT. IV, 2, 37 : *Ad clamorem dispositae... multitudinis.*

45. *Regum.* L'expression de *rex* est fréquemment employée pour désigner le patron, dans

Et quae conducto pendent anabathra tigillo,
Quaeque reportandis posita est orchestra cathedris.
Nos tamen hoc agimus tenuique in pulvere sulcos

l'exercice de ses fonctions de maître généreux. Ce qui a pu acheminer à cet emploi, c'est la coutume de désigner le *roi* du festin ; Hor. *Od.* 1, 4, 18 : *regna vini* (sortiri) *talis ;* d'où *ib.* I, 8, 9 : *Thaliarchus* qui reproduit le grec : συμποσίαρχης. Ainsi chez le même Horace, *Ep.* I, 7, 36 : *rexque paterque audisti coram.* Columelle, I, præf. 9, parle du *mercenarius salutator* qui va saluer son maître à son réveil : *somnium... regis sui* (inaugurans). Chez Juv. *rex* est souvent pris ainsi ; v. notamment V. 4, 130 et 137. — *Subsellia ;* nous savons par Tacite, *Dial.* 9, que, pour ces lectures, l'auteur : *domum mutuatur et auditorium exstruit et subsellia conducit.* Le poète dont parle Juv. obtient pour rien la maison et les claqueurs ; mais il lui faut faire la dépense de l'installation, pour laquelle il s'adresse à un entrepreneur.

46. *Anabathra :* mot grec latinisé comme Juv. en offre un grand nombre. Il désigne des rangées de sièges superposés en gradins, lesquels sont soutenus par des chevrons (*tigillum*). J. Lipse déduit cette disposition de l'anecdote racontée par Suet. *Claud.* 41 ; là, au début d'une lecture faite par cet empereur, il arrive que plusieurs bancs (*compluribus subselliis*) sont rompus sous le poids d'un personnage ventru. La remarque de J. Lipse est topique : « *Si plura subsellia ab uno defracta, nonne consequens est, exstructa alia super alia fuisse ?* » L'étymologie de *anabathrum* (ἀνά βαίνω) et le verbe *pendent* (cf. Virg. *En.* VIII, 190 : *Saxis... suspensam rupem ;* et le schol. de Juv. à ce vers : « *Subsellia super quae altius sedeatur ; gradus superiores scansiles*), confirment absolument ce sens. Rich (*Dict. des Antiquités,* trad. Chéruel, v. à ce mot), a donc tort de distinguer deux sortes d'*anabathra,* les uns par gradins, dans les théâtres, et les autres sur le même plan, dans les salles de lectures : le mot *subsellia* suffirait à désigner cette dernière disposition. — *Conducto :* la charpente de gradins est un objet de location.

47. *Orchestra ;* par analogie avec la disposition du théâtre. L'orchestre est, dans les théâtres romains, l'espace semi-circulaire qui sépare de la scène les gradins inférieurs ; il correspondait à notre parterre et était réservé aux personnages de marque, alors que dans les théâtres grecs il servait aux évolutions du chœur autour de la *Thymélé.* Ici, cet espace a été ménagé pour des sièges en forme de pupitres : *cathedrae,* analogues à celui où se place le lecteur lui-même. *Cathedris* est au dat.; car : *poni aliquid aliqua re* n'est pas latin. Pline nous apprend (*Ep.* VIII, 21, 2) que, quand il lisait publiquement, il installait ses amis : *positis ante lectos cathedris.* Cf. Mart. I, 76, 14 : *circum pulpita nostra Et steriles cathedras.* — *Reportandis :* ou parce que ces sièges sont loués comme le reste, ou parce qu'ils ont été amenés de la maison du poète dans ce local. Il manque à cette énumération le *pulpitum* où prend place le lecteur en face de l'*orchestra.*

48. *Hoc agimus.* V. la note au

… aratro.

… tenet ambitiosi

… insanabile multos

… et aegro in corde senescit.

… mali, remarquent-ils, n'est que la traduction de ce mot grec : d'abord ajoutée entre les lignes, elle aurait amené *ambitiosi* avec le remplissage : *tenet insanabile multos*. Rib. insiste sur le grand rôle que, suivant lui, *multus* aurait joué chez l'interpolateur (V. entre autres V. 113 ; VI. 125 ; VII. 88, etc., qu'il supprime de même) et sur la répétition du verbe procédé identique VI, 279, 586 ; VIII, 194, 202 ; Rib. aurait dû ajouter VII, 15 ; V. plus haut). Il est certain que *discedas* fait attendre *te;* mais l'argument n'est pas suffisant ; les redoublements d'idées et d'expressions sont dans les habitudes du style de Juv.; les incohérences de construction n'y sont pas rares ; et les Ms. ne varient pas. — *Si discedas... tenet :* La proposition cond. émet une hypothèse non réalisable, d'où le subj.; mais la conséquence serait certaine, d'où l'indic. dans la proposition principale. Cf. PLAUT. *Pseud.* 291 : *Si facere possim, pietas prohibet.* — *Laqueo* : comme dans un nœud coulant. Pour l'idée morale, cf. St AUG. *Confess.* 8. *Ex voluntate perversa facta est libido et, dum servitur libidini, facta est consuetudo et, dum consuetudini non resistitur, facta est necessitas.*

52. *Cacoethes :* état morbide résultant ou d'un mal incurable (*ulceribus quae cacoethe vocant ;* PLIN. *H. N.* XXII, 132, entre autres le cancer : CELS. V, 28, 2) ou d'un vice constitutionnel, quoique guérissable : *cacoethes quod curationem admittit ;* ib.

Sed vatem egregium, cui non sit publica vena,
Qui nil expositum soleat deducere, nec qui

L'expression *morbus,* comme le grec νόσος, dont elle est la traduction, s'applique d'ailleurs fréquemment aux travers de l'esprit, à la folie ; V. Hor. *Ep.* II, 137 : *expulit elleboro morbum.* Cf. Cic. *Ver.* IV, 1 : *Venio nunc ad istius. quemadmodum ipse appellat, studium ; ut amici ejus, morbum et insaniam.* Sur cette maladie littéraire, cf. Hor. *Ep.* II, 1, 107 et suiv. — *Aegro... senescit :* comme le vin aigrit en vieillissant dans un tonneau gâté. Cf. Gilbert, *le Poète malheureux : Les talents amis de l'innocence, Méconnus, repoussés dans leur premier essor, Tombent découragés et meurent d'indigence.*—Les vers 50-52 forment une parenthèse qui rompt la suite des idées ; procédé fréquent chez Juv. Cf. plus bas, 88-93 ; 124 à 129 ; une de ces parenthèses n'a pas moins de 25 vers : X, 28 à 53.

53. *Sed* oppose ce qui va suivre à l'idée de travail stérile : pour être un bon poète, il faut la sécurité matérielle de l'existence. — *Vatem,* plus solennel que *poetam ;* Tac. *Dial.* 9 : *Saleium nostrum, egregium poetam, vel si hoc honorificentius est, praeclarissimum vatem.* Depuis les temps d'Ennius il s'est fait toute une révolution dans l'emploi de ces deux termes ; *vates* alors est décrié, et l'auteur des *Annales* introduit dans la langue le mot grec ποιητής pour distinguer le créateur par le vers inspiré du devin qui prédit l'avenir : *Visus Homerus adesse poeta* (I, 5) ; *Versibu' quos olim Fauni vatesque canebant* (VII, 2), id. *Fragm. trag.* 356 : *Superstitiosi vates impudentesque arioli.* Lucrèce I, 102 et 109 emploie encore *vates* avec cette nuance de dédain ; de même Hor. *Ep.* II, 1, 26 : *annosa volumina vatum* ; V. notre *Quintilien,* X, 1, 48 — *publica vena.* Le mot *vena* est le début d'une métaphore métallurgique qui se continue par *deducere* et *ferire.* Il y a dans l'âme du poète un filon de métal plus ou moins précieux d'où il tire ses joyaux artistiques. Cf. Hor. *A. P.* 409 : *Ego nec studium sine divite vena, nec rude quid possit video ingenium* *Od.* II, 18, 10 : *Ingeni benigna vena.* Don. *Vit. Virg.* 41 : *non communi vena editos* (versus). Souvent chez Boileau, *Disc. au Roi,* 77 ; Sat. I, 95 ; II, 1 : *Rare et fameux esprit dont la fertile veine,* etc. — *Publica :* qui est à tout le monde, d'usage courant, vulgaire. Ov. *A. Am.* III, 480 : *Sermonis publica forma placet.* Petr. *Sat.* 3 : *Sermonem habes non publici saporis.* Il faut expliquer de même le : *Publica materies privati juris erit. A. P.* 131.

54. *Expositum = commune, tritum, omnibus pervulgatum.* Ainsi Quint. X, 5, 11 : *voluptatem expositis dare;* rendre agréables par le style des idées vulgaires. Cf. Sen. *Ep.* 55 : *Frontem tantum novi et exposita quae ostendit etiam transeuntibus;* jamais avec ce sens dans la latinité antérieure. — *Deducere* que donnent tous les ms. et que Weidner a remplacé arbitrairement par *producere,* est un souvenir d'Horace : *tenui deducta poemata filo* (*Ep.* II, 1, 275) ; v. la note au vers 19. *Vena* et *moneta* feraient plutôt attendre *procudere* qui est peut-être la bonne leçon chez Hor. *A. P.* 59, dans le passage qu'imite ici Juv. : *Signatum praesente nota procudere* (ou *producere*) *nomen.*

55 *Communi feriat carmen triviale moneta,*
Hunc qualem nequeo monstrare et sentio tantum,
Anxietate carens animus facit, omnis acerbi
Impatiens, cupidus silvarum aptusque bibendis
Fontibus Aonidum. Neque enim cantare sub antro

55. *Communi :* qui porte la marque ordinaire. — *Feriat* a le sens spécial de *frapper une monnaie* et l'on a tort de citer comme analogues Ov. *Trist.* IV, 10, 50 : *Dum ferit Ausonia carmina culta lyra,* où *ferit* s'entend du *plectrum* frappant les cordes ; et CALP. *Ecl.* IV, 128 : *ter pede laeta ferire gramina* et non *carmina :* il s'agit du *triumpus.*— *Triviale :* qui court les rues. Ainsi CIC. *Mur.* 6 : *Maledictum arripere ex trivio.* Cf. CALP. I, 28 : *Non pastor, non hoc triviali more viator, Sed deus ipse canit.*— *Moneta* désigne ici le *coin* qui donne l'empreinte. Le mot fut d'abord un vocable de Junon (*conseillère*) et doit être rattaché à *moneo.* C'est sous la protection de *Juno Moneta,* dont le sanctuaire était à la citadelle, que fut placée la frappe de la monnaie à Rome; l'atelier était une des dépendances du temple. V. JORDAN, *Topographie der Stadt Rom,* I, 2, p. 108 et suiv.

56. Le poète idéal, tel que Juv. se le figure. Cf. CIC. *Or.* 7 ; 23 ; 100 et souvent ailleurs : *in summo oratore fingendo talem informabo, qualis fortasse nemo fuit.* Ce poète, Horace l'a défini, *Sat.* I, 4, 43 : *Ingenium cui sit, cui mens divinior et os magna sonaturum :* bien mieux que Juv.

57. Pensée exprimée, avec une nuance un peu différente, par Ovide, *Tr.* V, 12, en réponse à un ami qui l'exhorte à chercher des consolations dans la poésie : *Difficile est quod, amice, mones, quia carmina laetum Sunt opus et pacem mentis habere volunt.* Cf. ib. I, 1, 39 : *Carminibus metus omnis obest.* A un point de vue plaisant, HOR. *Ep.* II, 2, 65 : *Praeter Cetera me Romae ne poemata censes Scribere posse inter tot curas totque labores?* — Pour *acerbum,* employé subst. avec *omnis,* voir J. RAHN, *Selecta capita de Syntaxi Juvenaliana,* p. 29 et suiv.

58. *Impatiens,* pris act. = *qui nil patitur.* Le terme manque de justesse et ne se retrouve guère avec ce sens dans la bonne latinité. Pour le poète, ami des retraites silencieuses, voir la note au vers 8. De même TAC. *Dial.* 12, 13 et 9 : *In nemora et lucos, id est in solitudinem recedendum est.* C'est un lieu commun auquel tous les écrivains du temps de Juv. recourent dans l'occasion ; V. PLIN. *Ep.* I, 6 ; IX, 36. QUINT. X, 3, 22, croit devoir le réfuter en ce qui concerne les orateurs. — *Aptus* et non *avidus* que Jahn a cru pouvoir tirer des scholies, où il figure comme explication de *cupidus* rapproché de HOR. *Od.* II. 19, 1. *Aptus* peut être pris au sens étymologique de *alligatus ad* (il y avait un vieux verbe *apere,* rad. ident. à ἅπτω) comme chez LUC. V, 803 : *Crescebant uteri terrae radicibus apti* et, si la leçon est bonne, HOR. *Ep.* I, 20, 24 : *solibus aptum.* Mais j'incline plutôt à expliquer par une restriction : *qui n'aime que les bois, qui n'est bon qu'à boire aux sources.* Cf. XV, 145 : *exercendis capiendisque artibus apti.*

59. *Aonidum. Aonia* est un des surnoms de la Béotie où se trouve

Pierio thyrsumque potest contingere maesta
Paupertas atque aeris inops, quo nocte dieque
Corpus eget : satur est, cum dicit Horatius : euhoe!

l'Hélicon (de Aon, héros éponyme, fils de Poseidon); d'où *Aonides* pour les Muses. Cf. Ov. *Met.* V, 333 : *Poscimur Aonides,* et VIRG. *Georg.* VI, 11 : *Aonio rediens deducam vertice Musas.* V. d'ailleurs la note au vers 6.

60. *Sub antro Pierio.* V. la note au vers 8. Tout le vocabulaire mythologique y passe et plutôt deux fois qu'une. *Thyrsum*: lance puis bâton dont la tête était formée d'une pomme de pin, d'une touffe de lierre ou d'un bouquet de feuilles de vigne; il est un des emblèmes du culte de Bacchus et, par extension, un symbole de l'enthousiasme même poétique. Cf. LUC. I, 929 : *Acri percussit thyrso laudis spes magna meum cor Et simul incussit suavem mi in pectus amorem Musarum.— Contingere :* il faut des qualités spéciales pour être admis à toucher ou le flambeau de Cérès (Sat. XV, 140) ou le thyrse de Bacchus. — *Maesta* forme antithèse avec *thyrsum,* lequel est un emblème de délire joyeux, les deux choses s'excluent. *Maesta* est dans P.; *saeva* ou *sana* sont de mauvaises corrections, le premier surtout; *sana* est tiré de la scholie : *dicunt nam nisi insanum poetam esse non posse,* en souvenir d'Horace, *A. P.* 296, évidemment déplacé ici.

61. *Paupertas atque,* etc., est une accumulation qui n'est pas heureuse. Cf. la note au vers 3, *celebres notique.* On peut dire de plus que si l'idée n'est pas élevée, l'expression dans ce vers est prosaïque et plate. Horace a dit, au contraire, *Ep.* II, 2, 51 : *Inopem... paterni Et laris et fundi paupertas impulit audax Ut versus facerem.* Il est vrai que le passage est ironique. Cf. THEOC. XXI, 1 : ὦ πενία... μόνα τὰς τέχνας ἐγείρει et PLAUT. *Stich.* I, 3, 24 (traduisant probablement la comédie grecque) : *Nam illa* (paupertas) *omnes artes perdocet, ubi quem attigit.* Perse, *Prol.* 8, raille la poésie mendiante : *Quis expedivit psittaco suum* χαῖρε, *Picasque docuit verba nostra conari? Magister artis ingenique largitor Venter, negatas artifex sequi voces. Quod si dolosi spes refulserit nummi, Corvos poetas et poetridas picas Cantare credas Pegaseium nectar.* Notre poésie classique depuis le XVIe siècle a souvent exploité le thème de Juvénal; v. BOILEAU, *A. P.* IV, 179; GILBERT, *le Poète malheureux* : « *Le talent rampe et meurt s'il n'a des ailes d'or,* » etc.

62. *Eget* : sent le besoin. Cf. plus bas 229; de même XIII, 97; XIV, 288; tantôt avec le génit. tantôt avec l'ablat. *Egens* au sens absolu est synonyme de *pauper,* XIV, 137 : *Ut locuples moriaris egentis vivere fato.* — *Satur est,* etc.; vers qui est devenu proverbe; il est cité par Sidoine Apollinaire, *Ep.* VIII, 9 : *Forsitan satyricum illud de satyrico non recordaris : Satur,* etc. Cf. RÉGNIER, *Sat.* III, 189 : *Car sans le revenu l'estude nous abuse Et le corps ne se paist aux banquets de la Muse.* — *Euhoe :* Deux fois chez HOR. *Od.* II, 19, 5 et III, 19, 8 : *Euohe! parce, Liber, parce, gravi metuende thyrso* ... Ce cri bachique, en grec εὐοῖ (sans doute de εὖ et οἶ exclam.) a donné le vocable εὔιος, en latin *Evan* et *Evius* (Ov. *Met.* IV, 15) sous lequel le dieu est invoqué...

Qui locus ingenio, nisi cum se carmine solo
Vexant et dominis Cirrhae Nysaeque feruntur
Pectora vestra duas non admittentia curas?

63 et seq. Les six vers qui suivent sont cités par Jean de Salisbury (*Polycr.* VII, 13) et par Pierre de Blois. *Ep.* 81. Tous deux les détournent légèrement de leur sens véritable; le second veut prouver que le souci des richesses ne saurait aller de pair avec les nobles études; le premier en tire : *Da tempus expeditum et necessitatum domesticarum exclude molestias* (*Polycr.* VII, prol. Edit. Migne, p. 636), et plus loin, ib. 13, p. 669 : *Vitam quietam necessariam esse vel ethicus docet, qui studentis inane exercitium reputat si ad ostium ejus prementium se tumultuum turba pulsat.*

Qui, le correcteur de P., J. de Salisbury et Pierre de Blois ont *quis* qui paraît avoir été la leçon de tous les ms. inférieurs. *Qui* est adjectif, *Quis* pronom; quand ce dernier est employé avec un substantif, c'est en vertu d'une apposition ou par suite de l'ellipse du verbe. Pour la différence. V. TER. *Eun.* V, 1, 7 : *Quis fuit igitur? — Iste Cherea.— Qui Chaerea?* Cf. KÜHNER, II, 481. —*Ingenio* le subst. abstrait pour le concret (V. RAHN, op. cit. p. 6); cf. X, 120 : *Ingenio manus est et cervix caesa* (pour son grand génie, à Cicéron). Ici le génie poétique, comme chez Horace : *Ingenium cui sit... Sat.* I, 4, 43 et *A. P.* 409; d'où *ingeniosus* = bien doué, dans la latinité d'argent; QUINT. X, 3, 12 : *Accidit... ingeniosis adulescentibus*, etc. Cf. d'ailleurs chez JUV. I, 151 : *Ingenium par materiae ;* et VII, 96: *Par ingenio pretium. — Qui... nisi :* Y a-t-il quelque place... à moins que...

64. *Vexant.* La seule torture à imposer à l'esprit est celle du travail poétique. *Se vexant* et non pas : *vexantur;* c'est une action réflexe du poète sur lui-même; en grec, le moyen. — *Feruntur* s'entend d'un transport poétique. Cf. HOR. *Od.* II, 20, 1 : *Non usitata nec tenui ferar Pinna.. vates ;* et IV, 1, 11 : *numerisque fertur lege solutis.* — *Dominis* est à l'ablat. comme I, 13 : *adsiduo ruptae lectore columnae :* construction fréquente chez Ovide et Horace, employée même dans la prose. V. KÜHNER, II, 279, Rem. 9. Elle répond à la locution française : *par le fait de,* qui ôte en quelque sorte la personnalité à l'auteur de l'action et en fait un agent inconscient. Ainsi HOR. *Od.* III, 5, 5 : *conjuge barbara turpis maritus.* SALL. *Jug.* 84, 1 : *Cupientissima plebe consul factus.* CORN. NEP. X, 2, 3 : *Plato delectatus est Dione.* Cf. JUV. XIII, 124 : *Curentur dubii medicis majoribus aegri.* — *Cirrha* est un des centres du culte d'Apollon; port de Delphes à l'embouchure du Pleistos ; d'où l'épithète *Cirrhaeus* donnée au dieu, XIII, 79 : *Cirrhaei spicula vatis.* Cf. MART. écrivant à Valerius Flaccus, l'auteur des Argonautiques, I, 76 : *Quid tibi cum Cirrha? Quid cum Permesside lympha? — Nysa :* plusieurs villes ou montagnes de Grèce et d'Asie ont porté ce nom; toutes étaient célèbres par le culte de Dionysos (le Zeus de Nysa); c'est à Nysa qu'il fut élevé par les nymphes. Cf. LUCAIN, I, 63: *Cirrhaea velim secreta moventem Sollicitare deum Bacchumque avertere Nysa.*

65. *Duas... curas :* le souci des beaux vers et celui de la vie

Magnae mentis opus nec de lodice paranda
Attonitae, currus et equos faciesque deorum
Aspicere et qualis Rutulum confundat Erinys.
Nam si Vergilio puer et tolerabile desset

matérielle. Cf. BOILEAU, *Art poét.* IV, 181 : *Un auteur qui pressé d'un besoin importun Le soir entend crier ses entrailles à jeun, Goûte peu d'Hélicon les douces promenades : Horace a bu son saoul quand il voit les Ménades.*

66. *Magnae mentis.* De même VIRG. *En.* VI, 11 : *Magnam cui mentem Animumque Delius inspirat vates.* Identique au *mens divinior* d'Horace. — *Lodice* : couverture de lit, des deux genres, le plus souvent du féminin. Juv. choisit à dessein un objet trivial et de première nécessité pour rendre le contraste plus saisissant. Le sch. a lu *codice : perfecta pecunia, unde codices emantur ;* telle est aussi, malgré la quantité, la leçon des mss. interpolés; P. donne *lode,* d'où *lodice.* Si l'éditeur Migne a toujours imprimé les citations de J. de Salisbury d'après le ms. de cet auteur et non d'après une édition moderne de Juv.; il faut remarquer qu'il donne *lodice paranda.* La quantité rend du reste *codĭce* impossible.

67. *Attonitae,* préoccupé jusqu'à l'hébètement. Cf. APUL. *Met.* IV, 22 : *Operi attonitum.* Encore chez JUV. XIII, 194 : *Quos diri conscia facti mens habet attonitos,* c.-à-d. comme frappés de la foudre. — *Currus,* etc. Tout l'attirail de la mythologie épique, tel qu'il est exploité par Homère et ses imitateurs. Dans ce passage Juv. a surtout en vue Virgile et, d'une façon spéciale, la peinture d'Alecto excitant les Rutules au combat (*En.* VII, 323 et suiv.) Il aurait pu mieux choisir : cette description pèche précisément par le convenu froid et maniéré ; ce qu'on y sent le moins c'est l'enthousiasme sincère et l'émotion qui distinguent, entre autres, la scène préparatoire de la descente aux enfers, VI, 77 et suiv. Un exemple frappant de poète conversant face à face avec les dieux, sans en être plus ému pour cela, est celui d'Ovide quand il évoque Janus au début des *Fastes,* I, 93 et suiv.

68. *Qualis.* Construction elliptique pour : *Erinym qualis est cum confundit... Erinys* est au nom. par attraction, comme : *Phaselus ille, quem videtis, ait fuisse navium celerrimus* (CAT. 4, 1), et : *Filius Maiae, patiens vocari Caesaris ultor* (HOR. *Od.* I, 2, 43). V. KÜHNER, II, 517, 2. — *Confundat :* jette le trouble; identique au *dementat* connu. Cf. En., XII, 665 : *Obstupuit varia confusus imagine rerum Turnus.* — *Erinys,* nom grec de la Furie. Sombre génie du châtiment et du remords dont le nom est en rapport avec celui de l'Erèbe. Ce passage fait allusion à *En.* VII, 445 : *Talibus Alecto dictis exarsit in iras,* etc.

69. *Vergilio.* Donat (*Vit. Vir.* 6) nous apprend que les libéralités de ses amis avaient fait à Virgile une belle situation de fortune ; qu'il possédait une maison sur l'Esquilin, des villas en Campanie et en Sicile ; enfin qu'Auguste lui accordait tout ce qu'il pouvait désirer. Cet exemple et celui d'Horace comblé par Mécène sont d'un usage courant dans les revendications

Hospitium, caderent omnes a crinibus hydri,
Surda nihil gemeret grave bucina. — Poscimus ut sit
Non minor antiquo Rubrenus Lappa cothurno,

littéraires du Ier siècle. V. d'ailleurs sur les libéralités impériales, imitées par quelques grands personnages, FRIEDLAENDER, *Sittengeschichte*, III, 432 et suiv. (6e édit. Leipzig, 1890). Le premier poète qui se lamente ainsi et en appelle aux souvenirs du règne d'Auguste est Calpurnius qui vivait sous Néron. V. les Églogues IV et VII; surtout IV, 152 et suiv.; VII, 73 et suiv. Ces doléances sont reprises par Martial, avec sa vivacité habituelle; I, 108 : *Saepe mihi dicis, Luci clarissime Juli, Scribe aliquid magnum : desidiosus homo es. Otia da nobis* (Cf. VIRG. *Ecl.* I, 6), *sed qualia fecerat olim Maecenas Flacco, Vergilioque suo*, etc. Cf. id. VIII, 56, 5 : *Sint Maecenates, non deerunt Flacce, Marones Vergiliumque tibi vel tua rura dabunt;* et XII, 4, où il réclame de ses protecteurs le droit de pratiquer une paresse intelligente : *Tu facis ingenium; tu, si quid posse videmur, Tu das ingenuae jus mihi pigritiae.* — J. de Salisbury, *Polycr.* VII, prol. a *desit* pour *desset : emendatio scolasticorum metro timentium* (RUP.). — *Puer* le petit esclave indispensable au service de la maison. Cf. *Sat.* IX, 64 : *appellat puer unicus* et 68 : *Quid dicam scapulis puerorum.*

70. *Desset... caderent.* L'imparf. au lieu du plus-que-parfait du subj. : hypothèse non réalisable, relative à des faits passés. De même chez VIRG. *En.* III, 186, dans le discours d'Anchise rappelant le destin de Troie : *Quem tum vates Cassandra moveret*, pour *movisset;* et CIC. *Cluent.* 80 : *At tum si dicerem non audirer.* — *Hydri* : façon bizarre de rendre cette idée que l'enthousiasme tomberait; amenée par le souvenir de la description chez Virgile, VIII, 447 : *Tot Erinys sibilat hydris...* et : *Geminos erexit crinibus angues.*

71. *Surda... bucina.* Toujours suggéré par Virgile qui donne une trompette éclatante à Alecto : *pastorale canit signum cornuque recurvo Tartaream intendit vocem... Qua bucina signum dira dedit.* — *Surda :* au son sourd, étouffé. Cf. QUINT. XI, 3, 32 : *Vox surda;* et JUV. XIII, 194 : *Verbere surdo.* De même que *caecus* est employé au sens d'obscur, ainsi *surdus* signifie parfois *silencieux.* Calpurnius (*Ecl.* IV, 131) a de même *surdare : Turbida nec calamos jam surdant classica nostros;* c. à d. la trompette guerrière n'étouffera pas. *Gemeret;* peut s'entendre de toute espèce de son. Cf. II, 90 : *Nullo gemit hic tibicina cornu.* Cf. VIRG. *Georg.* III, 133, 183; IV, 173, etc. — *Bucina* est la trompe à signaux, d'abord celle des pâtres, plus tard, avec une forme recourbée, une des trompettes guerrières. — Tout ce passage est dépourvu d'aisance et de naturel.

71. Le développement est coupé brusquement au milieu du vers. La liaison est celle-ci : avec la pauvreté point d'enthousiasme possible. Eh bien! allons-nous demander à Rubrenus Lappa, d'égaler ses riches devanciers, alors qu'il est obligé pour vivre, etc.

72. Ce poète n'est pas autrement connu; il fait sans doute des tragédies qui ne lui rapportent rien. De tous les genres littéraires, la tragédie est bien

Cujus et alveolos et laenam pignerat Atreus?
Non habet infelix Numitor quod mittat amico :
Quintillae quod donet habet; nec defuit illi
Unde emeret multa pascendum carne leonem

alors le moins populaire; la dernière œuvre en ce genre qui ait atteint un prix raisonnable est le *Thyeste* de Varius qui fut représenté en 29 av. J.-C., aux fêtes qui celébrèrent la victoire d'Actium et qu'Auguste paya un million de sesterces. — *Cothurno* par métonymie pour le genre lui-même; cf. XV, 29 : *cunctis graviora cothurnis;* et QUINT. X, 68 : *gravitas et cothurnus et sonus Sophocli... sublimior.* — *Minor :* le cothurne haussait la taille de l'acteur; cf. VI, 634 : *altum satura sumente cothurnum.*

73. Atrée, héros tragique illustré par Sophocle, dont l'œuvre fut adaptée à la scène romaine par Accius. Le personnage, fruit de la muse de Lappa, va lui-même mettre en gage la vaisselle et la garde-robe de son poète. Métaphore hardie et originale : c'est en effet l'œuvre tragique qui est la vraie cause du dénûment. — *Alveoli* sont des écuelles, ordinairement en bois, vaisselle rustique. De même, v. 88 : *vestris datur alveolis.* Cf. PHED. II, 5, 15 : *alveolo coepit ligneo conspergere humum.* COLUM. VIII, 5, 13 : *totum ovorum numerum in alveolum ligneum conferat.* Le schol. commet une erreur plaisante, en interprétant par *tabula calculatoria, lusoria.* — *Laena* est défini par SERV. *En.* IV, 262 : *proprie toga duplex, amictus, auguralis.* C'est un vêtement de dessus en laine à longs poils, que l'on mettait en double comme la διπλοΐς des Grecs. Cf. V, 131 : *pertusa laena.* Lappa à la rigueur pourra s'en passer.

74 et 75. Vers cités par J. de Salisbury, *Ep.* 205, p. 229 édit. Migne, avec une mauvaise variante : *quid... quid,* pour *quod.* La citation est amenée par cette phrase : « *Illudque satyricum videtur in vos, scio cui et quibus loquor, probabiliter retorquendum...* » Il est assez curieux de voir des prélats au XIIe siècle se jeter à la tête ces censures satiriques empruntées à Juv. — *Numitor* est un nom qui rappelle la plus vieille aristocratie de Rome ; on le trouve mêlé à la légende de Romulus. Il y a trace d'une *gens Numitoria* jusqu'à la fin de la république. Juv. VIII, 93, qualifie un Numitor de « *Pirata Cilicum* ». Nous aurions donc ici une sorte de Verrès retiré des affaires, qui ne se fait même pas pardonner ses rapines par d'intelligentes générosités. *Infelix* est ironique : *le pauvre homme!* comme X, 169 : *Aestuat infelix,* c'est-à-dire Alexandre qui trouve le monde trop étroit. Le schol. qui explique : *Infelix animo non facultatibus,* fait encore un contre-sens. — *Amico :* à Lappa qu'il traite d'ami ou à tout autre poète.

75. *Quintillae* est le nom d'une courtisane, maîtresse de Numitor. — *Defuit* succédant à *habet* marque que l'acquisition de ce lion date de quelque temps déjà.

76. *Leonem.* L'usage d'entretenir à Rome dans des ménageries privées (*vivaria*) des animaux féroces et rares remonte aux derniers temps de la république. On les destinait tantôt à des chasses-spectacles et à des combats dans les amphi-

Jam domitum; constat leviori belua sumptu
Nimirum, et capiunt plus intestina poetae.
Contentus fama jaceat Lucanus in hortis

théâtres, tantôt à de simples exhibitions. J. César se fit accompagner dans les rues par des éléphants portant des torches (Dion Cas. 39, 22), et M. Antoine traîner sur un char attelé de lions apprivoisés, en compagnie de la danseuse Cytheris (Cic. *Phil.* II, 24). Sous l'empire ce sont les empereurs surtout, et, à leur imitation, quelques riches personnages qui se payaient ce luxe. L'art des dompteurs réalisait des prodiges inconnus aujourd'hui. V. les détails chez Friedlaender, *Sittengesch.* II, 398 et suiv. On connaît le lion favori de Domitien dont Stace pleure la mort en vers aussi serviles qu'emphatiques (*Silv.* II, 5, et la très piquante mise en scène de D. Nisard, *Poètes latins de la décadence,* I, p. 359, 3e édit.). Il est question plusieurs fois chez Martial (I, 7 et 15, etc.) d'un lion qui jouait avec un lièvre dans le cirque ; V. encore, id. *de Spect.* 10, l'épigramme : *de leone qui gubernatorem offendit.* Plus tard ces fantaisies atteignirent un degré de folie inimaginable; Héliogabal, pour faire une bonne farce à ses invités, admettait à l'improviste dans la salle à manger une troupe de lions apprivoisés qu'il nourrissait de faisans et de perroquets (Lampr. 21.)

77. *leviori sumptu.* Le transport et l'entretien coûtaient fort cher; à l'origine, une fourniture d'animaux rares figurait parmi les redevances régulières de certaines provinces ; plus tard, les gouverneurs y pourvoyaient pour le compte de leurs amis (Cic. *ad Fam.* II, 11, 2; VIII, 9, 3). Sous l'empire, l'entretien des ménageries devint une affaire d'État. Une année où la viande était particulièrement chère à Rome (il en faut à peu près quatre kilos par jour pour un lion) Caligula fit nourrir ses fauves par des condamnés à mort (Suet. *Cal.* 27).

78. *Nimirum* = *nil est mirum, non est mirum,* formule d'affirmation ironique. Cf. II, 104: *nimirum summi ducis est.* — *Intestina :* les adjectifs neutres employés subst. sont fréquents chez Juv. Cf. plus bas 108 et souvent ailleurs (J. Rahn, *Selecta capit.* p. 23). L'expression triviale rapprochée de *poeta* est pittoresque et révèle l'amertume de la pensée. — Ribbeck (*Der echte und unechte Juv.* p. 142) a déplacé les cinq vers 74-78 qu'il met après v. 93. Il est certain que la liaison des idées laisse à désirer plus d'une fois de 70 à 98; mais ce remaniement, outre qu'il est arbitraire, n'y remédie point.

79. La transition est celle-ci : Passe encore pour des poètes qui sont riches comme Lucain (l'idée de richesse est dans : *hortis marmoreis*) ceux-là peuvent se contenter de la gloire; mais non les autres. Lucain, mort en 65, c'est-à-dire un demi-siècle environ avant la composition de cette satire, appartenait à la famille aussi opulente que considérée des *Annaei* dont le membre le plus célèbre fut Sénèque, oncle du poète. Annaeus Mela, le père de Lucain, avait amassé une grande fortune en exerçant les fonctions de procurateur de l'empereur sous Claude et sous Néron

Marmoreis; at Serrano tenuique Saleio
Gloria quantalibet quid erit, si gloria tantum est?

(Tac. *Ann.* XVI, 17). Dénoncé après la mort de son fils comme ayant conspiré avec lui, il fut condamné à son tour; les biens de la famille revinrent à l'empereur. La réputation de Lucain, considérable de son vivant, excita la jalousie de Néron; elle grandit encore jusqu'à la fin du siècle; tous les auteurs du temps de Juv., Quintilien (X, 1, 90), Tacite (*Dial.* 20), Martial (XIV, 194) et Stace (*Silv.* II, 7) en témoignent. — *Jaceat,* Allusion à la *pigritia ingenua* (v. la note au vers 69); cf. I, 136 : *vacuisque toris tantum ipse jacebit.*

80. *Marmoreis :* jardins ornés de portiques en marbre : *peristylium,* et aussi de statues. Cf. Plin. *Ep.* VIII, 18, 11 : *Fuit enim tam copiosus ut amplissimos hortos eodem quo emerat die intruxerit plurimis et antiquissimis statuis,* à l'imitation des jardins de Salluste sur le Quirinal, des jardins de Mécène sur l'Esquilin, des parcs de Néron autour de la Maison Dorée et des *Adonaea* de Domitien sur le Palatin. Cf. IV, 112 où Juv. parle d'une *villa marmorea.* — *Serranus* (ainsi P.) est sans doute le poète dont le nom a été, par conjecture, substitué chez Quintilien, X, 1, 89, à *Farrenus,* etc. (V. la note de notre édition) et qui mourut jeune avant 93, sans avoir tenu les promesses d'une riche nature. Le même nom a été rétabli chez Mart. IV, 37, 3, passage qui confirmerait celui-ci en ce que Serranus y apparaît comme criblé de dettes. — *Saleius* (ainsi le schol.; P. *salero;* les Ms. int. *salino,* sans doute en souvenir d'Horace (*Od.* II, 16, 14; *Splendet in mensa tenui salinum*) est le poète lyrique Saleius Bassus, connu par Quintilien X, 10, 90 et par Tacite, *Dial.* 5 et 9 où l'auteur l'appelle *absolutissimum... egregium... praeclarissimum,* et nous apprend qu'il reçut en une fois de Vespasien un don de 500,000 sesterces (125,000 fr.), ce qui n'autorise guère les doléances de Juv. à son endroit. Le témoignage de Quint. (loc. cit.) prouve qu'il mourut assez vieux avant la composition de l'Inst. Oratoire, vingt ans au moins avant la publication de cette satire. Il est souvent question, et presque toujours sur le ton le moins bienveillant, d'un Bassus chez Martial; V. III, 47; 58; — V. 23; 53; VI, 69; VII, 96; VIII, 10; IX, 101; X, 98; XII, 98. Quelques-uns de ces passages se rapportent probablement à notre poète; il y est présenté comme un grotesque, auteur d'une *Colchide,* d'un *Thyeste,* d'une *Niobé,* d'une *Andromaque,* qui mériteraient ou l'eau ou le feu. Il possède non loin de Rome une campagne fastueusement arrangée et entourée d'un bois de lauriers, mais où manque l'indispensable. Rapprochés du don de Vespasien, ces détails feraient croire que Saleius fut, comme on dit, un panier percé, responsable, plus que ses protecteurs, du dénuement sur lequel Juv. se lamente. — *Tenuis* = pauvre. Cf. Stace, *Silv.* V, 3, 158 : *tenuis... Corinnae;* plus bas VII, 145 avec la note et VIII, 120 : *cum tenues nuper Marius dicinxerit Afros ;* et déjà chez Horace : *tenui mensa.*

81. *Gloria.* Cf. Tac. *Dial.* 10. :

Curritur ad vocem jucundam et carmen amicae

Si quis requirit (S. Bassum), *ut semel vidit transit et contentus est, ut si picturam aliquam vel statuam vidisset.* Vers cité par Montaigne, *Essais,* II, 16 : qui le détourne de son sens exact : « *Ces philosophes-là disaient que toute la gloire du monde ne méritait pas qu'un homme d'entendement estendist seulement le doigt pour l'acquérir : Gloria* etc. Cf. RÉGNIER, *Sat.* XIII, 93 : *Mais sans avoir du bien que sert la renommée?* et encore IV, 13 : *Honneur hors de saison, inutile mérite, qui vivans nous trahit et qui morts ne profite !*

82. *Curritur.* Autre preuve de l'inanité de la gloire, quand rien ne marche après elle : c'est le sort de Stace, le poète le plus fêté du règne de Domitien. Malgré ses grands succès de lecture, il connaîtrait la misère s'il n'avait, pour faire de l'argent, la ressource des ballets-pantomimes, œuvres inférieures mais bien payées par des acteurs célèbres.

Il ne paraît pas que la pauvreté de Stace ici invoquée soit un fait constant. Le poète avait épousé une Romaine, veuve d'un premier mari, et n'eut point d'enfant; il possédait près d'Albe une maison de campagne qui lui avait sans doute été donnée par Domitien; il se trouvait en relations très intimes avec d'illustres personnages, notamment avec Claudius Etruscus, le richissime affranchi : jamais, dans ses rapports avec eux, il ne prend les attitudes d'un solliciteur comme Martial; car le passage *Silv.* IV, 9 n'est qu'une plaisanterie. V. la note ci-dessus, au vers 37. Cf. d'ailleurs TEUFFEL, *Geschichte der Roem. Litteratur,* 321, 1. Remarquons que la plupart des exemples invoqués par Juv. dans cette satire, pour démontrer la misère des gens de lettres, tournent contre sa thèse ou n'y apportent qu'un médiocre appui : ainsi ceux de Saleius Bassus, de Stace, de Quintilien, de Palémon, qui tous sont à leur aise, dont les deux derniers sont sûrement très riches. Si Martial a été en relations amicales avec Juv. il est tout au moins singulier qu'il n'ait point fourni à cette place l'argument par excellence, sa pauvreté étant aussi certaine que son talent.

Le sens général de ce passage a été très diversement interprété par les commentateurs. Il en est de très anciens, comme le prouve une des notices biographiques (IIe de Jahn, tirée d'un Ms. d'Is. Vossius et imprimée pour la première fois par Henninius dans l'édition de 1685) qui y voient une attaque à peine dissimulée contre l'auteur de la *Thébaïde.* C'était l'opinion de J. C. SCALIGER, *Lect. Auson.* I, 10, et elle est réfutée occasionnellement par Casaubon, dans son édition des *Césars* de Suétone (*Dom.* 4, Edit. 1595, p. 309). Scaliger soutenait qu'il y avait dans ces vers une allusion maligne à un échec subi par Stace, lors d'un de ces concours de poésie auxquels Domitien présidait durant les *Quinquatria Capitolina.* Casaubon réplique justement : « Cum Statius ponatur eo loci in exemplum optimi poetae qui cum maxime placeat nihilominus esuriat, absurde fecisse videtur si ἥττας ipsius mentionem injecisset. Nam quid mirum, aliquis dicat, si victus poeta jaceat? » Cependant l'opinion de Scaliger déteint sur les commentaires du temps; Rigault, dans une courte

Thebaïdos, laetam cum fecit Statius urbem
Promisitque diem; tanta dulcedine captos
85 *Afficit ille animos, tantaque libidine volgi*

note de son édition (1616, chez R. Estienne), remarque à propos de 84 et suiv.: De Statio loquitur ut de lenone.. Et lenonum puellae promittunt noctem. » La même nuance se retrouve dans : *ad vocem jucundam .. Amicæ Thebaidos.. libidine volgi.. intactam vendit Agaven.* Tous ces termes pris isolément ont une nuance satirique ou pour le moins doucement ironique ; l'ensemble constitue tout de même un hommage à la popularité du poète. Ce qui a trompé l'auteur de la Vit. II, c'est que Juv., suivant une habitude constante, fait ici de la satire rétrospective en tâchant de la présenter comme actuelle; De même pour Lucain et Saleius Bassus plus haut. Et il fallait bien corser un peu la légende de l'exil!

82. *Vocem.* L'organe harmonieux du lecteur, metonym. pour son ouvrage. Nous voyons par Perse, I, 16 et suiv. que les lecteurs soignaient leur gorge afin de lire d'une voix claire: *voce serena.* Ils employaient des gargarismes spéciaux (*plasmata*) et s'étudiaient à toutes sortes d'inflexions roucoulantes. Quintilien (I, 8, 2) proteste contre cet usage: « *Sit in primis lectio virilis et cum suavitate quadam gravis.. non tamen in canticum dissoluta nec plasmate, ut nunc fit, a plerisque effeminata.* — *Amica,* chérie de la foule comme une maîtresse.

83. — *Thebaidos.* Poème épique en douze chants qui coûta à son auteur autant d'années de travail et fut terminé vers l'an 92. Sans parler des tragédies grecques appartenant au cycle Thébain, ce sujet avait défrayé mainte épopée; il avait été traité en Grèce par Antimaque de Colophon, par Antagoras de Rhodes, par Ménélas d'Egée, et chez les Romains par Ponticus, un ami de Properce. Voir chez ce dernier I, 7, 1 et I, 9, 9. La *Thébaïde* de Stace est sans contredit l'œuvre poétique la plus considérable de la fin du Ier siècle, et Juvénal ne pouvait mieux choisir. — *Statius,* né vers 45, n'a pas vu les débuts du IIe siècle; de dix ans plus âgé que Juv. il a pu néanmoins se trouver en relations avec lui.

84. *Promisit;* au sens du verbe grec χαρίζεσθαι, se rendre aux vœux pressants de quelqu'un en convenant d'un jour. On s'y prenait à l'avance pour organiser une lecture publique; il y avait des invitations *per codicillos;* on distribuait des programmes : *libellos;* on battait le rappel des indifférents qui ne venaient pas toujours, en dépit des instances : *multo ante rogatus et identidem admonitus aut non venit aut si venit queritur se diem.. perdidisse* (PLIN. I, 13, 4; cf. III, 18, 4). — Stace et Pline sont des privilégiés qui peuvent se faire prier et attirent la foule. — *Dulcedine :* à construire avec *captos,* ce participe complétant le sens de *afficit,* comme s'il y avait: *capit et afficit.* Cf. VIII, 145 : *Tempora santonico velas adoperta cucullo,* c. a. d. *velas et adoperis :* procédé fréquent chez les meilleurs poètes.

85. *Afficit.* Expression consacrée pour rendre l'émotion artistique. Cf. CIC. *Or.* I, 87 : *Uti ei qui audirent sic afficerentur animis ut eos affici vellet orator.*

Auditur : sed cum fregit subsellia versu,
Esurit, intactam Paridi nisi vendit Agaven.

— *libidine*. Toujours chez Juv. au sens d'une passion grossière, ou d'un sentiment inférieur. V. entre autres VIII, 135 : *ambitio atque libido* ; II, 14 : *magna libido tacendi*. Cf. toutefois SALL. *Jug.* 84, 4 : *tanta lubido cum Mario eundi*. MART. XIV, 23, 2 l'a pris au sens de *démangeaison* physique.

86. *Fregit* etc. C'est ce vers qui a induit quelques érudits du XVIe siècle à supposer que Juv. fait allusion ici à l'échec subi par Stace aux *Quinquatries Capitolines*. Outre C. Scaliger dont nous avons cité l'opinion, il y avait, pour interpréter ainsi, un certain Plathner (G. H.), auteur de *Lectionum Juvenalianarum Libri V* qui existent en manuscrit à la bibliothèque de Gotha (FABRICIUS, *Biblioth. Lat.* edit. Ernesti, II, p. 365.). J. Lipse (*Ep. Cent. II ad Belg.* 48) et Casaubon (loc. cit.) les réfutent et ils ont pour eux la tradition. *Frangere subsellia versu* a été imité par Martianus Capella V, 436 : *qui perturbantes pectora sensusque cunctorum cognoscentium quoque perfregere subsellia* ; et par Sidoine Apollinaire, *Ep.* V, 10 : *hunc olim perorantem et rhetorica sedilia plausibili oratione frangentem*. Le schol. explique : *favore nimio audientium*, et Alain de l'Isle commente ainsi le passage (*Distinctiones dictionum Theol.* Subsellia, Edit. Migne, p. 959) : *Subsellia dicuntur sedes, unde Juvenalis de Statio loquens, ad cujus libri recitationem multi Romani convenerant, ita ut sedes viderentur frangi* etc. Jean Britannicus, J. Lipse et après eux un grand nombre de commentateurs rapprochent I, 13 : *adsiduo ruptae lectore columnae*. Donc Stace fait crouler les sièges sous le bruit des applaudissements. Cf. les expressions : *fragor plaudentium et acclamantium* et le passage de Polybe (XV, 32, 9) cité par Casaubon : κατερρήγνυτο πᾶς ὁ τόπος ὑπὸ τοῦ κρότου καὶ τῆς κραυγῆς. — Toutefois, si l'on veut bien se rappeler l'anecdote citée au vers 46 relativement à la disposition des gradins, il devient possible que Juv. ait songé à une rupture matérielle des *subsellia* sous le poids des auditeurs. Dans les deux cas *versu* est singulièrement elliptique.

87. *Esurit*. Indicatif qui a une valeur hypothétique, avec cette nuance : Stace aurait *sûrement* faim si... V. KÜHNER, II, p. 921, a. — *Agaven* : cette héroïne est la mère de Penthée et joue le principal rôle dans les *Bacchantes* d'Euripide. L'action étant au voisinage de Thèbes, c'est sans doute la *Thébaïde* qui a amené la mention de cet ouvrage. Quant à son caractère, la supposition la plus probable est qu'il s'agit d'un mime ou d'un ballet pantomime. SEN. *Suas.* 2, 19, parle d'un certain Silo : *qui pantomimis fabulas scripsit*. Ces pantomimes : *fabulae salticae*, avaient pour objet de figurer aux yeux des spectateurs une action mythologique, le plus souvent d'un caractère érotique, dans une suite de danses de caractères, un seul acteur incarnant successivement les divers personnages. Des poètes de profession ne dédaignèrent pas d'écrire les livrets de ces pièces, généralement d'après les tragédies grecques ; Lucain en avait composé quatorze, dit un ancien biographe (chez TEUFFEL, 303, 4). V. pour le surplus, FRIEDLAENDER, II, p. 451 et suiv. — *Intactam* :

Ille et militiae multis largitus honorem,

vierge encore, c.-à-d. inédite : une nouveauté et non une reprise. Cf. *carmen intactum* chez Stace, *Silv.* I, 2, et III, 1, 67. Claudien, XX, 364, pense-t-il à Juv. lorsqu'il écrit : *His necdum commissa choro cantatur Agave,* ou le ballet de Stace était-il resté au répertoire ?

Paris. Le premier acteur connu de ce nom vivait à la cour de Néron et y jouissait d'une très grande influence (TAC. *Ann.* XIII, 19-22); Néron, jaloux de son talent, le fit mettre à mort en 67 après J.-C. Le Paris dont il est question ici est un acteur fameux du règne de Domitien et dont la destinée, s'il n'y a pas confusion chez les historiens, est absolument semblable à celle du premier. Nous savons par Juv. même (VI, 87) qu'il fit fureur, surtout auprès du public féminin ; il inspira une folle passion à Domitia la femme de l'empereur (SUET. *Dom.* 3). Celui-ci le fit assassiner (DION. CAS. 77, 3) et supprima même un de ses élèves qui avait le tort de reproduire trop bien son art et ses traits (SUET. *Dom.* 10). La mort de Paris est de l'année 84; mais son souvenir subsiste, comme on voit, non seulement par Juvénal, mais par une épitaphe de Martial (XI, 13) qui fut composée vers l'année 100 : *Quisquis Flaminiam teris viator, Noli nobile praeterire marmor. Urbis deliciae salesque Nili, Ars et gratia, ludus et voluptas, Romani decus et dolor theatri, Atque omnes Veneres Cupidinesque, Hoc sunt condita, quo Paris, sepulchro.* Il y eut trois autres acteurs encore du nom de Paris, l'un favori de L. Verus et deux autres postérieurs : l'usage existait de perpétuer ainsi le nom d'un acteur célèbre, qui avait fondé un genre ou créé quelque rôle digne de mémoire. Sur la dynastie des Paris, v. FRIEDLAENDER, II, 622 et passim. Il est dans tous les cas chronologiquement impossible que le Paris, pour qui Stace a écrit l'*Agavé,* ait fait exiler Juv. à cause de cette allusion.

87-92. Ces cinq vers forment une digression qui, par le fait des biographes, a pour l'histoire de Juvénal une importance considérable : c'est sur ces vers qu'ils ont fondé la tradition de son exil prétendu. Notons d'abord que les parenthèses rompant la suite des idées sont fort nombreuses dans les satires ; nous en avons remarqué une plus haut (50-52) et il y en a une autre tout aussi caractéristique à 124-129. En général ce n'est pas par l'enchaînement rigoureux des idées que se distingue le poète, et, à cet égard, il a fait la partie belle aux audacieux remaniements de Ribbeck. Peut-être que la digression eût passé inaperçu auprès des scholiastes, sans les indications biographiques qu'ils ont cru pouvoir en tirer; mais une fois la légende de l'exil admise et la cause de l'exil conjecturée à l'aide de ce passage, la chronologie les avertit que Juv. n'a pu être exilé par Paris, l'acteur fameux mort en 84. D'où cette affirmation que ces vers avaient été composés avant la mort de Paris et que le poète les inséra plus tard à cette place ; c'est alors qu'un autre empereur, Trajan ou Hadrien et quelque successeur de Paris se seraient reconnus : *Quasi tempora figura notasset... Ut ea quoque quae prima fecerat inferciret novis scriptis* [VIT. I, *quae Probi dicitur.* Cf. II, V, VI, et la *Vit.* citée par J. Lipse

Semenstri digitos vatum circumligat auro.

(*Epist. quaest.* IV, 20) en note chez Jahn, p. 390.] Ainsi s'est ouverte la voie aux combinaisons en vue de trouver l'auteur probable de l'exil, les uns opinant pour Trajan, les autres pour Hadrien : ces combinaisons auraient de la valeur si le fait de l'exil était lui-même démontré; mais il ne l'est pas.

Ribbeck recourt ici à son système de suppression et de transposition. Pour lui 88 et 89 sont interpolés (ouv. cit. p. 130); il prend 74-78 pour les mettre après 87 et fait suivre : *intestina poetae* par : *quod non dant proceres*, etc. (p. 142). Du remaniement il n'y a qu'une chose à dire, toujours la même; il est arbitraire. Quant à la suppression, je répèterai après M. Vahlen (*Juvenal und Paris*, Mémoires de l'Acad. royale de Berlin, 1883, p. 1175 et suiv.) que tous les arguments sont pour l'authenticité de ces vers; que notamment toutes les biographies, quoiqu'elles se bornent à citer 90-93, les supposent. Ainsi I : *per honorem militiae;* II : *per honorem militiolae ;* III : *obtentu militiae;* V : *sub honoris praetextu;* VI : *praetextu honoris;* VII : *sub obtentu militiae*. De même les scholies, IV, 38 : *sub specie honoris*. Du reste la *Vit.* II cite tout entier le vers 88. Il est vrai que Ribbeck voit dans 88-89 une sèche affirmation qui enlève leur effet aux vers si expressifs 90 et suiv. « Un styliste habile n'aurait pas indiqué la charge du tribunat semestriel d'une façon si lâche et si plate, ni fait suivre l'anneau semestriel qu'elle implique ; encore moins eût-il omis d'amener le second membre (*semenstri*, etc.) par un nouveau pronom ». Cette dernière partie de l'objection disparaît avec la leçon *largitus* (Hermann et Jahn); quant au reste, il n'y a pas cent vers par satire qui résisteraient à des chicanes de ce genre.

Militiae honorem. Le *semenstris* du vers suivant et les *tribuni* du vers 92 ne laissent aucun doute sur la nature de cet honneur; il s'agit du tribunat semestriel, accordé par l'empereur depuis Auguste à la jeunesse de Rome et d'Italie, qui, ne se souciant plus d'un service effectif et permanent, ne pouvait qu'à cette condition obtenir les distinctions civiles et les magistratures. Ce tribunat : *imaginariae militiae genus, quod vocatur supra numerum, quo absentes et titulo tenus fungerentur* (SUET. *Claud.* 25), avait été réglementé par Claude : il fut conféré comme le *Jus trium liberorum* à toute sorte de personnages et par des influences de toute sorte. V. le *Bulletin de la Faculté de Poitiers*, novembre 89, p. 339 et suiv.; février 90, p. 56 et suiv.; et MARQUARDT-MOMMSEN, *Roem. Staatsverwaltung*, II, 366 et suiv.; *Staatsrecht*, I, 492 et 525. Le passage de Juvenal avait déjà été commenté dans le même sens par J. Lipse, *Militia Rom.* II, 9, p. 345, édit. de Lyon.

89. P. *semenstrigidos vastum;* les ms. interpolés : *semenstri vatum digitos;* dans P., le renvoi pour la scholie : *semen s. v.* D'où la correction : *semenstri digitos vatum* (*Spicilegium Juv.* p. 72). Mommsen dans sa dissertation sur le tribunat semestriel (*Epigraphische Analekten*, n° 22; Comptes rendus de l'Académie royale de Saxe 1852, p. 249 et suiv.) met la virgule après *semenstri*, dont il fait un ablatif de manière pris substantivement, explicatif de *militiae ho-*

90 *Quod non dant proceres, dabit histrio. Tu Camerinos*

norem : par le tribunat semestriel. Il y a des inscriptions où Sem. pour *semenstris* est employé ainsi comme le terme technique et abréviatif. D'autres *semenstris,* à accorder avec *militiae;* d'autres *semenstrem,* avec *honorem.* M. Vahlen (ouv. cit.) se prononce pour : *semenstri auro,* non que la distinction de l'anneau ne dure que six mois (elle est permanente), mais parceque l'anneau est la marque du tribunat semestriel. Il cite d'autres métonymies semblables; ainsi II, 170 : *praetextatos mores;* XIII, 96 : *locupletem podagram* et 99 : *esuriens Pisaeae ramus olivae.* — Enfin on peut écrire encore : *semenstris* au génitif à accorder avec *auro.* Les adjectifs sont souvent employés subst. par Juvénal (V. Rahn, ouv. cit. p. 20 et suiv.); entre autres : X, 91 : *Summas donare curules;* et 334 : *Tyrius genialis* (c'est-à-dire *sedes, lectus*).—Pour brocher sur le tout, Heinrich, choqué par le vague de *multis,* veut remplacer par *maestis,*ainsi que X, 284 : *maestae urbes* au lieu de *multae :* ici *maestis* est absurde.

89. *Semenstri... auro.* Turnèbe, *Adversaria,* XX, 2, a une explication curieuse de cette expression. S'appuyant sur I, 28 : *ventilet aestivum digitis sudantibus aurum, nec sufferre queat majoris pondera gemmae,* et sur le fait que les Romains, par un raffinement de luxe, avaient des bijoux d'été plus légers que les bijoux d'hiver, il veut voir dans *semenstri* une allusion à cet usage. Les plus vieux commentateurs, J. Britannicus entre autres, expliquaient *semenstri* par : *en forme de croissant,* par analogie avec la lune. L'anneau d'or est la distinction des chevaliers; et le tribunat semestriel étant une milice équestre, présupposait le grade de chevalier. Dans l'inscription de Thorigny, Claudius Paulinus, gouverneur de Lusitanie, écrit à Sennius Solemnis : qu'il lui enverra, quand il aura le temps, sa commission de tribun semestriel (*semenstris epistulam*); qu'en attendant, il veuille bien recevoir sa solde de 25,000 sesterces (cité par Mommsen). La charge n'était donc pas purement honorifique.

90. C'est à ce vers que se sont accrochées les traditions relatives à l'exil de Juvénal. Comme il n'y a pas trace de cet exil dans les satires, la question est de savoir où les biographes en ont puisé la mention. Il est dans tous les cas impossible de la fonder sur une tradition continue (V. le *Bulletin de la Faculté de Poitiers,* février 1890, p. 83, et mai 1890, p. 184). Juv. est cité pour la première fois après sa mort survenue vers 130, par Lactance mort lui-même en 325, puis par saint Jérôme et par saint Augustin. Vers 460, Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont en Auvergne (*Carm.* IX, 266), après une allusion transparente à l'exil d'Ovide, continue en ces termes : *Nec qui consimili deinde casu Ad vulgi tenuem strepentis auram Irati fuit histrionis exsul.* Avait-il en vue Juvénal ou quelque autre poète? Il est impossible de le savoir; tout est également vague dans ce passage, la détermination de temps : *deinde,* autant que celle des personnages. Mais ce qui est fort possible c'est que la légende de l'exil se soit élaborée dans les écoles à partir du VIe siècle (le premier qui la raconte de façon fort étrange est un chronogra-

Et Baream, tu nobilium magna atria curas?
Praefectos Pelopea facit, Philomela tribunos.
Haud tamen invideas vati quem pulpita pascunt.

phe grec de la fin de ce siècle, nommé J. Malalas) précisément en vue de mettreun nom connu au bout des vers énigmatiques de Sidoine Apollinaire. Le mot *histrio* fournit la transition; le reste est pure combinaison des biographes. Cf. VAHLEN, *Juvenal und Paris*, p. 1180 et suiv.— *Dabit :* futur hypothétique. *Histrio*, ici acteur de pantomime; pour distinguer, on disait *tragoedus* et *comoedus, tragicus, tragoediarum, comoediarum histrio*; aux yeux des Romains le mot et la chose avaient une origine étrusque. V. le passage célèbre de T. LIVE, VII, 2. L'influence des acteurs auprès des grands et des empereurs dans le monde romain, depuis les temps de Sylla, fut considérable. On connaît la situation de Roscius, les rapports de Bathylle avec Mecène, de Mnester avec Messaline. Apelles fut tout-puissant sous Caligula, le 1er Paris sous Néron, le second Paris et Latinus sous Domitien. Il y eut toute une dynastie de Pylades, favoris des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Trajan. Caracalla envoya le danseur Théocrite commander une armée en Arménie. V. FRIEDLAENDER, ouv. cit. II, 472 et suiv. — Les *Camerini* et *Bareas* sont pris ici comme des noms génériques désignant la vieille aristocratie : les premiers appartenaient à la gens *Sulpicia*, le second à la *gens Marcia*.

91. *Atria.* Nous dirions *l'antichambre ;* allusion aux visites matinales que les clients font à leurs patrons. Cf. JUV. I, 95 et suiv. et MART. III, 38, 10 : *Atria magna colam : vix tres aut quattuor ista Res aluit; pallet cetera turba fame.*

92. *Praefectos... tribunos.* Les deux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire. Sous la république on ne connaissait que les *praefecti cohortis sociorum ;* sous l'empire les préfets sont les commandants des cohortes auxiliaires ; il y a en plus un *praefectus equitum*, commandant supérieur de la cavalerie, et le *praefectus castrorum legionis*, par abréviation : *praefectus leg.* sorte de commandant de place qui pourvoyait au campement de la légion. — *Pelopea* ou *Philomela* sont des héroïnes mythologiques comme Agavé, toutes deux mêlées à des fables érotiques. La première est la fille de Thyeste, qui devient mère d'Égisthe, des œuvres de son père ; la seconde est la sœur de Procné, victime de Térée son beau-frère. Donc pour faire son chemin il faut que le poète compose des pantomimes licencieuses, capables de faire valoir les talents d'un acteur. Pour Ribbeck, ces noms seraient ceux d'acteurs célèbres, d'un Philomelus en vogue sous Domitien (MART. III, 31, 6 et IV, 5, 10), d'un Pelopeus d'ailleurs inconnu ; le poète les aurait féminisés par allusion à leur art (V. *Sat.* III, 95) ou à leurs mœurs. L'interprétation, trop ingénieuse, ne cadre pas ici. L'un des biographes (Ve chez Jahn) dit que l'empereur (anonyme) qui exila Juv. lui fit savoir le motif de sa disgrâce, en lui écrivant : *Et te Philomela promovit.*

93. Ce vers est à rattacher par le sens à 87 : il est vrai que

Quis tibi Maecenas, quis nunc erit aut Proculeius
Aut Fabius? quis Cotta iterum, quis Lentulus alter?
Tunc par ingenio pretium; tunc utile multis

Stace écrit pour Paris; mais il ne faut pas en vouloir, etc. Ainsi Molière, pour attirer le public à son théâtre, écrivait la farce du *Médecin malgré lui* qui servait à faire passer le *Misanthrope*. — *Haud :* négation adoucie, moins souvent employée avec des verbes qu'avec des subst. et des adj. vis-à-vis desquels elle joue le rôle de l'α privatif. — *Pulpita :* la scène. Cf. Hor. *Ep.* II, 1, 174 : *quam non adstricto percurrat pulpita socco*. Prop. V, 1, 16. *Pulpita solemnes non oluere crocos* et Juv. VI, 78. Markland retranchait ce vers qui lui paraissait rompre la suite des idées. — *Pascunt* rappelle Horace, *Ep.* V, 1, 181 : *Palma negata macrum, donata reducit opimum.*

94. *Quis.* La liaison des idées est celle-ci : Car de trouver un Mècène aujourd'hui, c'est-à-dire un protecteur éclairé des lettres, c'est peine perdue. — *Maecenas :* à cause de ses relations avec Virgile, Horace, Varius, etc., les poètes de Rome se servent de son nom chaque fois qu'il s'agit de faire appel à la générosité par un illustre exemple. V. *Laus Pisonis*, 230 et suiv. (*Poet. Lat. Minor.* Édit. Baehrens, I, p. 234 et suiv.) et les passages de Martial cités au vers 69. — *Proculeius* (Varro Murena) est le beau-frère de Mécène qui avait épousé sa sœur Terentia. Horace, *Od.* II, 2, 5, fait allusion à ses sentiments généreux : *Vivet extento Proculeius aevo Notus in fratres animi paterni.* Nous ne savons rien de ses rapports avec les poètes du temps.

95. *Fabius* (Publ. Maximus) fut un des protecteurs d'Ovide, qui était l'assidu de sa maison et avait composé un épithalame pour son mariage. Ami intime d'Auguste, Fabius a dû s'employer à faire revenir le poète d'exil, mais sans y réussir. Pour sa générosité, V. *Pont.* III, 3, 107 : *Tua supplicibus domus est assueta juvandis.* — *Cotta* (Valerius Messala), fils du grand orateur V. M. Corvinus; ami également et protecteur d'Ovide qui s'en vante en ces termes; *Pont.* I, 7, 83 : *Is me nec comitem nec dedignatus amicum est.* Cf. ib. III, 73-78. — Lorsque les commentateurs ont cherché dans les satires de Juv. les éléments d'une biographie, cette insistance du poète à citer les patrons d'Ovide, rapprochée des vers de Sidoine Apollinaire où, après l'exil de ce dernier, il est question d'un autre exil encore, a pu associer l'idée d'exil au nom de Juv. — *Lentulus.* Peut-être le consul P. Cornelius Spinther qui obtint le retour de Cicéron et que celui-ci appelle pour cette raison (*Red. in Sen.* 8) : *parens ac deus nostrae vitae.* Un autre Lentulus avec le *cognomen* de Gaetulicus, poète et historien lui-même, quoique fils de consulaire, fut mis à mort par Caligula en 40 après J.-C. Juv. VIII, 187, nomme un Lentulus parmi les patriciens dégénérés de son temps (cf. VI, 80), et X, 287, Lentulus le complice de Catilina.

96. *Tunc :* dans le bon vieux temps. C'est aussi l'avis de Pline, déplorant à l'occasion de la mort de Martial que ces coutumes se soient perdues (III, 21) : *Fuit moris antiqui eos, qui*

Pallere et vinum toto nescire Decembri.

IV. Misère des Historiens (v. 98-105).

Sommaire : La condition des historiens est encore plus précaire ; car leurs dépenses sont plus grandes et leurs revenus aussi maigres.

Vester porro labor fecundior, historiarum

vel singulorum laudes aut urbium scripserant, aut honoribus aut pecunia ornare : nostris vero temporibus, ut alia speciosa et egregia, ita hoc in primis exolevit. Cf. l'imitation de Juv. par Boileau, *Sat.* I, 107 : *Un poète à la cour fut jadis à la mode; Mais des fous aujourd'hui c'est le plus incommode : Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli, N'y parviendra jamais au sort de l'Angéli.* — *Multis.* Juv. (Cf. la note au vers 51) abuse vraiment de ce mot vague, et non pas là seulement où Ribbeck a vu un faussaire.

97. *Pallere.* Cette pâleur, indice du travail intellectuel, était bien portée. Pline l'ancien (*H. N.* XX, 14) nous apprend que les élèves de Porcius Latro, rhéteur célèbre du temps d'Auguste, tâchaient d'obtenir son teint pâle en buvant du cumin ; Cf. Hor. *Ep.* I, 19, 18. Allusions fréquentes à cette pâleur chez Perse qui, mort jeune et d'une maladie d'estomac, pouvait se passer de cumin pour avoir l'air intéressant. *Prol.* 4 : *Pallidam Pirenen.* Sat. I, 26 : *En pallor seniumque.* V. 62 : *Impallescere chartis,* etc. Cf. Régnier, IV, 7. *Or va ! romps-toi la teste : et de jour et de nuit Pâlis dessus un livre.* — *Decembri :* époque des Saturnales où tout le monde se livrait aux festins; c'est le comble de la sobriété que de ne pas boire dans un temps pareil : *Madidis, unctis diebus* (Mart. XIV, 1, 9, etc.) Cf. Sen. *Ep.* 18, 1, 3 : *December est mensis quo maxime civitas desudat. Jus luxuriae publicae datum est... Hoc multo fortius est, ebrio ac vomitante populo siccum ac sobrium esse.* Les *Saturnales,* fête analogue à notre carnaval, célébraient à l'origine la fin des semailles (*Saturnus, Saeturnus,* rad. *satus* de sero) avec le repos hivernal des hommes et de la terre; d'abord bornées au 19 décembre, elles en vinrent à durer une semaine entière.

Ici se termine le développement qui concerne les poètes. On regrette que Juv. n'ait pas apporté à ses doléances, une restriction, commandée à la fois par l'intérêt de sa thèse et par le respect de la vérité, en excluant de ses revendications la foule des poètes médiocres. V. comment Régnier qui a imité le ton et les idées de cette satire (II : *Les Poètes* et IV : *La Poésie toujours pauvre*) l'emporte à cet égard sur Juvénal qui, trop préoccupé de l'unité de sa déclamation, a soigneusement tenu à l'écart toute autre idée. Il en résulte une sorte de contradiction avec les censures contre les mauvais poètes, par lesquelles débute la 1re Satire. V. nos *Notes biographiques,* p. 45 et suiv.

98. Les historiens après les poètes, parce que l'histoire est :

Scriptores ? — Perit hic plus temporis atque olei plus :
Nullo quippe modo millensima pagina surgit
Omnibus et crescit multa damnosa papyro ;

Proxima poetis et quodammodo carmen solutum. De même chez QUINT., X, 1, 31, l'histoire succède à la poésie dans la discussion de leurs rapports respectifs avec l'art oratoire. Plus bas les deux genres sont compris sous une désignation commune (105) : *genus ignavum.* La transition revêt la forme de la subjection; elle est établie par le comparatif et *porro.* Cette dernière formule est très fréquente chez Lucrèce ; même rad. que *pro, procul,* c. à d. qu'elle marque un prolongement. — L'abrégement de la voyelle *o* (*porrŏ*) à la fin des mots invariables, pour les cas directs des substantifs et la première personne des verbes, est fréquent chez Juv. — *Historiarum :* le singulier *historia* désigne le genre historique en général, X, 174 : *Quidquid Graecia mendax Audet in historia ;* au pluriel les productions diverses rentrant dans ce genre ; VI, 450 : *Nec historias sciat omnes ;* cf. plus bas 231 avec la note ; quelquefois ce que nous entendons par *contes, historiettes.* V. HOR. *Sat.* I, 3, 89 : *Amarus historias ;* CIC. *Brut.* 11; 42 : *Concessum est rhetoribus ementiri in historiis.*

99. *Perit* que donne P et non *petit* qui est la leçon des mauvais ms. Nous avons ici la transformation, par une expression identique, du proverbe : *perdere oleum et operam* (*Spicil. Juv.* p. 72). Les exemples d'ailleurs ne manquent pas ; CIC. *Att.* II, 17, 1 : *ne et opera et oleum philologiae nostrae perierit.* CAT. XIV, 11 : *Non dispereunt tui labores.* MART. II, 1 : *At nunc succincti quae sint bona disce libelli ; hoc primum est brevior quod mihi charta perit ;* et VI, 64, 22 : *Scribere versiculos, miseras et perdere chartas.* Juv. I, 18 : *periturae parcere chartae.* Cf. BOILEAU, *Sat.* 9, 105 : *Chacun à ce métier peut perdre impunément de l'encre et du papier.*

100. *Nullo...modo :* sans qu'il y ait de limite. Toutes les éditions avant Jahn, sur la foi des ms. interpolés : *Namque oblita modi;* cité par SERV. *En.* IV, 98 et le schol. de Lucain I, 334 d'après la leçon de P. — *Surgit.* Même métaph. chez Ov. *Am.* I, 1, 17 : *Cum bene surrexit versu nova pagina primo ;* II, 18, 13 : *curaque tragoedia nostra crevit ; Tr.* V, 9, 3 : *inque libellis crevisset sine te pagina nulla meis.* — *Pagina* (σελίς) a le même rad. que *compago* (*pango,* πήγνυμι) ; en agriculture le mot désignait les compartiments d'une treille ou d'une haie en clôture ; en menuiserie, les panneaux ou les cadres d'une porte. Cf. *antepagmenta,* boiserie. On écrivait chez les Romains tantôt : *in paginis,* c.-à-d. en divisant le parchemin ou le papyrus, dans le sens de la largeur, en rectangles séparés par des marges, chaque rectangle ou colonne formant une *pagina ;* tantôt : *transversa charta,* c.-à-d. par longues lignes de gauche à droite, jusqu'au bout. *Surgit* doit s'entendre, non de l'entassement des feuilles les unes sur les autres, mais du mouvement de bas en haut que fait la main du copiste pour la rédaction de chaque colonne ou page nouvelle. V. BIRT, *Das Antike Buchwesen,* p. 229 et 255, et MARQUARDT, *Das Privatleben der Roemer,* p. 808 et suiv.

101. *Omnibus :* chez tous les

Sic ingens rerum numerus jubet atque operum lex.
Quae tamen inde seges? Quae terrae fructus apertae?
Quis dabit historico, quantum daret acta legenti?

historiens sans distinction. *Damnosa :* ruineux ; de même, XII, 4 : *damnosa alea* et Hor. *Sat.* II, 8, 34 : *damnose bibimus,* de façon à ruiner notre hôte. — *Papyro.* Avant les rapports de Rome avec l'Orient on n'y écrivait que sur des peaux de bête préparées : *membranae.* V. la note au vers 23. Le papyrus qui, d'après Champollion, était connu des Égyptiens dix-huit siècles avant notre ère, fut révélé à l'Europe par Alexandre. La culture du roseau, d'où on le tirait, était pratiquée surtout dans le Delta, puis plus tard en Sicile. Sous les premiers Ptolémées le commerce du papyrus, dont le centre presque exclusif était à Alexandrie, prit une grande extension. Les Romains en consommaient assez pour que les empereurs dussent songer à en réglementer officiellement la vente (Pline, *H. N.* XIII, 89) ; il y avait à Rome des entrepôts : *horrea chartaria,* des *chartapolae* ou *chartarii,* entre lesquels un commissaire spécial choisi dans le sénat, répartissait les arrivages, pour les faire entrer dans le commerce de détail. Depuis Aurélien, l'Égypte eut à payer une partie de ses impôts en papyrus. Il en résulta une notable diminution de prix dans la vente ; alors qu'à Athènes, ainsi que nous l'apprend une inscription, le prix de deux feuilles de papyrus atteignait en 407 avant notre ère le prix de 2 fr. 50 de notre monnaie, Stace fixe à 10 as (environ 70 cent.) le prix d'un rouleau de papyrus rempli par lui; cf. Birt, ouv. cit., p. 83; le XIII[e] livre de Martial était vendu 4 sesterces (90 cent.) et le libraire faisait une bonne affaire. Cependant Mart. se plaint, lui aussi, de dépenser trop pour se fournir de papyrus, XIII, 1, 3 : *Perdite Niliacas, Musae, mea damna papyros.* La dépense devait être plus sensible aux historiens, à cause de l'étendue de leurs œuvres. Peut-être les pertes énormes qu'ont subies dans ce domaine les lettres antiques, sont-elles dues en partie à cette cause : c'était une grosse affaire que de publier Varron, Tite-Live, Tacite, au complet, et les exemplaires ont dû toujours en être assez rares. Cf. Egger, *Sur le prix du papier dans l'antiquité,* Paris, 1857.

102. *Operum lex :* la loi du genre, comme chez Hor. *A. P.* 135 : *operis lex.*

103. *Seges,* etc. Métaph. agricole, assez fréquente ; cf. plus haut 48, avec la note, et plus bas *messem,* V. 112. De même chez Mart. I, 107 : *In steriles campos nolunt juga ferre juvenci ; pingue solum lassat, sed juvat ipse labor* V. L. Genthe, *Ueber den Gebrauch der Metaphern bei Juvenal,* p. 22. (Wittenberg, 1878.)

104. *Historico,* adjectif pris substantiv., traduit le grec συγγραφεύς. Déjà chez Cic. *Top.* 78 : *Oratores et poetas et philosophos et historicos.* De même Quint. X, 1, 101 : *nemo historicorum.* Ailleurs simplement adjectif, ib. 33 : *historico nitore* — *acta legenti :* il s'agit du journal tel que les Romains l'ont connu et pratiqué d'assez bonne heure, c'est-à-dire du recueil des événements notables de la ville,

amassés et consignés au jour le jour par des esclaves *ad hoc*. L'usage en est d'abord privé ; du temps de Cicéron, comme nous le voyons par divers détails de sa correspondance, les personnages de marque, absents de Rome, avisaient à se tenir au courant de ce qui s'y passait d'intéressant. A leur départ, ils chargeaient un esclave, véritable *reporter,* de se mettre à l'affût des nouvelles et de leur en adresser le récit à la campagne ou dans les lointaines provinces. César fit de cet usage une institution publique en créant les *Acta diurna Populi Rom.,* recueil régulier et complet des faits notables, placés à la vue du public sur le Forum puis déposés à l'*aerarium* ou au *tabularium* comme documents pouvant servir à l'histoire : les historiens comme Tite-Live et Tacite les mentionnent fréquemment. Il s'agit dans ce passage du journal privé que faisaient tenir les particuliers riches et influents; on en peut voir le fonctionnement dans le *Satyricon* de Pétrone (53) où l'*actuarius,* c'est-à-dire l'esclave chargé du reportage, fait son rapport au maître sur ce qui s'est passé dans sa propriété ; le journal mentionne les naissances, les décès, les incendies, les exécutions capitales, les procès et affaires d'argent, en un mot tout ce que nous entendons par l'article *faits divers.* V. le travail de J. V. Leclerc : *les Journaux chez les Romains,* Paris 1838, et l'article *Acta diurna* de la *Realencyclopédie* de Pauly. — Les commentateurs ont toujours expliqué jusqu'à présent *legenti* au sens de *lire ;* M. Boissier (*Revue de Philologie.* Nouv. sér. III, 1879, p. 16) a démontré que ce mot signifie ici : *colligenti.* En effet, lire ces nouvelles, de leur nature fort courtes, ne pouvait constituer une fonction rétribuée, tandis que le travail du reportage exigeait du temps et de l'intelligence. Le schol. paraît, du reste, avoir compris ainsi, quand il explique *legenti* par *exceptori.* Un texte caractéristique est celui où Cicéron, *Fam.* II, 15, 5, reproche à son *actuarius* de l'avoir insuffisamment mis au courant d'une aventure scandaleuse : *De Ocella parum ad me scripseras et in actis non erat.*

Jahn suppose une lacune après 104 : il est certain que le développement consacré aux historiens paraît bien maigre et tout à fait hors de proportion avec l'importance du genre, indigne de ceux qui l'ont représenté. On croit rêver quand on en voit l'objectif réduit à l'achat plus ou moins onéreux d'une liasse de papyrus. Je ne pense pas toutefois qu'il y ait lacune, pour cette raison très simple qu'on s'imagine très difficilement avec quoi le poète l'aurait comblée. L'histoire, durant la seconde moitié du Ier siècle et au début du second, est représentée par des hommes éminents qui furent des politiques en même temps que des écrivains : ils appartenaient à l'aristocratie riche et considérée ; pour eux comme pour les anciens en général, l'histoire était, non un métier plus ou moins lucratif, mais un délassement intelligent. A s'en tenir aux contemporains de Juvénal, on ne voit pas bien Tacite consulaire et Suétone secrétaire de l'empereur Hadrien, mettant en balance leurs travaux avec le prix du papyrus employé à les publier. Il y a sans doute des subalternes inconnus, comme Florus et Justin, qui ont vécu à cette époque, et sur le compte desquels les renseignements

V. Misère des Avocats (v. 105-150).

Sommaire : En dépit de leurs vanteries, les avocats du commun ne gagnent pas de quoi vivre ; on les paie chichement et en nature. Pour attirer la bonne clientèle, il faut la mise en scène du luxe ; elle ruine ceux qui, pauvres, cherchent à s'en donner les apparences. Ils ont beau avoir du talent, ce n'est pas à Rome qu'ils feront des affaires.

« *Sed genus ignavum, quod lecto gaudet et umbra.* »
Dic igitur quid causidicis civilia praestent

intimes font défaut ; mais si dignes d'intérêt qu'on les suppose, eux et leurs pareils, leur cause ne pouvait être un objet de satire. Donc, ou Juvénal se plaint à tort au nom des historiens qui n'ont pas eu à se plaindre, ou ceux au nom desquels il se plaint, méritaient une meilleure défense, à moins qu'ils n'en méritassent aucune.

105. Transition par forme de subjection, analogue à 98. Le procédé satirique par portraits successifs entraîne forcément l'emploi des mêmes formules. Cette monotonie des transitions est le défaut le plus choquant des satires de Boileau ; V. notam. la *Sat.* X. — *Ignavum :* l'idéal de la vie antique pour l'homme, c'est le plein-air en toute chose, l'activité pratique et extérieure. Salluste se justifie en ces termes de rester à l'ombre pour écrire l'histoire (*Jug.* 4, 3) : *Atque ego credo fore qui, quia decrevi procul a republica aetatem agere, tanto tamque utili labori meo nomen inertiae imponant.* — *Lecto.* Casaubon (*Suet. Animadv.* p. 155) en appelle à ce passage pour prouver que les anciens écrivaient couchés sur un lit de repos. V. entre autres Ov. *Tr.* I, 11, 37 : *Non haec in nostris, ut quondam, scripsimus hortis, Nec, consuete, meum, lectule, corpus habes.* Pers. I, 52 : *non quidquid denique lectis Scribitur in citreis*, etc. — *Umbra.* De même Cic. *Tusc.* II, 27 : *vita umbratilis;* et en parlant d'Isocrate, dont l'éloquence est tout académique (*Brut.* 32) : *Magnus orator, quamquam forensi luce caruit intraque parietes aluit... gloriam.* Cf. plus bas, v. 173.

106. *Causidicis.* Ce terme, très rare au temps de Cicéron, servait à désigner, avec une forte nuance de mépris, l'avocat médiocre qui plaidait moyennant finances : *causidicum nescio quem neque proclamatorem aut rabulam hoc nostro sermone conquirimus* (*de Orat.* I, 46, 202). Quintilien, XII, 1, 25, appelle le *causidicus : inutilem litium advocatum.* L'avocat honoré était le *patronus* (Cat. 46, 7 appelle Cicéron : *optimus omnium patronus*)*;* et le terme même montre comment la profession, d'abord purement honorifique, n'était que l'exercice du patronat, dans ce qu'il avait de plus élevé, en faveur des clients. De bonne heure cependant cette profession devint vénale; alors prit naissance le mot *causidicus* désignant l'avocat qui plaidait pour de l'argent. Quant à *advocatus*, il désignait tout homme considéré qui consentait à assister en justice un voisin, un ami, un client. Peu à peu ces fonctions diverses se mêlèrent, en même temps qu'elles ces-

Officia et magno comites in fasce libelli.
Ipsi magna sonant, sed tum, cum creditor audit,
Præcipue; vel, si tetigit latus, acrior illo,

sèrent d'être gratuites; à la fin du Ier s. de notre ère *causidicus, advocatus, patronus* sont synonymes (v. *Dial.* 1 : *horum temporum diserti, causidici et advocati et patroni et quidvis potius quam oratores vocantur*), le premier toutefois impliquant une nuance défavorable. — *Civilia officia* : expression consacrée pour l'ensemble des devoirs civiques du patron vis-à-vis des clients. Cf. SUET. *Tib.* 8 : *civilium officiorum rudimentis.* QUINT. X, 3, 11 : *sufficere officiis civilibus.* Déjà chez HOR. *Sat.* II, 6, 24 : *ne prior officio quisquam respondeat et Ep.* I, 7, 8 : *Officiosa... sedulitas et opella forensis.*

107. *Comites... libelli.* Ses dossiers qui ne le quittent pas. PLIN. *Ep.* IV, 26 : *ut comites istos* (libellos) *quam commodissimos habeas.* Cf. le : *loculis comitantibus* (Sat. I, 89). — *In fasce* = liés en paquet. Ces *libelli* sont toutes les pièces concernant une affaire, et en particulier l'acte d'accusation; cf. HOR. *Sat.* II, 4, 65, nous montrant deux avocats enroués : *rauci male cumque libellis.* Pour les *libelli in fasce* on en peut voir une représentation sur la face Est du bas-relief dit de Trajan (chez JORDAN, *Topographie,* I, 2, p. 218) où des personnages en forment un tas sur le forum, tandis que l'empereur s'apprête à y mettre le feu. Aulu-Gelle (IX, 4), décrivant un étalage de librairie à Brundisium, dit : *Fasces librorum expositos vidimus.* Déjà Aristote, *Pragm.* 134, chez DEN. HAL. *de Isocr.* 18, mentionne des paquets de discours d'Isocrate mis en vente pas les libraires : δέσμας πάνυ πολλάς. Au XVIIe siècle, les pièces de procédure sont dans des sacs. V. RAC. *Plaid.* I, sc. 4 : *Que de sacs! il en a jusques aux jarretières.*

108. Les trois vers qui suivent ont été expliqués d'une manière très satisfaisante par Madvig (*de locis aliquot Juv. interpretandis; Solemn. Ac.*, Copenhague, 1837, fo 12 et suiv.). A en croire les avocats (*ipsi*) ils font des affaires d'or (*magna sonant*); mais ce sont là vanteries à tromper ou leurs créanciers ou quelque riche client, plus acharné encore que les créanciers, qui les pousse du coude (*tetigit latus*), parce qu'il les a chargés d'une affaire embrouillée avec quelque débiteur récalcitrant. — *Magna sonant* : comme chez HOR. *Sat.* I, 12 : *reges atque tetrarchas, Omnia magna loquens.* Cf. encore le : *os magna sonaturum* (ib. IV, 44). — *Sed tum* à joindre avec *praecipue; sed* avec une restriction comique, comme V, 147 : *sed quales Claudius edit* = *je veux dire* les champignons que mangea Claude. et MART. I, 118, 7 : *scalis habito tribus, sed altis.* SEN. *Ep.* 62, 1 nous montre de même les avocats qui : *simulant occupationes et augent et ipsi se occupant.* Ils feignaient de renvoyer des clients à quelque confrère ou leur donnaient rendez-vous pour la veille seulement du procès, afin d'avoir l'air accablés de besogne et prêts aussi à plaider au pied levé n'importe quelle affaire (QUINT. *Inst.* XII, 8).

109. *Tetigit latus ;* comme chez HOR. *Ep.* I, 6, 51 : *laevum qui fodicet latus* et *cubito tangere* (ib. II, 5, 42) geste de l'homme qui stimule ou réveille.—*Acrior illo* :

Qui venit ad dubium grandi cum codice nomen.
Tunc immensa cavi spirant mendacia folles
Conspuiturque sinus: veram deprendere messem
Si libet, hinc centum patrimonia causidicorum,
Parte alia solum russati pone Lacertae.

plus animé encore que le créancier de l'avocat; *illo* à rattacher à *creditor* et non à *qui*, lequel amène une détermination du sujet de *tetigit*.

110. *Qui venit*. Le *grandis codex* est un livre de commerce par doit et avoir: *accepti et expensi*, comme chez Pline II, 5: *Huic* (Fortunae) *omnia expensa, huic omnia feruntur accepta; et in tota ratione mortalium sola utramque paginam facit*. Le *dubium nomen* est celui d'un débiteur douteux; L'avocat se vante alors des causes difficiles qu'il a gagnées, des clients importants qu'il a tirés d'affaire.

111. *Cavi folles*. Métaph. désignant une éloquence emphatique et vide, comme chez Hor. *Sat.* I, 4, 19: *At tu conclusas hircinis follibus auras usque laborantes... Imitare*, par opposition avec un homme: *pusilli animi, raro et pauca loquentis; cavi* fait sans doute allusion aux joues gonflées (L. Genthe, *Ueber den Gebrauch der Metaph. bei Juv.* p. 23).

112. *Conspuitur*. Un ancien ne se vantait jamais d'un avantage personnel sans détourner par quelque formule ou pratique spéciales la jalousie des dieux: προσκυνῶ τὴν Νέμεσιν; *absit verbi invidia*. Parmi les pratiques superstitieuses qui complétaient l'effet de ces paroles, figurait celle de se cracher trois fois dans le sein; ainsi Polyphème chez Theocr. VI, 39: ὡς μὴ βασκανθῶ δὲ, τρὶς εἰς ἐμὸν ἔπτυσα κόλπον. Cf. Plin. XXVIII, 36: *Veniam quoque a deis spei alicujus audacioris petimus in sinum spuendo;* Tib. I, 2, 54: *Ter cane, ter dictis despue carminibus*. L'avocat de Juv., pour confirmer sa jactance par une sorte de correctif religieux, recourt à cette pratique, ainsi que le sch. l'a vu: *propter fascinum verborum; ter sibi in sinus spuunt et videntur fascinum* (le mauvais sort) *arcere*. — *Veram messem*. Ces métaph. agricoles sont très fréquentes chez Juv. Cf. supra 49, 98, 103 etc. et pour *messis*, Plaut. *Ep.* V, 2, 53: *Pro benefactis mali messem metere*, avec le proverbe: *Ut sementem feceris ita et metes* (Cic. *de Or.* II, 65, 261).

113. *Hinc... partealia*. Le poète met les objets de sa comparaison dans les deux plateaux d'une balance; comme VI, 436: *inde Maronem Atque alia parte in trutina suspendit Homerum;* les deux passages en souvenir d'Hor. *Sat.* I, 3, 72: *hac lege in trutina ponetur eadem*.

114. *Solum... Lacertae*. Le seul patrimoine de Lacerta. Ce nom qui figure avec cette orthographe dans les Ms. interpolés (P. a *lacernae*), est celui d'un cocher du cirque que donne une inscription sur une lampe votive: C. Annius Lacerta nica avec mention du cheval: Coraci nica. (Friedl. II, p. 328, n. 1). La leçon *lacernae* n'est pas à dédaigner, mais entraîne la correction *russatae: de la casaque rouge*. Cf. IX, 28: *pingues.. lacernas*, à moins qu'avec le sch. on ne fasse de *Lacerna* un nom propre. Sous Domitien (Suet. *Dom.* 7), les factions du cirque

115 *Consedere duces, surgis tu pallidus Ajax*
Dicturus dubia pro libertate bubulco
Judice. Rumpe miser tensum jecur, ut tibi lasso
Figantur virides, scalarum gloria, palmae.

sont au nombre de six : *Russata, prasina, alba, veneta* auxquelles cet empereur avait ajouté : *aurata* et *purpurea :* la foule pariait en se réglant sur la couleur, qui était la propriété des organisateurs de courses, de l'empereur et des magistrats. Les prix consistaient en couronnes, vêtements précieux et sommes d'argent. MART. X, 74, dit que le célèbre cocher Scorpus gagnait en une heure quinze bourses remplies d'or; ailleurs, chez le même poète IV, 67, le préteur à qui incombait l'organisation des jeux se plaint de n'en être pas quitte avec Scorpus et Thallus au prix de 100,000 sesterces. Un historien du bas empire, Vopiscus, nous dit que l'on donnait aux cochers, avec des tuniques de soie, des habits brodés et des chevaux, la valeur de vastes domaines. V. FRIEDL. II, 327 et suiv. Jamais cependant les cochers du cirque à Rome n'ont atteint aux salaires exorbitants des jokeys modernes. V. plus bas la note à 243.

115. Parodie comique du débat fameux entre Ajax et Ulysse au sujet des armes d'Achille. Ov. *Met.* XIII, 1-398 : *Consedere duces et vulgi stante corona Surgit ad hos clypei dominus septemplicis Ajax. Consedere* est d'ailleurs l'expression consacrée pour les juges siégeant en vertu de leur charge. Cf. VIRG. *En.* VII, 169 : *solio medius consedit avito.* PHED. IV, 18, 22 : *consedit genitor tum deorum maximus.* Dans le petit poème : *Vespae Judicium* (Poet. Lat. Min. IV, p. 326, Baehrens), Ajax est nommé *lingulus;* il est pris encore comme type d'avocat *Sat.* X, 84.

116. *Libertate.* Il s'agit d'un procès en revendication de condition libre : *vindicatio in libertatem, causa liberalis,* dont l'affaire de Virginie, réclamée par Appius Claudius comme son esclave, est le type le plus célèbre. — *Bubulco :* un bouvier est juge. Le nombre des procès était tellement considérable à Rome que les juges ordinaires, c.-à-d. les centumvirs, ne suffisaient plus à les expédier; Vespasien dut leur adjoindre des jurés tirés au sort (SUET. *Vesp.* 10), ce qui eut pour effet de livrer la solution des litiges à une magistrature fort ignorante. Cf. QUINT. IV, 2, 45 : *judicem rura plerumque in decurias mittant,* et X, 1, 32 : *apud occupatum variis cogitationibus judicem et saepius ineruditum.* Cette organisation des tribunaux romains est considérée par Materne (*Dial. Or.* 29) comme une des causes de la décadence oratoire. Heinrich trouve excessive l'idée d'un bouvier devenu juge et opine pour *Bubulcus* nom propre : c'est ôter à ce passage tout son sel.

117. *Rumpe,* etc., comme s'il y avait : *tende usque ad rumpendum.* Cf. 84 avec la note : *captos afficit animos,* etc. *Jecur,* considéré comme le siège des passions violentes ; de même I, 45 : *Quanta siccum jecur ardeat ira :* et HOR. *Sat.* IX, 66 : *meum jecur urere bilis* et souvent ailleurs chez le même.

118. Ce vers a donné lieu de la part des plus anciens com-

Quod vocis pretium? Siccus petasunculus et vas

mentateurs (v. entre autres l'édition de Jean Britannicus amendée par Caelius Secundus Curio, chez Froben, Bâle, 1551) à une méprise plaisante, relevée pour la première fois par Casaubon, *Suet. Animadv.* Edit. 1595, p. 325. Ils croyaient voir dans *scalas* les fameuses *scalae gemoniae* situées aux abords de la la prison Mamertine, à la montée de la citadelle, où l'on jetait les corps des suppliciés. Quant à la *gloria scalarum,* elle devenait une apposition à l'avocat, parce que sa gloire venait de ce qu'il faisait condamner les criminels : *ad scalas gemonias*, ce qui évaudrait à dire d'un procureur moderne qu'il est : *la gloire de la Roquette.* Le mot *scala* a trompé ces érudits ; il s'agit du galetas : *cenaculum,* situé sous les toits dans une maison de louage, comme celui de Martial, I, 118, 7 : *Et scalis habito tribus sed altis.* Cf. id. VII, 20, 20. Or il était d'usage, quand un avocat avait gagné un procès, que le client, par reconnaissance, ornât sa porte de palmes. Cf. le même MART. VII, 28, 5 : *Sic fora mirentur, sic te palatia laudent Excolat et geminas plurima palma fores.* Cf. *Paneg. Pis.* 31 : *Altaque victrices intexunt limina palmae;* et LUCIEN, Ρητ. διδασκ. 25 : οἱ φοίνικες οἱ ἐπὶ τῇ θύρᾳ χλωροὶ ἐστεφανωμένοι. Tandis que pour les avocats riches qui avaient une maison à eux, ces palmes s'étalaient aux yeux de tous, proclamant leur succès sur la voie publique, le client de l'avocat besogneux était réduit à les fixer à l'intérieur, au bas d'un escalier, où nul ne les pouvait apercevoir.

119. *Vocis* pour *orationis.* L'énumération qui suit a sans doute été suggérée à Juv. par Perse, III, 73 et suiv. et Martial, IV, 46 ; cf. id. X, 87. Les avocats du commun étaient payés en nature, surtout par les plaideurs de la campagne. Les Ombriens ventrus leur apportent des cruches de terre ; les Marses offrent du poivre, des jambons, une provision inépuisable de poissons salés. Aux Saturnales, époque des étrennes à Rome, l'avocat Sabellus reçoit de ses clients : de la farine, des fèves, une livre et demie de poivre et d'encens, des tripes de porc farcies, du vin doux de Syrie, des figues confites, des oignons avec du fromage et des huîtres, une caisse d'olives, de la vaisselle en argile grossier comme on la fabrique à Sagonte, des serviettes brodées. A son ami Restitutus, Martial souhaite, pour la même occasion, des cadeaux variés, en rapport avec la situation de ses clients. Si ses vœux sont exaucés, le riche banquier, habitué du portique d'Agrippa, enverra à cet avocat des étoffes précieuses ; le délinquant qui a échappé à une condamnation pour tapage nocturne le fournira de manteaux confortables ; la jeune fille dont il a fait condamner le diffamateur lui apportera en personne de vraies pierres précieuses ; un collectionneur à prétentions aristocratiques lui fera le sacrifice de quelque vase ciselé par Phidias, etc. Ce sont là des cadeaux qui s'ajoutent aux honoraires, parce que Sabellus et Restitutus sont des avocats en renom ; les autres, ceux dont parle Juv., se contentent à moins. — *Petasunculus :* diminut. d'un mot grec latinisé, πετασών désignant le jambon de derrière alors que *perna* est le terme propre pour l'épaule, le jambon

Pelamydum, aut veteres, Maurorum epimenia, bulbi,
Aut vinum Tiberi devectum, quinque lagonae.
Si quater egisti, si contigit aureus unus,

de devant. HOR. *Sat.* II, 2, 117. Ici il est si vieux qu'il en est desséché et tout petit.

120. *Pelamydum :* autre terme grec : πηλαμύς, sans doute à rattacher au rad. πηλός, boue, et désignant des petits poissons analogues aux sardines, mais pêchés dans des fonds vaseux et arrangés en conserves (PLIN. *H. N.* IX, 47); peut-être des thons tout petits. V. ARIST. *Hist. anim.* VI, 11 : πρεσβύτεροι τῶν πηλαμύδων (οἱ θύννοι). — *Bulbus*, emprunté par les latins au grec βολβός, désigne toute espèce de tubercule ou comestible ou floral; ici : oignons; ἐπιμήνια est un synonyme de ἐφόδια, provisions de voyage qui se conservent un mois. Il faut des estomacs africains pour les digérer, d'autant qu'ils sont vieux.

121. *Vinum.* Ce vin qui vient du pays des Sabins et des Ombriens, descend le Tibre, c'est-à-dire qu'il est de qualité très inférieure : *vile Sabinum*, HOR. *Od.* I, 20, 1. Les bons crus sont à chercher au sud, en Campanie, dans les îles, etc., et viennent à Rome par mer en remontant le fleuve. — *Quinque.* La quantité ne remplace même pas la qualité. La forme *lagona* pour *lagena* du grec λάγηνος est attestée à la fois par les ms. et par le diminutif *laguncula*. C'est *la cruche au large ventre* qui sert à conserver le vin et correspond à notre bouteille dont elle n'a pas d'ailleurs la configuration. V. RICH, *Dict. des Antiquités.*

122. *Si quater.* Si l'affaire a donné lieu à quatre plaidoyers, ou *actiones*. Dans celle de Verrés Cicéron a prononcé trois *actiones*, en comptant la *Divinatio in Caecilium ; agere* au sens absolu : sup. *causam.* — *Aureus :* denier d'or, monnaie type de ce métal à Rome ; il valait 25 deniers d'argent ou 100 sesterces et correspondait à environ 25 francs de notre argent. Il ne faut pas prendre ce passage de Juv. au pied de la lettre, en l'étendant à tous les avocats. Ceux qui ont le talent et la célébrité se faisaient payer beaucoup plus cher. La loi *Cincia* (*de donis et muneribus.* V. T. LIVE, XXXIV, 3) portée en 204 av. J.-C., avait précisément pour but de mettre une limite à leurs exigences. Dans sa primitive rigueur, elle défendait aux avocats de rien recevoir *: ob causam orandam* (TAC. *Ann.* XI, 5 ; cf. XIII, 42) et faisait de la plaidoirie la fonction gratuite du patronat. Mais il était trop facile d'éluder une loi de ce genre. Si des hommes riches et considérés comme Asinius Pollion, Messala Corvinus et d'autres plaidaient gratuitement pour leurs amis, parce que leur fortune personnelle le leur permettait, d'autres trouvaient le moyen de se faire payer, malgré la loi, d'énormes honoraires; v. la note à 140. Au temps de Juvénal, la loi Cincia, diverses fois amendée et renouvelée, fixait comme un maximum, pour chaque affaire plaidée, la somme de 10,000 sesterces, environ 2,500 francs. Mais, en fait, les grands avocats coûtaient bien plus cher. Dans une affaire dont parle Pline le Jeune (*Ep.* V, 4) et qui est antérieure d'une douzaine d'années à cette satire, l'avocat, devant plaider pour la ville de Vicentia contre un particulier qui voulait ins-

Inde cadunt partes ex foedere pragmaticorum.
Aemilio dabitur, quantum licet ; et melius nos

taller un marché périodique sur ses terres, reçut une provision énorme de 600,000 sesterces; et il ne se donna même pas la peine de paraître à la barre. Juv. encore une fois ne parle ici que des avocats de bas étage; comme les grands tournaient la loi Cincia en recevant des sommes bien supérieures au taux fixé, ainsi les petits se contentaient à beaucoup moins. Friedl. (I, p. 327, nº 11) cite un texte grec (*Colloq. Schol. Labb. Gloss.* II, 247) où, pour un procès plaidé en province, le total des honoraires est de 100 deniers d'argent (100 fr.), à repartir entre les hommes d'affaires et les avocats proprement dits.

123. *Cadunt : il faut en déduire*, expression technique; cf. l'expression : il y a du *déchet*. *Partes* est à joindre à *pragmaticorum*. Ce nom désigne les hommes d'affaires qui assistent les avocats et leur fournissent les moyens de droit, les textes de la jurisprudence, dans une cause donnée. Ils existaient en Grèce du temps de Cicéron; *de or*, I, 45, 198 : *apud Graecos infimi homines mercedula adducti ministros se praebent in judiciis oratoribus, ii, qui apud illos* πραγματικοί *vocantur ;* ils ne tardèrent pas à s'implanter à Rome. Quint. XII, 3, 1, se plaint de l'ignorance des avocats de profession qui sont obligés de se faire assister par des hommes d'affaires : *qui velut ad arculas* (près du coffre aux textes) *sedent et tela agentibus subministrant; neque idem Graecos quoque nescio factitasse, unde nomen his pragmaticorum datum est.* — *Ex foedere :* conformément aux conventions arrêtées d'avance; cf. les expressions *ex re, ex re publica ; ex usu, ex lege, ex sententia, ex edicto.*

124. *Aemilio :* Nom générique pour désigner un avocat d'illustre maison ; cf. VIII, 3 : *Stantes in curribus Aemilianos.* — *Quantum licet. Licet* est la leçon de P., les ms. interpolés ont *petet*. Heinrich a corrigé *libet,* tandis que, pour éviter l'allitération, Cramer et Ruperti ont écrit *at* au lieu de *et*. *Licet* est une allusion aux dispositions légales qui fixaient un maximum, récemment aggravées par Trajan, en ce qu'il était défendu de rien recevoir avant le prononcé du jugement. La loi Cincia ici invoquée avait donné lieu, sous Claude, à la suite d'un grand scandale judiciaire, à une discussion intéressante devant le Sénat. V. Tac. *Ann.* XI, 5-7. Un avocat, favori de l'empereur, C. Suillius, avait reçu d'un certain Samius 400,000 sesterces pour qu'il l'accusât en douceur; il trahit les intérêts qui lui avaient été confiés ; Samius fut condamné et, pour se venger de l'avocat, se donna la mort en révélant les clauses du marché. C'est alors qu'on constata que : *nec quicquam publicae mercis tam venale fuit quam advocatorum perfidia.* Un grand nombre de sénateurs réclama la mise en vigueur de la loi Cincia sous sa première forme; l'empereur prit un moyen terme; il rétablit le maximum et prit des mesures pour que les avocats ne le pussent dépasser. Ce qui prouve l'inanité de ces mesures, c'est qu'il fallut en imaginer d'autres sous Néron [Tac. *Ann.* XIII, 5 ; Suet. *Ner.* 17 : *pro patrociniis certam justamque mercedem* (constituit)], tout aussi inefficaces. Nous avons déjà dit que les

125 *Egimus. Hujus enim stat currus aheneus, alti*
Quadrijuges, in vestibulis, atque ipse feroci

mêmes scandales motivèrent l'intervention de Trajan (PLIN. V, 13). Nigrinus, tribun du peuple, lut alors au sénat un mémoire sur la question, où il se plaignait : *Venire advocationes, venire etiam praevaricationes* (la connivence de l'accusateur avec l'accusé), *in lites coiri et gloriae loco poni ex spoliis civium magnos et statos reditus*. Sous Néron et sous Domitien les avocats se faisaient délateurs et mettaient en coupes réglées la fortune des plus illustres familles ; ainsi Eprius Marcellus, Vibius Crispus, Aquilius Regulus. On voit que si Juv., au lieu de plaider pour les avocats besogneux, avait voulu faire la satire des autres, il n'aurait pas manqué de matière. La vérité est que des avocats, même sans talent comme Regulus, arrivaient à des fortunes scandaleuses, par les moyens les moins avouables. Martial en plaisante, suivant son habitude. V. I, 77 ; II, 30 ; VI, 16 : *Si falciferi defendere templa Tonantis Sollicitisque velim vendere verba reis, Plurimus Hispanas mittet mihi nauta metretas Et fiet vario sordidus aere sinus etc.* Cf. encore la jolie épigramme VIII, 17, sur l'avocat qui demande d'autant plus cher qu'il a perdu la cause : *Tanto plus debes, Sexte, quod erubui.* Quintilien s'indigne ; XII, 7, 11 : *Paciscendi quidem ille piraticus mos et ponentium periculis pretia procul abominanda negotiatio. — Et* = *atqui*, et cependant. Cf. I, 74 : *probitas laudatur et alget.* XIII, 91 : *hic putat esse deos et pejerat.* De même Cicéron, *N. D.* I, 14, 110 : *virtus actuosa, et deus vester nihil agens.*

125. *Enim*, explicatif = c'est que. Les vers qui suivent caractérisent la réclame par le luxe domestique, soit vrai, soit emprunté, qui doit attirer le client. *Currus*, char triomphal comme VIII, 3 : *stantes in curribus Aemilianos. Alti quadrijuges* est une apposition et *hujus* est régime de *vestibulis*. Ce n'est pas l'avocat qui est sur le char, mais quelqu'un de ses ancêtres, ayant obtenu le triomphe.

126. *Quadrijuges*, adj. pris substantiv. comme *curules* (X, 91). Cf. SIL. IT. IV, 439 : *Quadrijugos atro stimulat Bellona flagello.* Chez VIRG. *En.* X, 571, le substantif est exprimé : *Quadrijuges in equos.* Pour la forme, v. la note de Servius à ce vers : *Quadrijugus et quadrijugis dicimus, sicut inermus et inermis, exanimus et exanimis — Vestibulis.* L'usage d'élever des statues équestres, importé de Grèce et d'Asie, se limita d'abord aux places publiques, puis s'introduisit dans les maisons particulières. Pline. *H. N.* 34, 17 dit que les clients y trouvèrent un moyen d'honorer leurs patrons et TAC. *Dial.* 11 et 8, fait allusion aux statues et portraits qui s'étalent dans les maisons des grands avocats. Vitruve VI, 51 donne des recommandations spéciales aux architectes qui bâtissent pour le compte de ces personnages : *forensibus.. disertis* (atria) *elegantiora et spatiosiora ad conventus excipiendos.* Plus vastes, ces pièces réclamaient une décoration appropriée. Le *vestibulum* est différent de l'*atrium;* c'est l'espace intermédiaire entre la rue et la porte d'entrée ; on l'ornait de trophées, de statues, etc. ; c'est là que les clients attendaient l'heure de la *salutatio* matinale. V. MARQUARDT, *Privatleben*, p.

Bellatore sedens curvatum hastile minatur
Eminus et statua meditatur proelia lusca.
Sic Pedo conturbat, Matho deficit; exitus hic est

224. — *Ipse :* à côté du char triomphal figure l'avoçat lui-même, sous les espèces d'une statue équestre. Un tel luxe ne peut pas avoir été ordinaire; Cf. MART. IX, 69, 5 : *Tam grave percussis incudibus aera resultant, Causidicum medio cum faber aptat equo.* Cette tenue guerrière rappelle sans doute que l'avocat a débuté dans la vie publique par le grade de tribun; cf. 88 et suiv. Ce passage combiné avec VIII, 3 paraît avoir été imité par le poète chrétien Prudence, mort vers 410, *contr. Sym.* II, 556 : *Currus summo miramur in arcu quadrijugos stantesque duces in curribus altis.*

127. *Bellatore.* Pris absolument, chez Virg. et ailleurs qu'à cette place chez Juv. (VIII, 10 et XIII, 168) ne s'applique qu'au guerrier. *Bellator equus* est chez VIRG. (*Georg.* II, 144) : *Hinc bellator equus campo sese arduus infert;* cf. *En.* X, 890 et XI, 88 avec la note de Servius : *per quem bellum geritur,* πολεμιστής ; *aliter hominem dicimus bellatorem qui bellum gerit.* Stace, *Theb.* XII, 602 applique aussi *bellator* au cheval, sans le nommer : *Alio si forte remugit bellatore nemus.* — *Curvatum* etc. — *Hastile* est à proprement parler le bois d'une lance, par extension la lance elle-même. Cf. Ov. *Met.* VIII, 28 : *Torserat adductis hastilia lenta lacertis.* VIRG. *En.* IX, 401 : *Ocius adducto torquens hastile lacerto* et XI, 561 : *contortum hastile.* Telle est aussi l'épithète qu'on attend ici ; ce n'est pas la lance qui est courbée, mais le bras se recourbe pour la jeter. *Curvatum,* par hypallage, doit donc se rapporter au mouvement qu'implique : *minatur.*

128. *Statua lusca.* Cette statue borgne peut s'expliquer de diverses manières. Le schol. semble avoir vu dans l'épithète une allusion à l'œil mort des statues en général : *Cujus oculus introrsus cedit.* D'autres supposent que l'avocat, étant dans la position d'un guerrier qui vise, ferme un œil pour préparer (*meditatur*) son coup. Il est plus probable que nous avons une allusion à quelque grotesque du temps, borgne ou louche ; Juv. n'emploie plus *luscus* que pour Hannibal, X, 158 : *Cum Gaetula ducem portaret belua luscum.* — *Meditatur.* Cf. IV, 112 : *Marmorea meditatus proelia villa.*

129. *Sic.* Très elliptique; équivaut à : *Voilà pourquoi.* En voulant imiter ce luxe, les avocats de bas étage se ruinent. Les types de cette espèce sont Pedo qui n'est pas autrement connu, et Matho avocat ventru et braillard, comme il résulte de I, 32 : *Causidici nova cum veniet lectica Mathonis Plena ipso* et XI, 34 : *Curtius et Matho buccae.* La *nova lectica* est également une allusion à son luxe d'emprunt. Martial connaît le personnage. V. entre autres X, 46 : *Omnia vis belle, Matho, dicere. Dic aliquando Et bene; dic neutrum, dic aliquando male.* — *Conturbat,* terme technique pour : faire banqueroute. TURN. *Advers.* XXII, 23 : *Conturbare dicebantur qui solvendo non erant.* De même PETR. *Sat.* 38 : *ne creditores illum conturbāre existimarent,* et MART. IX, 4, 5 : *Conturbabit Atlas.* Déjà chez CIC. *Att.* IV, 7, 2 : *homini graeco qui conturbare quidem putat sibi licere, quod equitibus romanis.* L'ex-

130 *Tongilii, magno cum rhinocerote lavari*
Qui solet et vexat lutulenta balnea turba,
Perque forum juvenes longo premit assere Maedos,

pression complète est *turbare, conturbare rationes* ou *rem familiarem*. — *Deficit* = fait faillite, employé avec ce sens dans le *Digeste*. Le vers est cité par Priscien VIII, 6, 31, p. 801 : *Deficio quando accipitur pro defetiscor; neutrum est. Sic Juvenalis in III. Matho deficit.* On voit combien est malencontreuse la correction *dejicit* et l'explication de Lubin : *Conturbat, id est rivales suos,* enfonce ses concurrents etc. — *Exitus* = dénouement, fin. Cf. X. 159 : *Exitus ergo quis est? Hic* équivaut ici à *idem*, ce que l'on vient de dire.

130. *Tongilii.* Inconnu comme avocat; mais Mart. II, 40, cite un personnage de ce nom à qui il reproche sa gourmandise et son luxe. Le vers : *Omnes Tongilium medici jussere lavari,* indique suffisamment qu'il s'agit du même. Ce nom amène une idée nouvelle, développée jusqu'à 139, celle des dehors fastueux que tâchent de se payer les avocats médiocres. Le procédé de style qui consiste à amener, à l'aide d'un relatif ou d'un participe, une idée paraissant accessoire par rapport à la précédente, alors qu'en réalité elle est principale, manque d'aisance. — *Rhinocerote,* désigne par métonymie un vase (*gutus*) en corne de rhinocéros : Cf. MART. XIV, 52 : *Gutus corneus : Gestavit modo fronte me juvencus; Verum rhinocerota me putabis.* Ce qui, pour l'homme du commun, est en corne vulgaire, doit être en matière précieuse pour un grand personnage. Le *gutus* est d'ordinaire un vase de petite dimension, qui sert à verser goutte à goutte sur le *strigile* l'huile (d'où son nom) avec laquelle on frottait le baigneur au sortir de l'eau. Cf. III, 262 : *domus... sonat unctis strigilibus et pleno componit lintea guto.* Tongilius en a un énorme. — *Lavari,* expression familière pour : aller au bain; HOR. *Sat.* I, 4, 137 : *dum tu quadrante lavatum Rex ibis.*

131. *Vexat* = ἐνοχλεῖ, ennuie, encombre; comme I, 2 : *vexatus... Theseide.* L'avocat traîne avec lui tout un cortège d'esclaves qui se sont crottés en route. Il est facile de comprendre l'effet que produisent leurs pieds sur les dalles en marbre ou en mosaïque des bains, et combien les autres baigneurs en sont incommodés. Juv. excelle dans l'emploi de ces détails pittoresques pour composer une scène.

132. Une fois baigné il traverse le forum pour se rendre aux basiliques où sont les étalages des marchands. — *Maedos* est l'orthographe de P. et des meilleurs ms. Il n'est pas question ici de Mèdes asiatiques, la Médie étant en dehors des contrées de l'Orient soumises par les Romains: c'est pour cela que J. Lipse (*Epist. Quaest.* IV, 25) avait corrigé en *Moesos* = *Syros*, la Syrie fournissant à Rome des hommes de peine et des esclaves; Cf. IX, 142 : *duo fortes de grege Moesorum,* qui remplissent précisément l'office de porteurs. Mais il n'y a pas lieu d'abandonner la leçon de P.; la *Maedica* est une contrée située à l'ouest de la Thrace et baignée par le Strymon; c'est sous Vespasien seulement qu'elle fut pourvue d'une administration

Empturus pueros, argentum, murrina, villas;

régulière; des porteurs de cette provenance (la Thrace donnait surtout des gladiateurs) devaient avoir encore, du temps de Juv., quelque chose d'extraordinaire. — *Longo assere. Asser* d'une façon générale désigne une perche ou un poteau; ici le bâton qui soutient une litière sur les épaules des porteurs; Cf. SUET. *Cal.* 58 : *Ad primum tumultum lecticarii cum asseribus in auxilium accucurrerunt.* On passait les *asseres* dans des courroies ou cordes (*struppus*) qui étaient elles-mêmes fixées aux *amites*, brancards au nombre de deux qui passaient dans des anneaux aux flancs de la litière. Les *asseres* reposaient par les deux bouts sur les épaules des porteurs; et suivant que les *asseres* étaient deux, trois ou quatre, les porteurs étaient quatre, six ou huit; l'équipage le plus solennel est la litière *octophore.* Avec deux porteurs seulement, les *asseres* sont inutiles, et les brancards suffisent. V. RICH. *Dict. des Ant.* au mot: *asseres.* Tongilius a une litière de quatre porteurs au moins; *longo* et *premit* insistent l'un sur les dimensions, l'autre sur le poids qui fait plier ces robustes étrangers.

133. *Empturus.* MART. IX, 60 nous montre un certain Mamurra qui circule toute la journée parmi les étalages, marchandant des esclaves (*inspexit molles pueros oculisque comedit*), des meubles précieux, des ivoires, des bronzes, des bibelots rares, des bijoux et finissant par acheter, pour un as, deux coupes d'argile qu'il emporte lui-même. Sauf pour ce dernier détail, Tongilius est son proche parent. — *Argentum* = de l'argenterie; cf. I, 6 : *argentum vetus;* IX, 31 : *tenue argentum;* XIV, 63 : *leve argentum* et souvent chez les auteurs. MART. XI, 70, 8 : *Vende argentum, mensas, murrina, vende domum.* — *Murrina,* sup. *vasa.* Les archéologues ne sont pas d'accord sur la nature de la *murra;* pour les uns c'est une production naturelle, une agate ou un onyx précieux venu d'Orient et dans lequel on taillait des vases qui atteignaient rarement de grandes dimensions; v. PLIN. H. N. XXXIII, 5: *Murrina ex eadem tellure et crystallina effodimus, quibus pretium faceret ipsa fragilitas... amplitudine numquam parvos excedunt abacos.* Pour ce dernier détail cf. JUV. VI, 155 : *Grandia tolluntur crystallina, maxima rursus Murrina.* D'autres supposent que la *murra* est un produit fabriqué et vont même jusqu'à l'identifier avec la porcelaine de Chine, qui serait venue, à travers l'Asie, dans la Caramanie où l'auraient trouvée les Romains : Pompée le premier en aurait apporté à Rome des spécimens qui excitèrent dès l'abord de grandes convoitises. PROP. IV, 5, 26, parle en effet de vases myrrhins cuits au four chez les Parthes. V. sur cette dernière opinion le *Dict. des Antiq.* de Rich. L'opinion la plus probable, fondée sur le texte de Pline qui met la *murra* dans les pierres précieuses extraites du sein de la terre (*intra tellurem*), c'est qu'elle est un onyx très rare, d'une belle transparence opaline, mais que sa rareté même la fit imiter artificiellement. C'est à cette fabrication de *murra,* dont le verre aurait formé la base, que le vers de Properce ferait allusion. V. MARQUARDT, *Privatleben,* p. 765

Spondet enim Tyrio stlattaria purpura filo.
135 *Et tamen est illis hoc utile : purpura vendit*

et suiv. Nous connaissons quelques prix de vases myrrhins au premier siècle; une coupe de 70000 sesterces; une *trulla* de 300000; une *capis* d'un million.

134. *Spondet.* Tongilius n'achète pas comptant; il est cautionné par son habit. Cet habit est ici personnifié comme VIII, 207 : *credamus tunicae* et XI, 42 : *anulus exit.* Pour *spondere,* terme technique, cf. JUST. VII, 6: *Ingenium quod magnum spondebat virum* et la note au vers 165. — *Stlattaria,* terme difficile à expliquer parce qu'il ne se rencontre que deux fois dans la latinité, en plus de ce passage. Pétrone, *Sat.* 108, parlant d'un combat qui va devenir sérieux, dit : *futurum non stlattarium bellum.* S'il en faut croire Valla, le sch. qu'il appelle Probus, aurait expliqué par *illecebrosa* et cité Ennius : *Et melior navis quam quae stlattaria portat* (*An.* I, 166, Fragm. Poet. Rom. Baehrens, p. 83); avec ce commentaire inintelligible : *multisonalis, quae dicitur vulgo batalaria.* Les anciens lexicographes donnent à *stlatta* la signification de : *navire de pirate,* et traduisent l'adjectif, sans doute en vue de ce passage par : *piratica.* Il me semble que cette notion de piraterie cadre d'autant mieux avec le sens de ces vers que Quint. XII, 7, parlant de la rapacité des avocats, leur reproche : *paciscendi... ille piraticus mos.* Il se peut que l'habit de Tongilius ait été apporté d'Afrique sur un navire de pirates; mais ce que JUV. veut surtout faire entendre, c'est que cet habit, comme la robe de Sganarelle chez Molière (*Don Juan* III, 6), communique à celui qui le porte certaines dispositions; c'est apprendre à voler que de le porter. Le *stlattarium bellum,* guerre de gens qui fuient quand ils ont volé et les *stlattaria,* marchandises de pirates, c.-à-d. volées, s'expliquent de même. —*Tyrio.* Cf. I, 27 : *Tyrias :. lacernas.* La pourpre la plus belle venait de Tyr, ville dont Pline l'ancien dit sous Vespasien (V. 7) : *Nunc omnis ejus nobilitas conchylio atque purpura constat.* Du temps de César une livre de laine teinte en pourpre de Tyr, atteignait le prix énorme de 4000 sesterces; MART. IV, 16, 4 et VIII, 10 parle de 10000 sesterces pour une toge de cette étoffe. César et Auguste en avaient limité l'usage aux magistrats et Néron (SUET. *Ner.* 32) interdit l'usage de celle qui avait des teintes d'améthyste. Ces prohibitions étaient tombées en désuétude. Mais un habit de pourpre authentique entraînait forcément l'idée d'une grande richesse. MART. V, 8, 11 : *Purpureas et arrogantes... lacernas.* — Tongilius pratique, en l'exagérant, la recommandation de Quint. qui veut que l'avocat soigne sa tenue (VIII, pr. 20) : *Cultus concessus atque magnificus addit hominibus.. auctoritatem.* Seulement, c'est un luxe volé.

135. *Et tamen :* malgré cela, c.-à-dire même volé. Pour *utile* cf. 96 et Ov. *A. am.* I, 159 : *fuit utile multis... composuisse.* — *Vendit* = *vendi facit,* fait valoir; comme chez HOR. *Ep.* II, 1, 75 : *injuste totum ducit venditque poema.* Ce passage est cité par J. de Salisbury, *Polycr.* VIII, 14, p. 769 (Ed. Migne) avec cette anecdote relative à Démosthènes : *Antequam virtus eloquii ejus innotuisset, cultus operosioris dicitur appetiisse nitorem ; sciens*

Causidicum, vendunt amethystina; convenit illi
Et strepitu et facie majoris vivere census:
Sed finem impensae non servat prodiga Roma.
Fidimus eloquio? Ciceroni nemo ducentos

quia purpura causidicum vendit. At postquam notitiam et famam est consecutus eloquentiae, toga contentus est, dicens se velle sibi a se potius quam a nitore vestium aut cultu exquisito constare gloriam. On connaît l'*Épître à mon habit* de Sedaine: *Ah! mon habit, que je vous remercie! C'est vous qui me valez cela.. Ici l'habit fait valoir l'homme.* Avant lui la Fontaine (*L'âne portant les reliques*, v. 14) avait dit: *D'un magistrat ignorant C'est la robe qu'on salue;* et tous deux font songer à Pascal, *Pensées* I, 8, 9: « *Nos magistrats ont bien connu ce mystère. Leurs robes rouges, leurs hermines dont ils s'emmaillotent en chats fourrés... tout cet appareil auguste était nécessaire etc... Il faut qu'ils prennent ces vains ornements qui frappent l'imagination à laquelle ils ont affaire, et par là en effet ils s'attirent le respect.*»

136. *Amethystina.* Au neutre, adj. sup: *vestimenta;* habits de couleur violette rappelant l'améthyste, ceux dont Néron avait interdit l'usage aux particuliers. On l'obtenait par des combinaisons de pourpre dont Pline donne la formule, IX, 135. Des manteaux (*lacernae, laenae, poenulae;* la toge était toujours blanche) de cette espèce sont un grand luxe. MART. II, 57 nous montre un personnage ainsi vêtu (*amethystinatus*), suivi d'un cortège de clients en toge et frisés, qui vient de mettre en gage pour huit deniers une bague, afin d'avoir de quoi souper. — *Convenit = conducit.* Cf. X, 349: *Quid conveniat nobis rebusque sit utile nostris.* — *Illi* omis par P. est dans les feuillets d'Arau et les sch. de St-Gall; les autres Ms: *illis.* Rigault (Edit. 1618) donne déjà *illi.*

137. *Strepitu.* Nous avons les expressions de: *mener grand train* ou *tapage* etc. *Facie = specie,* les dehors, les apparences. Cf. *Dial. or.* 6: *Quae in publico species,* tandis que *Hist.* II, 54: *publici consilii facie* signifie: *le caractère extérieur, officiel de la résolution.* JUV. III, 182 a dit de la société de son temps: *Commune id vitium est, hic vivimus ambitiosa Paupertate omnes,* et 180: *hic ultra vires habitus nitor.* Déjà Sénèque, *Ep.* 50: *Non ego ambitiosus sum, sed nemo aliter potest vivere; non ego sumptuosus sed urbs ipsa magnas impensas exigit.*

138. Maxime triviale qui paraît rompre la suite des idées. Heinrich, pour cette raison, a déclaré le vers apocryphe et il est suivi par divers éditeurs, notamment par Ribbeck (ouv. cit. p. 131). Il faut garder le vers qui semble un souvenir de Sénèque et en retenir la critique: « Avec ce hochement de tête prudhommesque sur les prodigalités de Rome et la recommandation pédante d'un: *finis impensae,* le satirique sort du ton de l'ironie distinguée pour tomber dans la platitude de la prédication vulgaire. » J'admets toutefois une circonstance atténuante; *sed* correspond à *majoris census* du vers précédent; l'avocat veut paraître à la hauteur des plus huppés; mais chez ceux-ci le luxe monte sans cesse et l'autre forcément est distancé.

139. *Fidimus* etc. A rattacher à 137: Dédaignons-nous ce

140 *Nunc dederit nummos, nisi fulserit anulus ingens.*

luxe pour ne voir que le talent? Les Ms. interpolés commencent le vers par: *Ut redeant veteres,* qui paraît un souvenir de MART. X, 5, 5: *Si redeant veteres..* La leçon de P. est citée déjà par Priscien, XVIII, 25, p. 244. Sur ces formules de transition, v. la note au vers 105; cf. 97, 150, 188.— *Ciceroni: Cicéron reviendrait en personne;* cette nuance résulte de la place du mot. L'orateur est pris ici comme la personnification de l'éloquence: *Cicero jam non hominis nomen, sed eloquentiae* (QUINT. X, 1, 112) — *Nēmŏ* (cf. 17, 45). Sur cette quantité de ŏ final, v. la note à 98 et KIAER, ouv. cit. p. 9 et suiv.: « Juvenalis in quantitate syllabarum a regulis, quae a prioribus poetis servantur, ita interdum declinat ut syllabas nonnullas terminales, quae apud priores longae vel ancipites sint, aut ubique corripiat aut caute agens ita collocet ut, quia in caesura vel arsi alterius, rarius ultimi, pedis ponantur, causa, cur producantur, his versus pedibus attribui possit.» Pour ŏ dans les subst. voir 129 *Pedŏ, Mathŏ,* alors que nous avons *ratiō* (v. 1), *histriō* (v. 90); dans les verbes, 55 où *nequeō* résulte de la césure' alors que *sentiŏ* est dactyle; dans les conjonctions, 98: *porrŏ;* 171: *ergŏ;* 23 et 143: *ideō.* Cf. FR. PLESSIS, *Traité de métrique grecque et latine,* p. 33, § 44.

140. *Ducentos.* De son temps on lui en donnait quelque peu davantage. Clodius, Curion, Hortensius, Cicéron avaient amassé par la plaidoirie des fortunes considérables. V. SUET. *Caes.* 29: *Æmilium Paulum Caiumque Curionem violentissimum tribunorum ingenti mercede defensores paravit.* Cf. TAC. *An.* XI, 7: *Prompta.. exempla quantis mercedibus P. Clodius aut C. Curio contionari soliti sint.* Voir la note au vers 122. Comme documents propres à éclairer la question, on peut citer le fait de Cicéron, propriétaire d'une vingtaine d'immeubles et payant la maison de Crassus sur le Palatin près d'un million de notre monnaie (*ad Fam.* V, 6; cf. AUL. GEL. *N. A.* XII, 12); celui de Clodius achetant, dans le même quartier, la maison de Scaurus pour plus de trois millions (PLIN. *H. N.* XXXVI, 15, 24; cf. ASCON. *ad Cic. Mil. arg.* 7). — Martial, qui souvent vante les bénéfices de la plaidoirie en les opposant aux maigres revenus de la poésie, tient à l'occasion le même langage sur la misère de certains avocats. V. entre autres III, 38: *Causas, inquis, agam. Cicerone disertior ipso Atque erit triplici par mihi nemo foro. Egit Atestinus causas et Caius: utrumque Noras; sed neutri pensio tota fuit.* C.-à-d. qu'ils ne gagnent pas leur loyer. — *Anulus.* QUINT. XI, 3, 142, ne veut pas que l'avocat se charge les doigts de bagues: *praecipue medios articulos non transeuntibus.* On en portait d'énormes, pareilles aux anneaux (*compedes,* ἀμφίδεα; v. RICH, *Dict. des Antiq.*) dont les élégantes ornaient leurs chevilles. De là la plaisanterie de Martial sur un personnage qui, esclave jadis, puis chevalier, en portait l'insigne de façon à rappeler les entraves qu'il avait autrefois: *Anulus iste tuis fuerat modo cruribus aptus; Non eadem digitis pondera conveniunt.* Cf. PLIN. XXXIII, 25: *alii pondera* (anulorum) *ostentant, aliis plures quam unum gestare labor est* et JUV. I, 29: *Nec sufferre queat majoris pondera gemmae.*

Respicit haec primum qui litigat, an tibi servi
Octo, decem comites, an post te sella, togati
Ante pedes. Ideo conducta Paulus agebat
Sardonyche, atque ideo pluris quam Gallus agebat,

141. *Respicit.* V. la note au vers 3. — *Servi octo :* les porteurs de la *lectica*, ὀκτωφορός; note au v. 132.

142. *Comites.* V. la note à 44. Peut-être convient-il de faire ici de *comites* une apposition à *servi;* car *togati* ferait double emploi si: *decem comites* désignait dix clients; *octo, decem* équivaudrait alors à *octo decemve.* — *Sella,* d'une manière générale: un siège; ici, de même que I, 124, il s'agit d'une *sella gestatoria*, chaise à porteurs, véhicule plus simple que la *lectica,* où l'on était assis et non couché; elle servait d'ordinaire aux femmes, mais les exemples ne manquent pas d'un usage plus répandu. V. Casaub. *Suet. Animad.,* p. 213 : « Ita moris fuit ut qui sella aut in lectica veherentur, non principes solum sed et alii, turbam comitum τῷ φορείῳ παρεπομένων, ut loquitur Lucianus, haberent. » — *Post te* : l'avocat la fait porter à vide derrière lui pour le cas où il voudrait se reposer; en attendant, il s'exhibe, lui et son mobilier. — *Togati.* La toge était le vêtement obligé, quand il s'agissait de satisfaire aux *officia civilia,* de visiter ou d'accompagner le patron. Cf. Mart. II, 57 nous montrant un faux riche : *Quem grex togatus sequitur et capillatus, Recensque sella linteis lorisque.* De même Aper, *Dial.* 6 s'exclame sur le *togatorum comitatus* qui entoure les avocats dans la rue.

143. *Ante pedes.* Expression commentée par Turn. *Advers.* III, 23 qui rapproche les formules connues : *servus ad manum, ad cyathum, ad pedes, circum pedes* et explique avec Agraetius (de orth. p. 2274, edit. Putsch) : *circum pedes sunt obsequia servorum, ante pedes amicorum.* Mart. II, 18, 5 et X, 74, 2 emploie pour la même idée le mot : *anteambulo* qu'il commente IX, 101, 3 : *haerere tuo lateri, praecedere sellam.* — *Paulus,* pauvre avocat inconnu qu'il ne faut pas identifier avec le Paulus (Aemilius) cité VIII, 21 et plus haut, 124. Il se fait prêter une bague ornée d'une sardoine. Le premier qui exhiba ce bijou à Rome, où il devint aussitôt à la mode, est Scipion l'Africain (Plin. *H. N.* XXXVII, 85). Il n'y a pas que les avocats qui à Rome empruntaient de quoi jeter de la poudre aux yeux; de même certaines femmes; v. VI, 352 : *Ut spectet ludos conducit Ogulnia vestem, Conducit comites, sellam, cervical, amicos.* Parmi les traits qui caractérisent l'homme du commun (ἀνελεύθερος), Théophraste (II, 74) relève celui de ne pas acheter à la maîtresse de maison une servante mais de lui louer un esclave pour l'accompagner au dehors.

144. Gallus et Basilus sont des avocats plus pauvres encore que Paulus qui lui, du moins, trouve le moyen de se faire prêter des bijoux. *Sat.* X, 222, le nom de Basilus sert à désigner un agent d'affaires véreux ; Ribbeck (p. 5) en a tiré un argument pour contester l'authenticité de la satire, comme si les noms avaient pour le poète une signification uniforme et obligatoire.

Quam Basilus : rara in tenui facundia panno.
Quando licet Basilo flentem producere matrem?
Quis bene dicentem Basilum ferat? Accipiat te
Gallia vel potius nutricula causidicorum

145. *Rara.* Vers qui devint proverbe de bonne heure; il est cité par Alain de l'Isle, *Distinct. Dict. Theol.* 969, édit. Migne, pour l'interprétation du mot *tenuis;* cf. note à 80. Ici l'épithète a la double signification de *mince* et *pauvre* (cf. note à 29). De même PETR. *Sat.* 83 : *Sola pruinosis horret facundia pannis.* Pour *facundia,* v. note à 35. Régnier (II, 49) semble s'être souvenu de ce vers : *Si mon habit partout cicatrisé Ne me rendait du peuple et des grands méprisé.* — *Pannus,* origin. pièce d'étoffe, HOR. *A. P.*, 15 : *Purpureus, late qui splendeat, unus et alter Adsuitur pannus;* plus souvent : *haillon.*

146. *Producere.* Parmi les artifices qu'employaient les orateurs antiques, depuis Hypéride défendant Phryné (QUINT. I, 5, 61; II, 15, 9) jusqu'à Cicéron plaidant pour Fonteius (*pro Font.* 36), figurait celui d'exciter la pitié des juges par l'exhibition, ici de la beauté séduisante, là des blessures reçues, ou par la comparution réelle, amenant un mouvement oratoire approprié, des parents et des enfants de l'accusé. Aristophane, *Guêpes,* 568 et suiv., a raillé cet usage par la bouche de Philocléon et l'on sait comment Racine l'a parodié dans les *Plaideurs.* Cicéron (*pro Cluent.* 21) raconte fort plaisamment la façon dont un avocat grotesque du nom de Cepasius manqua un de ces effets; ailleurs (*de or.* I, 228 et *Brut.* 90) il cite l'exemple célèbre de Galba soulevant en quelque sorte sur ses épaules le fils de Sulpicius Gallus afin d'obtenir en faveur du père la commisération des juges, ce qui avait fait dire à Caton : *Nisi pueris et lacrimis usus esset, poenas eum daturum fuisse.* Cf. QUINT. VI, 1, 30 : *Non solum dicendo sed etiam faciendo quaedam lacrimas movemus : unde et producere ipsos qui periclitentur squalidos atque deformes et liberos eorum ac parentes institutum.* C'était généralement dans la péroraison que l'orateur recourait à ces moyens. Basile est un avocat de trop peu d'envergure pour que jamais on lui confie une cause prêtant à la grande éloquence.

147. *Basilum.* Rem. la triple répétition du nom. Notre ignorance, en ce qui concerne le personnage, doit nous faire perdre ici un effet comique visé par le poète. — *Accipiat* n'est pas condit. mais impérat.

148. *Gallia.* Par une coïncidence certainement fortuite, le trait final du *Rabagas* de Sardou qui envoie son héros faire fortune en France, reproduit le mot de Juv. Mais l'ironie chez Sardou est politique, ici elle est purement littéraire. Il y a longtemps que la Gaule possède une école à elle, s'il faut en croire le vieux Caton cité par Charisius, II, p. 120 : *Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui.* Caligula institua à Lyon des concours de poètes et d'orateurs auxquels Juv. fait allusion, I, 44 : *Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.* V. plus bas, 213, la mention de Scaurus Rufus, rhéteur gaulois

Africa, si placuit mercedem ponere linguae.

du Ier siècle que ses élèves surnommaient le *Cicéron Savoyard.* Comme professeurs d'éloquence ou orateurs originaires de la Gaule du temps de Juv., on peut citer Votienus Montanus, Domitius Afer, Julius Florus, Gabinianus, Ursulus, etc. Les plus connus sont Domitius et Julius Florus; QUINT. X, 3, 13 (voir la note de notre édit:) appelle ce dernier : *in eloquentia Galliarum, quoniam ibi demum exercuerat eam, princeps.* Ausone (*Mos.* 383) nous montre que cette tradition s'est maintenue de son temps : *Æmula te Latiae decorat facundia linguae.* Cf. SYM. *Ep.* 6. 34, cherchant un rhéteur gaulois pour l'éducation de son fils : *quia praecepta rhetoricae pectori meo senex olim Garumnae alumnus immulsit.* C'est le temps du rhéteur Eumène, originaire d'Autun. Cf. TEUFFEL, § 391 et 466. — *Nutricula.* Diminut. employé de même par Domitius Marsus, parlant du grammairien Caecilius Epirota (SUET. *Gram.* 16) : *Epirota tenellorum nutricula vatum.* Pour l'application du mot à une contrée, cf. CIC. *Phil.* XI, 15, 12 : *Agrum Campanum est largitus Antonius ut haberent reliquorum nutriculas praediorum;* et PACUV. chez VAR. *L. l.* VII, 18 : *Calydonia altrix terra exsuperantum virum.*

149. *Africa.* Les renseignements sur les écoles oratoires de la province d'Afrique à l'époque de Juvénal font défaut. Mais par la rapide et brillante expansion de la philosophie chrétienne à partir du IIIe siècle, avec Minutius Félix, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, par les produits fort intéressants de l'esprit payen qui ont nom Fronton, Apulée et Némésien depuis le IIe siècle, on peut conjecturer que dès les temps des Antonins, la vie littéraire y devait être intense. V. d'ailleurs SID. AP. *Ep.* VIII, 11 : *Urbium cives Africanarum, quibus ut est regio sic mens ardentior.* Salvien (*de Gub. Dei.* VII, 170) et saint Augustin, *Ep.* 119, 9, s'accordent à présenter Carthage comme un centre d'activité intellectuelle qui rivalise avec Rome : *Latinarum litterarum artifices,* les appelle le dernier. Dans une inscription de Numidie (WILMANS, 2477) un P. Flavius Pudens est présenté comme : *Multifariam loquentes litteras amplians, Atticam facundiam adaequans Romano nitori, oris uberis et fluentis.* — *Ponere* (P.). Les Ms. inf. : *imponere,* sans doute entraîné par la syllabe finale de *mercedem.* Pour le sens de *ponere* = *proponere* dans les expressions *praemia, pretium ponere,* ἄεθλα τιθέναι, cf. HOR. *Sat.* II, 3, 23 : *Callidus huic signo ponebam millia centum;* et *Od.* IV, 8, 12, avec un sens analogue : *pretium dicere muneri.* — A l'étranger, l'avocat fixera lui-même son prix, à Rome la concurrence l'oblige à subir le marchandage des clients.

Il n'est pas aisé de prononcer un jugement d'ensemble sur la partie de la *Sat.* VII qui s'occupe des avocats. Juv. prend-il fait et cause pour une profession qui n'a jamais inspiré grande sympathie aux poètes ? Le ton général du morceau ne permet guère de le penser : il semble plutôt que les doléances sur les inconvénients du métier ne sont qu'un prétexte à en faire la satire. Le « *rara in tenui facundia panno* », qui résume tout le développement,

VI. Triste condition des Professeurs de déclamation (v. 150 à 215).

Sommaire. Rien de plus fastidieux que leur tâche : et quelle difficulté à se faire payer par des parents de mauvaise foi, qu'il faut trainer en justice pour le règlement des honoraires ! Ils ont de l'argent pour toutes les exigences du luxe, ils n'en ont point pour l'éducation de leurs enfants. Il faut être favori du sort, si l'on veut faire fortune dans ce métier, comme Quintilien : les autres n'ont à attendre qu'une triste fin; même le respect pour les maitres n'existe plus.

Declamare doces? O ferrea pectora Vetti,

n'est qu'un cercle vicieux, comme, du reste, la thèse sur laquelle est échafaudée toute la satire. Il est certain que la pauvreté est un grand obstacle à l'épanouissement de certains talents; mais comme, pour sortir de la pauvreté, il faut prouver du talent d'abord, c'est en définitive à l'individu qui veut percer et non à la société, justement méfiante devant la foule des médiocrités, à faire les premiers pas. L'histoire nous apprend que des avocats à Rome, aussi bien sous Domitien qu'à la fin de la République, pouvaient arriver à des situations excellentes, qu'ils s'enrichissaient à plaider et exerçaient, sur l'empereur même, une grande influence; les plus remarquables ne mirent-ils pas leurs talents au service de la délation ? Il est certes! digne de remarque que Juv., au moment où les voix autorisées de Pline et de Tacite flétrissent cet avilissement de l'éloquence, n'ait voulu voir, parmi les avocats, que les grotesques de bas étage et se soit borné à censurer des ridicules, en somme fort inoffensifs.

150-215. Dans l'ordre réel des choses, l'école de déclamation fait suite à l'enseignement de la grammaire. Si Juv. ne suit pas cet ordre pour terminer la satire, c'est qu'il veut rattacher le développement sur les avocats à la peinture des écoles où ils sont formés.

Declamare. Jusqu'à Cicéron, ce mot signifiait : *parler fort et avec véhémence. Ver.* IV, 66 : *ille autem insanus qui pro isto contra me vehementissime declamasset : sic enim nunc loquuntur.* C'est à peu près à cette époque que le mot fut appliqué à l'usage de traiter, soit seul, soit avec d'autres, des causes imaginaires pour s'exercer à plaider les causes réelles. Cic., *Brut.* 310 : *Commentabar declamitans* (*sic enim nunc loquuntur*) *saepe cum M. Pisone et cum Q. Pompeio aut cum aliquo cotidie, idque faciebam multum etiam Latine, sed Graece saepius.* Cette pratique est venue de Grèce à Rome; Sen. *Controv.* I, p. 50, remarque que le mot même de *declamatio* se rencontre pour la première fois chez Cicéron et Calvus; ce dernier définissait ainsi : *Declamare est domi non mediocriter dicere;* c.-à-dire sur un ton qui sort de l'ordinaire. Jusqu'à la fin de la République, la déclamation fut un pur exercice d'école (μελέτη) qui préparait à l'éloquence effective. *De or.* I,

Cum perimit saevos classis numerosa tyrannos!
Nam quaecumque sedens modo legerat, haec eadem stans

33, 149 : *ut causa aliqua posita, consimili causarum earum quae in forum deferuntur, dicatis quam maxime ad veritatem accommodate.* Depuis l'empire, qui pacifia le forum, la déclamation est son but à elle-même, un exercice d'amateur qui ne vise aucune réalité pratique. L'enseignement dont elle est l'objet, est suivi par toute la jeunesse bourgeoise et aristocratique. V. l'article *Declamatio* par M. Boissier, *Diction. des antiquités de Daremb. et Saglio,* II, p. 34, FRIEDLAENDER, ouv. cit., III, p. 387 et NISARD, *Poètes latins de la décad.*, II, 1 et suiv. — *Doces.* Les rhéteurs ou professeurs de déclamation prirent pied à Rome assez tard (SUET. *Gram.* 25 et suiv.); ceux qui enseignaient en latin eurent contre eux les pouvoirs publics en même temps que l'opinion des pédagogues autorisés; on tolérait mieux les rhéteurs grecs. Le premier dont il soit fait mention est du temps de Sylla, E. Plotius Gallus; le rhéteur par excellence de l'époque de Juv. est Quintilien, dont Tacite, Pline et sans doute le satirique lui-même ont reçu les leçons. Pline (*Ep.* III, 3) parle avec grand éloge d'un Julius Genitor qui enseignait également à Rome. Quant au Vettius ici nommé, il est inconnu. — *Ferrea* : comme chez HOR. *Od.* I, 3, 9 : *illi robur et aes triplex circa pectus erat,* en souvenir d'Homère (*Il.* II, 490) : χάλκεον ἦτορ et d'Eschyle, *Prom.* 242 : σιδηρόφρων.

151. *Cum* est la leçon de P. Jahn a conjecturé *cui* et est suivi par la grande majorité des éditeurs, même par Buecheler. La nécessité de ce changement ne m'est pas démontrée; *cum* est l'explication du *ferrea;* c.-à-d. : *ferrea sint necesse est pectora cum...* — *Classis :* division d'élèves, inconnu avec ce sens avant Tibère; v. notre QUINT. X, 5, 21. Le même auteur (I, 2, 13) parle de la coutume qu'ont les professeurs de partager les élèves en plusieurs classes et de régler l'ordre des déclamations sur le rang obtenu dans un exercice antérieur, afin d'exciter l'émulation. — *Perimit,* expression comique, analogue comme métaphore à HOR. *Sat.* I, 10, 36 : *Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona.* Les τυράννων κατηγορίαι constituent un des sujets favoris de l'école; cf. TAC. *Dial.* 32 : *tyrannicidarum praemia.* Il peut même paraître singulier que ce soit précisément sous l'empire que ce sujet est traité de préférence. Il ne l'est pas toujours impunément; Caligula fit exiler le rhéteur Secundus Carrinas (v. plus bas à 204) et Domitien livra à la mort Maternus, un des interlocuteurs du *Dialogue des or.* pour avoir déclamé contre les tyrans (DION CAS. 59, 20; 67, 12). En ce qui concerne les exercices des écoliers, on peut dire avec Friedl. p. 391 : que ces tyrans qui rendaient des édits pour obliger des fils à égorger leurs pères (PETR. *Sat.* 1) sont de purs fantoches sur lesquels on pouvait frapper sans que les vrais tyrans se crussent atteints. — *Numerosa :* plus la classe est nombreuse, plus le supplice du maître est grand.

152. *Sedens.* A rapporter à la classe, non au maître ; l'élève commence par lire sa composition, étant assis à son banc ; puis il se lève et déclame avec

Perferet atque eadem cantabit versibus isdem;
Occidit miseros crambe repetita magistros.
Quis color et quod sit causae genus atque ubi summa

gestes à l'appui. V. dans l'article de M. Boissier la reproduction d'une peinture de la villa Pamphili, où les deux phases de l'exercice sont représentées, sous cette réserve que l'élève est debout toujours, la première fois devant le maître assis. Cf. PLIN. *Ep.* VI, 6 : *Siculi in scholis discipuli sedentes de scripto legunt, stantes declamant, ita qui dicebant* (oratores) *stābant ; qui recitabant, sedebant.* Dans ce cas *recitare* et *legere* sont synonymes.

153. *Perferet* et non *proferet* que donnent d'anciennes édit. par correction. *Perferre* est un terme technique pour *rem totam ad finem recantare, recoquere.* Ainsi VI, 391 : *dictataque verba pertulit.* Cf. APUL. *Met.* VII, 10 : *advocatus nostram causam pertulerat.* — *Cantabit :* allusion aux intonations chantantes des écoliers ; cf. HOR. *Ep.* I, 1, 55 : *Haec recinunt juvenes dictata senesque* et TER. *Phorm.* III, 2, 10 : *Cantilenam eamdem canis.* MACR. *Sat.* I, 24, 6 : *Vergilianos versus qualiter eos pueri magistris praelegentibus canebamus.* — *Versibus* = lignes, membres de phrase : cf. QUINT. X, 1, 38 : *in Bruto M. Tullius tot milibus versuum de Romanis tantum oratoribus loquitur ;* et PLIN. *Ep.* IV, 11, 6 : *Ego non paginas tantum sed versus etiam syllabasque numerabo ;* στίχος en grec a de même le double sens.

154. Ce vers a été, au temps de la Renaissance, l'objet d'une discussion curieuse. Une scholie éditée pour la première fois par G. Valla rappelait un proverbe grec : δὶς κράμβη θάνατος, qui signifie : Autant la mort que deux fois du chou ; et Ange Politien avait retrouvé le proverbe chez Suidas. Interprété à la lumière de ce dicton, le vers de Juv. signifie : ce qui tue les maîtres de déclamation, c'est d'entendre toujours rabâcher le même sujet. Un sens si clair ne suffit pas à quelques-uns. M. de Nolhac reproduit (*Bibliothèque de Fulvio Orsini,* p. 437) la lettre où Falkenburg, érudit flamand, apprend à Orsini, dont il était le correspondant auprès des Plantin d'Anvers, que Th. Pulmann, un éditeur de Juv. (1565, *Plantiniana* I), possède trois très anciens Ms. du satirique, où *Cambre* est substitué à *crambe.* Cette leçon, d'après Falkenburg, serait la bonne ; *Cambre,* dit-il, est un bourg de Campanie où les habitants de Capoue furent un jour battus par ceux de Cumes : d'où un sujet de déclamation, celui du faible triomphant parfois du fort, qui aurait été désigné dans les écoles sous le nom de *Cambre.* Cette subtilité doit d'autant moins prévaloir que Quint. II, 4, 28, a pensé lui aussi au proverbe grec, et cela pour le même objet : *necesse est... cum eadem judiciis pluribus dicunt* (oratores)... *fastidium moveant velut frigidi et repositi cibi.* — *Cambre.* Le vocabulaire de Juv. est riche en hellénismes ; Kiaer, ouvr. cit. p. 227 en a dressé une liste, d'ailleurs incomplète, qui en comporte près de quatre-vingts. Nous avons dans la *Sat.* VII : *acoenonoetus* (218), *amethystinus* (136), *anabathrum* (46), *cacoethes* (52), *epimenia* (120), *pelamys* (120), *pelasunculus* (119), *pragmaticus* (123), *sophista* (167).

155. *Color;* terme technique

Quaestio, quae veniant diversae forte sagittae,
Nosse volunt omnes, mercedem solvere nemo.

de la langue des rhéteurs : χρῶμα. Il désigne une manière artificieuse de présenter les faits de façon à les excuser par les intentions ou par les circonstances. QUINT. IV, 2, 88 dit que l'on y doit recourir lorsque, le fait n'étant pas niable, on le peut atténuer par l'interprétation. Cf. id. VII, 1, 53 : *quod coloris loco rusticus dicit.* Chez JUV. VI, 280, une femme est prise sur le fait ; comment va-t-elle s'en tirer? *Dic aliquem, sodes, hic Quintiliane colorem!* Ce que le maître rhéteur ne trouverait pas, l'astuce naturelle le suggère à la coupable. Le mot *color* figure dans le titre même des déclamations de Sénèque : *Oratorum et rhetorum sententiae, divisiones, colores.* De là, avec un sens analogue, le verbe *colorare* et, en français, les expressions : colorer d'un prétexte, sous couleur de... cf. Régnier III, 126 : *Je n'ai point d'éloquence Pour colorer un fait ou détourner la foy.* — *Causae genus :* si l'affaire appartient au genre démonstratif (ἐπιδεικτικόν ; cf. QUINT. II, 1, 8), délibératif (συμβουλευτικόν), ou judiciaire (δικανικόν) ; le premier comporte les exercices nommés *suasoriae* qui sont pour les commençants ; les deux autres fournissent les *controversiae.* Cf. TAC. *Dial.* 19. — *Summa quaestio :* le fond de la cause. QUINT. V, 13, 55 : *videndum praecipue utrique parti ubi sit rei summa.* Dans l'affaire de Milon, il s'agit pour Cicéron de chercher : *uter utri insidias fecerit ;* tandis que Brutus, qui traita le sujet en amateur, veut prouver que le meurtre de Clodius fut un service rendu à la république (QUINT. III, 6, 93).

156. *Sagittae.* Du langage technique le poète passe au style imagé ; il appelle *flèches* les arguments de l'adversaire, les coups à prévoir ; de même plus bas 176, le débat oratoire est appelé *pugna ;* métaphore fréquente chez les Latins. Cf. la note de notre Quint. X, 1, 60 sur *vibrantes sententiae.* De même JUV. VI, 449 : *curvum sermone rotato Torqueat enthymema.* SUET. *Cal.* 53 : *peroraturus stricturum se lucubrationis suae telum.*

157 à 160 sont cités et commentés par J. de Salisbury, *Metal.* II, p. 863 qui en fait une application aux hommes de son temps. — *Mercedem.* Nous n'avons pas de renseignements précis sur la rétribution normale payée aux maîtres de la déclamation à Rome sous l'empire ; l'on ne connaît que des détails particuliers. Cicéron (chez SUET. *Gram.* 29) reprochait à Antoine dans une de ses *Philippiques*, d'avoir donné, à son maître S. Clodius le rhéteur, deux mille arpents de terre exempts de tout droit : *ut tanta mercede nihil sapere disceres.* C'est là une exception ; SEN. *Controv.* IX, 26, 14 rapporte le mot du rhéteur Sabinus Clodius devant qui l'on parlait du faible salaire qu'il tirait de son art : *numquam magnas mercedes accepisse eos qui hermeneumata* (les sciences théoriques) *docerent.* Le prix était à débattre entre les parents et les maîtres, l'enseignement à Rome étant une affaire d'ordre privé. Quintilien fut le premier qui y tint, depuis Vespasien, une école publique d'éloquence et reçut de l'empereur (d'autres rhéteurs furent l'objet de la même faveur) un traitement régulier de 100,000 ses-

« *Mercedem appellas? quid enim scio?* » *culpa docentis*
Scilicet arguitur, quod laevae parte mamillae
Nil salit Arcadico juveni, cujus mihi sexta

terces par an. V. SUET. *Gram.* 101 et *Vesp.* 18. Saint Augustin nous apprend (*Conf.* V, 22) que, de son temps, on s'ingéniait à ne pas payer les maîtres ; il suffisait de les quitter au moment du terme pour aller chez d'autres. Cependant il y eut des rhéteurs qui arrivèrent à une grande situation dès avant les Antonins ; SUET. *Gram.* 25, 10 : *Magno studio hominibus injecto, magna etiam professorum ac doctorum profluxit copia adeoque floruit ut nonnulli ex infima fortuna in ordinem senatorium atque ad summos honores pervenerint.*

158. Ce sont des paroles que le poète met dans la bouche de l'élève ; *appellare* est l'expression consacrée pour : *réclamer son dû.* On disait en langage de droit : *aliquem de pecunia appellare.* Cf. *Dig.*, LVII, 10, 15, § 53 : *Si quis non debitorem quasi debitorem appellaverit.* Au sens de *réclamer* en général, cf. X, 64 : *appellat puer unicus.* — *scio :* l'élève prétend qu'il n'a rien à payer, parce qu'il n'a rien appris. — *culpa* : Réponse du maître ; on s'en prend à lui de l'inintelligence des élèves.

159. *Scilicet*, ironique comme *nimirum* à 77. Cf. V, 76 : *Scilicet hoc fuerat,* etc. — *laevae.* Le correct. et les ms. interp. ont *laeva* que donne également J. de Salisbury ; P. et les feuillets d'Arau : *leve,* d'où l'on a conclu que la faute est déjà du fait de l'archétype perdu. Le sens même de *mamilla* réclame la correction *laevae;* toujours ce substantif est pris chez Juv. au sens spécial de *mamelle, scin,* μαζός et rien n'autorise à en faire le synonyme vague de *pectus ;* V. *Sat.* VI, 401 et 491 ; XII, 74, où il est au pluriel ; XIII, 163, où il est au singulier mais comme terme d'une comparaison comique ; *parte* signifie : *du côté* comme XIII, 186 : *lectis diversa parte tabellis* et XI, 71 : *parte anni* où l'expression est presque adverbiale. (V. BEER, *Spicilegium,* p. 72). — Fulgence, *Myth.* II, 9, a cité le vers de mémoire : *Si laeva parte papillae...* pour établir que certains philosophes anciens ont mis dans le cœur le siège de l'intelligence. Cf. EN. *An.* X, 227 : *Egregie cordatus homo, catus Aelius Sextus.*

160. *Nil salit.* Cf. PERS. III, 111 : *Cor tibi rite salit* — *Arcadico :* les habitants de l'Arcadie étaient cités en Grèce pour leur sottise archaïque (SCHOL. *Arist. Nub.* 397) ; de plus le pays produisait des ânes (PERS. III, 9 : *Arcadiae pecuaria*) qui contribuèrent pour leur part à fixer cette réputation. Lucien se demande (δίς κατηγ. 11) comment d'Arcadie viendrait un rhéteur ou un philosophe. — *Sexta,* etc : Casaubon (*Animadv. Suet.* p. 215, *Tib.* 32) remarque que les rhéteurs avaient des jours particuliers pour certains exercices ; ainsi Antonius Gnipho (SUET. *Gram.* 7), qui enseignait la théorie oratoire pendant toute la semaine, ne déclamait qu'aux jours de marché. Il arrivait que les pères de famille allaient assister aux exercices de leurs fils et y amenaient leurs amis (PERS. III, 47). V. l'article de Boissier, p. 35, avec la reproduction de sarcophages où était représentée une scène de ce genre.

Quaque die miserum dirus caput Hannibal implet,
Quidquid id est de quo deliberat, an petat urbem
A Cannis, an post nimbos et fulmina cautus

161. *Dirus Hannibal.* La seconde guerre Punique, qui avait tant ému les Romains, fournissait des sujets de déclamation en grand nombre; QUINT. III, 8, 30 : *Cum suademus ut bello Punico servi armentur*. Juv. a lui-même traité celui qu'il indique ici; *Sat.* X, 147-168, avec la conclusion : *I demens et saevas curre per Alpes Ut pueris placeas et declamatio fias.* Cf. XII, 107 et VI, 290. Parmi les arguments que Ribbeck invoque contre l'authenticité de la *Sat.* X, figure la prétendue contradiction qui existerait entre ces vers de la Sat. VII et la déclamation développée dans la Sat. X; le satirique, dit-il, ne se moquerait pas ainsi de lui-même (*de echte und der unechte Juv.* p. 9) : l'argument n'est pas sérieux. Il paraît que le lieu commun des guerres puniques passait de l'école dans la plaidoirie réelle; v. l'épigramme de Martial sur le procès des trois chèvres, VI, 19 : *Cu Cannas, Mithridaticumque bellum et perjuria punici furoris,.. Magna voce sonas manuque tota. Jam dic, Postume, de tribus capellis.* Le sujet, comme celui que cite Juv. I, 15: *Et nos Consilium dedimus Syllae,* rentre dans la catégorie des *suasoriae,* que l'on tirait de la fable et de l'histoire : *tamquam plane leviores et minus prudentiae exigentes* (*Dial. or.* 35). — *Dirus Hannibal* est chez HOR. *Od.* III, 6, 36. — *Caput,* etc. : expression comique qui a passé dans toutes les langues.

162. *Deliberat :* terme consacré; cf. SEN. *Suas.* 6 : *Deliberat Cicero an Antonium deprecetur ;* d'où *genus deliberativum,* βουλευτικόν.

163. *An petat.* On voit par tous les historiens des guerres puniques combien cette question préoccupa longtemps l'opinion des Romains. Caton le premier (AUL. GEL. X, 24) rapportait le mot de Maharbal après Cannes : *Mitte mecum Romam equitatum, die quinto in Capitolio tibi cena cocta erit.* Cf. T. LIV. XXIII, 98. Montesquieu a justement réfuté cette opinion qui, des Romains, s'est transmise aux modernes ; *Grand. et Decad.* IV. — *An... an* n'est pas mis au lieu de : *utrum* ou de *ne... an,* que l'on emploie pour deux questions qui s'opposent l'une à l'autre. Cette construction se rencontre chez VIRG. *En.* X, 681 : *Animo nunc huc nunc fluctuat illuc an sese mucrone... induat... an jaciat.* Cf. OV. *Met.* 254 : *Saepe manus operi tentantes admovet an sit Corpus an illud ebur.* Dans ces divers cas, *an... an* suppose plutôt deux questions présentées comme distinctes, tout au moins par le mouvement de la pensée, que des questions regardées comme connexes. Ainsi, d'une façon évidente, *En.* I, 328 : *O dea certe! An Phœbi soror? An Nympharum sanguinis una;* la particule répond à ἢ...ἢ homérique, que les Attiques remplacent par πότερον, ἄρα, εἰ, ἢ. Cf. KÜHNER, II, 1023.

163. *Nimbos... fulmina... tempestate.* Pour les jours qui suivirent la bataille de Cannes, il s'était formé à Rome une légende en vertu de laquelle des pluies et des orages miraculeux auraient empêché Hannibal de profiter de sa victoire; T. LIV. XXVI, II. En vue même de Rome, la foudre et le tonnerre l'auraient forcé à reculer (J. VICT. *Ars rhet.* 3, 8) ; ce qui

Circumagat madidas a tempestate cohortes.
Quantum vis stipulare et protinus accipe : quid do
Ut totiens illum pater audiat? » *Haec alii sex*
Vel plures uno conclamant ore sophistae
Et veras agitant lites raptore relicto;

donna lieu à la dédicace d'un sanctuaire aux dieux *Rediculus et Tutanus* (PAUL D. p. 283, *Redic. fan.* PLIN. *H. N.* X, 43, 60 et NON. MARC. p. 47. *Tut.*), Silius Italicus a décrit cette intervention divine XII, 646 et suiv. ; et certaines expressions font penser que Juv. a sous les yeux le passage : *Nimborum fervet globus... piceam cum grandine multa Intorquens nubem, cunctantem et vana minantem Circumagit.* — *Cautus,* exprime le sentiment de prudence superstitieuse qui saisit l'âme d'Hannibal devant les prodiges.

164. *Madidas :* terme pittoresque, qui remet le passage dans le ton comique. — *A :* signification non causale mais temporelle : cf. T. LIV. V, 44, 6 : *ab secundis rebus incauti* = à partir de. Cf. 196 : *a matre.*

165. Le maître fait une sorte de pari avec son interlocuteur. *Stipulare* = *pete, postula ;* terme juridique. La *stipulatio* est définie par le *Dig.* XLV, 15, § 1 : *Verborum conceptio, quibus is qui interrogatur daturum facturumve se quod interrogatus est respondet.* A la *stipulatio* correspond la *sponsio,* qui n'a pas à figurer ici, le maître offrant de payer sur-le-champ : *protinus.* — *Quid,* que le corr. et les ms. interp. ont remplacé par *quod* est garanti par P. et par une double citation de Priscien, II, p. 387 et III, p. 275. Valla lisait dans son ms. *quiddam,* Mommsen a conjecturé : *quin do ;* un ms. de Paris ayant appartenu à de Thou donnait *quiddo* avec la glose bizarre : *flagellum.* Nous mettons deux points après *accipe* et nous expliquons ce qui suit au sens exclamatif et interrogatif : que ne donné-je point si ?... Munro chez Mayor (qui d'ailleurs imprime *quod do*) propose : *quid ? quoi ?* Question de l'interlocuteur à laquelle le maître répond : *do,* je le donne. Pour une formule analogue, v. TER. *Phorm.* IV, 3, 28 : *Eho ! dic ! quid vis dari tibi in manum ut herus his desistat litibus.*

166. *Totiens :* aussi souvent que moi ; *illum* = Hannibal, la déclamation toujours sur le même sujet : *crambe repetita.* — *Haec :* des plaintes comme celles qui précèdent avec le sens de *eadem;* cf. 129.

167. Vettius n'est pas seul à souffrir de cet état des choses; d'autres font *chorus* avec lui. Le terme de σοφιστής implique dès l'origine deux idées qui plus tard se distinguent; Platon, *Prot.* 349 D le définit : « un maître d'éducation et de vertu. » C.-à-d. qu'il enseigne par l'éloquence, une philosophie pratique; et comme le point de vue oratoire de cette action l'emporte sur le point de vue pratique, σοφιστής et ῥήτωρ deviennent synonymes. Cf. PLAT. *Gorg.* 520 A. Cette nuance du mot *sophista* en latin est rare ; on la retrouve surtout dans *antisophista* employé par QUINT. XI, 3, 126 et SUET. *Gram.* 9. Cf. CIC. *Academ.* IV, 23 : *At quis est hic ? num sophistes.* De même au sens de *orator, Orat.* 19 ad fin.

168. *Veras..lites :* Ne signifie pas que les professeurs se sont

Fusa venena silent, malus ingratusque maritus,
Et quae jam veteres sanant mortaria caecos.
Ergo sibi dabit ipse rudem, si nostra movebunt

faits avocats plaidants, mais qu'en parlant ainsi c'est un vrai procès qu'ils plaident, un procès *pour l'existence,* différent de ceux qui s'agitent dans l'école. Cf. Cic. *Brut.* 316 : *Me.. ad Molonem applicavi.. actorem in veris causis.* De même Quint. II, 10, 4 : *Sint ergo et ipsae materiae, quae fingentur, quam simillimae veritati.* Tac. *Dial.* 35 : *Sequitur.. ut materiae abhorrenti a veritate declamatio quoque adhibeatur.* Le *raptor* est un des types le plus souvent mis en cause dans les *controversiae.* V. Sen. *Contr.* I, 5 ; II, 11 ; VII, 23. *Ex. Contr.* I, 5 ; II, 3 ; III, 5 ; IV, 3 ; VII, 8. Quint. *Declam.* Edit. Ritter, index au mot *raptor.* Deux exemples suffiront : La jeune fille enlevée choisit entre la mort et le mariage sans dot ; un même ravisseur en enlève deux dans une nuit ; l'une choisit la mort et l'autre le mariage. (Sen. *Contr.* I, 5). Un jeune homme riche enlève une jeune fille et lui envoie ses parents pour solliciter le mariage. Devant cette requête, elle se tait et pleure ; le prétendant se tue, mais avant qu'il n'expire, la jeune fille opte pour le mariage. Les parents lui disputent les biens du mort. (Quint. 247.)

169. *Venena.* Autre sujet, non moins rebattu ; v. Sen. *Contr.* IX, 29 ; *Ex. Contr.* II, 7 ; III, 9 ; VI, 6 ; VII, 3 ; IX, 6 ; et chez Quint. entre autres 246) : Un citoyen courageux, au moment de partir pour la guerre, avale un soporifique, qui lui est versé par sa belle-mère. Accusé de désertion, il gagne sa cause ; lui-même accuse la belle-mère d'empoisonnement. — *Maritus :* c'est ce qu'on appelait une : *actio malae tractationis ;* Sen. *Contr.* II, 13 ; *Ex. Contr.* II, 5 : Un tyran soupçonneux met à la torture la femme pour lui faire avouer que le mari conspire ; elle persiste à nier. Le mari tue le tyran, mais répudie sa femme pour cause de stérilité ; elle l'accuse d'ingratitude : *reus est ingrati.* Cf. *Ex. Contr.* V, 3, IV, 6, III, 7. Quint. *Decl.* 368.

170. *Mortaria ;* d'où *mortier : lapidis cavum orbem* (Virg. *Mor.* 96). Il s'agit de vieux parents à qui un breuvage magique rendra la vue, thème suggéré par l'aventure de Médée rajeunissant le vieil Aeson (Preller, *Griech. Myth.* II, p. 338). La cécité et le parricide sont des faits qui se rencontrent dans plusieurs controverses chez Sénèque et Quintilien ; mais le sujet ici indiqué n'est traité nulle part. Les quatre espèces de thèses invoquées par Juv. dans ce passage appartiennent au genre des controverses ; ce sont des causes imaginaires qui ont quelque rapport avec les affaires plaidées en justice.

171. *Ergŏ.* Pour la quantité v. la note à 139. La liaison est celle-ci : le métier est détestable ; si les rhéteurs m'en croient, ils en prendront un autre. *Dare rudem* est une expression métaph. empruntée à la vie des gladiateurs. Quand ils prenaient leur retraite, ils recevaient, comme marque du service accompli, une baguette, symbole des combats inoffensifs : *ferro non rudibus dimicantes,* Tac. *Dial.* 35. Cf. Quint. *Decl.* 302 : *Die muneris productus... rudem postulante populo accepit.*

Consilia, et vitae diversum iter ingredietur,
Ad pugnam qui rhetorica descendit ab umbra,
Summula ne pereat, qua vilis tessera venit

Ces gladiateurs retraités étaient nommés : *rudiarii,* mais rentraient parfois dans l'arène pour quelque occasion solennelle. V. J. LIPSE, *Saturn.* II, 23. Edit. de Lyon II, 731 et suiv. L'expression est de très bonne heure prise au sens métaph. Cf. CIC. *Phil.* II, 29, 74 : *Tam bonus gladiator rudem tam cito.* HOR. *Ep.* I, 1, 2 : *Spectatum satis et donatum jam rude, quaeris, Maecenas, iterum antiquo me includere ludo.* OV. *Tr.* IV, 8, 24 : *me quoque donari jam rude tempus erat.*

172. *Vitae... iter.* Cf. LUC. V, 1122 : *iter infestum fecere viaï :* les chemins de la vie.

173. *Ad pugnam.* V. la note à 156. Le *forum* est souvent assimilé à un champ de bataille. OV. *Pont.* IV, 6, 29 parle de : *Marte forensi.* Cf. CIC. *de or.* I, 157 : *Educenda... dictio est... in pulverem, in clamorem, in castra atque in aciem forensem.* TAC. *Dial.* 10 : *nunc te ab auditoriis et theatris in forum et ad causas et ad vera proelia voco.* — *Umbra :* cf. notes à 105 et 156, et CIC. *Brut.* 32 : *Isocrates... forensi luce caruit intraque parietes aluit.... gloriam* et 37 : *Processerat* (Demetrius Phalereus)... *non ut e militari tabernaculo sed ut e Theophrasti... umbraculis.* De même PLIN. *Ep.* IX, 2, 3 : *Scholasticas... atque umbraticas litteras mittere... cum arma... sudorem, pulverem, soles cogitamus.* La comparaison entière est développée en ces termes par Cassius Severus, chez SEN. *Ex, Controv.* III : *Agedum, istos declamatores produc in senatum, in forum; cum loco mutabuntur; velut assueta clauso et delicatae umbrae corpora sub divo stare non imbrem ferre, non solem sciunt,* etc. — *Descendit.* Le rhéteur quitte son école pour se rendre au forum ; *descendere ad pugnam* équivaut à *descendere in forum,* expression consacrée, qui résulte de la topographie même du lieu par rapport aux collines de Rome. On explique généralement comme s'il y avait *descendat* et Heinrich propose même d'écrire ainsi. Il y a là une méprise. Le poète ne veut pas engager le rhéteur à quitter l'école pour la plaidoirie, puisqu'il a prouvé tout à l'heure que les avocats n'y gagnaient pas leur vie ; il se borne à constater un fait. Le rhéteur est obligé d'aller devant le juge pour réclamer son salaire qui lui est contesté par le père de famille.

174. *Tessera.* Ce mot désigne ici la *tessera frumentaria* ou *nummaria,* jeton en métal ou en bois, muni d'une marque spéciale, qui donnait droit ou à une distribution gratuite de blé ou à une notable diminution sur le prix marchand. Ces largesses, introduites dans les habitudes romaines depuis les Gracques, avaient été réglementées par César et par Auguste. SUET. *Oct.* 41 : *Frumentum... in annonae difficultatibus saepe levissimo, interdum nullo pretio, viritim admensus est, tesserasque nummarias duplicavit.* TAC. *An.* XV, 39 : *pretium... frumenti minutum usque ad ternos nummos.* La distribution des tessères (*congiarium*) était ou ordinaire ou extraordinaire ; le nombre des citoyens qui y avaient droit était fixé par tribu et atteignait, durant le premier

Frumenti : quippe haec merces lautissima. Tenta,
Chrysogonus quanti doceat vel Polio quanti
Lautorum pueros : artem scindes Theodori.

siècle, 200,000 dans la seule ville de Rome. Les pauvres seuls recevaient du blé gratuitement; pour les autres, la tessère ne donnait droit qu'à un abaissement de prix. Elle était sans doute transmissible et devenait un objet de trafic. *Venit* (de *veneo*) peut donc signifier que le rhéteur gagne juste de quoi acheter la tessère qui lui vaudra le blé à bon marché; *vilis* est à accorder avec *frumenti*. Cf. Hor. *Ep.* I, 12, 24 : *Vilis... annona.* Il est possible toutefois que, par ellipse, *tessera venit,* veut dire que le possesseur, pour en tirer parti, a à payer une modique somme : ce ne serait pas la tessère qui se vend mais le blé auquel elle donne droit.

175. *Haec* = le salaire qui lui permet d'acheter son pain au rabais. *Tenta* : amène une idée nouvelle qui découle de la précédente : à côté de ce maigre salaire, regarde un peu ce que rapporte l'enseignement d'un art d'agrément. L'impér. est ici une formule vive pour le futur avec nuance conditionnelle : *Si tentabis... scindes.* Cf. I, 155 : *Pone Tigellinum... lucebis.* Hor. *Ep.* I, 16, 54 : *Sit spes fallendi, miscebis sacra profanis.* Quelquefois entre les deux verbes on trouve la conjonction *et.* Ainsi VI, 261 : *adspice... et ride,* pour : *si aspicies... ridebis.*

176. *Chrysogonus* est connu par la *Sat.* VI, 74, comme un maître de chant dont les grandes dames raffolent. Polion est un citharède non moins goûté (ib. 387) puisqu'une noble Romaine offre exprès un sacrifice aux dieux, en vue de lui obtenir la victoire aux jeux Capitolins. Martial le cite, III, 20, 18, comme propriétaire aux portes mêmes de Rome d'une agréable maison de campagne, sans compter d'autres villas situées plus loin. Le même Mart., parti de Rome, dit qu'il n'y veut revenir que citharède (III, 4) ; ailleurs, consulté sur la carrière à donner à un jeune homme (V, 56), il déclare : *Omnes grammaticos rhetorasque Devites moneo : nihil sit illi Cum libris Ciceronis aut Maronis; Famae Tutilium* (un rhéteur du temps de Domitien, Plin. *Ep.* VI, 32,1 et Quint. III, 1, 21) *suae relinquas. Si versus facis abdices poetam. Artes vult discere pecuniosas ? Fac discat citharoedus aut choraules.* Vespasien, connu pour son économie, donna d'un coup 200,000 sesterces aux citharèdes Terpnus et Diodore pour leur participation à la dédicace du théâtre de Marcellus (Suet. *Vesp.* 19.)

177. *Lautorum :* a paru bien rapproché de *lautissima* (175), étant donné surtout que la nuance est différente ; d'où les conjectures *latissima, laetissima* pour le premier vers. Ces redites d'expressions ne sont pas rares chez Juv. Pour *lautus* = *dives* cf. III, 221 : *Persicus orborum lautissimus.* — *Artem,* terme consacré, en grec τέχνη; l'ouvrage d'Aristote imité par Cicéron dans le *Brutus* était intitulé : τεχνῶν συναγωγή : *in quo exposuit dicendi artes omnium superiorum* (*de or.* II, 160). — *Scindes* correction de Jahn pour *scindens,* que donnent tous les ms.; ici mis pour *rescindes :* tu mettras en pièces. Cf. Boileau,

Balnea sexcentis et pluris porticus, in qua
Gestetur dominus quotiens pluit : anne serenum

Sat. VIII, 179 : *Prends-moi le bon parti : laisse là tous les livres.* — *Theodori* : parmi les nombreux personnages littéraires qui en Grèce ont porté ce nom, celui qui seul cadre ici est un rhéteur du 1er s. après J.-C. Originaire de Gadara, il fut un des maîtres de Tibère, enseigna à Rome, puis à Rhodes et composa, entre autres ouvrages, un περὶ ῥήτορος δυνάμεως dont QUINT. III, 1, 18, fait mention. Il avait fait école à Rome en se posant en rival d'Apollodore de Pergame. V. l'opuscule de PIDERIT : *De Apollodoro Pergameno et Theodoro Gadarensi.* Marbourg, 1842.

178. Autre considération; les riches ont à soutenir un train de maison dispendieux; ils économisent sur les professeurs de leurs fils. — *Balnea... porticus :* aisances dont l'habitation d'un bourgeois qui se respecte ne peut être dépourvue. Pour *balneum,* bain privé cf. note à 4. Stace, *Silv.* I, 5 a décrit les bains du riche affranchi Claudius Etruscus dont il fut l'ami. On n'y avait employé que les marbres les plus précieux; les voûtes étaient des mosaïques en cristal de teintes diverses; l'eau circulait dans des tuyaux d'argent; le dallage était maintenu à une douce chaleur par des hypocaustes. Cf. des descriptions moins pompeuses, PLIN. *Ep.* II, 17, parlant de ses bains de Laurente et V, 6, où il nous ouvre ceux de sa villa d'Etrurie. Un sénateur simplement aisé déclare chez AUL. GEL. *N. A.* XIX, 10, 1, avoir dépensé pour ses bains la somme de 350,000 sesterces; si l'on songe à ceux de Claudius, le chiffre de 600,000 dont parle ici JUV. pourrait fort bien n'être qu'une moyenne (à suppléer *milies S.;* V. FR. HULTSCH, *Griech. und Roem. Metrologie,* p. 292 et suiv., 2e édit.). — *Porticus,* colonnade couverte, qui dans les maisons particulières entourait le jardin; d'où *peristylium;* quelquefois assez développée pour permettre des courses en char. V. PLIN. *Ep.* V, 17 : *Porticus in D litterae similitudinem circumactae... Egregiae hae adversus tempestatem receptaculum; nam specularibus ac multo magis imminentibus tectis muniuntur.* Celui de la Maison Dorée de Néron (SUET. *Ner.* 31) comportait un développement de trois milles dans un espace fort restreint : car il affectait la forme d'une spirale. MART. I, 12, fait mention de la chute d'un portique dans une maison que possédait à Tibur Atilius Regulus, l'avocat délateur célèbre : *Hic rudis aestivas praestabat porticus umbras; Heu! quam poene novum porticus ausa nefas! Nam subito collapsa ruit, quum mole sub illa Gestatus bijugis Regulus esset equis.* Cf. JUV. IV, 6 : *quantis jumenta fatiget porticibus!*

179. Passage commenté avec sa science habituelle par J. Lipse, *Ep. Cent.* III, 11, dans une lettre dont l'objet est la *gestatio* chez les Romains. On appelait ainsi le fait de la promenade en *lectica* ou *sella gestatoria* (v. notes à 132 et 142) et aussi le lieu de cette promenade. SEN. *Ep.* 15, 6, remarque que ce mode de locomotion, secouant le corps, permet néanmoins de se livrer à l'étude, de lire et de dicter. C'est ainsi que le philosophe Ariston (ib. 29, 6) : *in gestatione disserebat.* Pour *gestatio,* désignant le lieu; v. PLIN.

Exspectet spargatque luto jumenta recenti?
Hic potius, namque hic mundae nitet ungula mulae,
Parte alia longis Numidarum fulta columnis
Surgat et algentem rapiat cenatio solem ;

Ep. V, 6, 17 : *gestatio in modum circi* et II, 17, 13 : *hortum et gestationem videt qua hortus includitur.* La circulation diurne des voitures étant interdite à Rome même et obligée de se porter sur les voies Appienne et Flaminienne, on avisait à installer ces sortes de stades dans les parcs contigus aux grandes maisons : c'est à cet aménagement en vue du mauvais temps que Juv. fait ici allusion; dans le passage de la *Sat.* IV, 6 et suiv. : *quantis jumenta fatiget porticibus, quanta nemorum vectetur in umbra,* il est question à la fois de la promenade à couvert et de celle en plein air, — *Serenum,* employé subst. comme XIII, 228; la question a une nuance comique : Supposez-vous par exemple etc?

180. Ce vers nous offre un des exemples d'erreurs que la confusion des lettres *l, t, i,* a fait commettre au copiste de P. et probablement déjà à celui de l'archétype : P. donne *tumentia* au lieu de *iumenta.* V. *Spicileg. Juv.* p. 14.

181. Vers proscrit par Heinrich comme inutile et intercalé après coup : « Une réponse de ce genre à la question qui précède, alors que cette réponse va de soi, est une platitude. » Ribbeck renchérit en ajoutant : misérable, mesquin, obscur, et puis il faut chercher trop loin le verbe : *gestetur* pour joindre avec *potius.* C'est beaucoup de bruit pour peu de chose : il est certain que le vers n'est pas indispensable. Mais le détail du sabot de la mule est en soi pittoresque et tout à fait dans le ton de Juv. Les mules sont un grand luxe à Rome ; du temps de Plaute déjà (*Asin.* 490) il y a des : *muli pretio qui superant equos.* Mart. III, 62, reproche à un personnage fastueux d'acheter une mule qui coûte plus qu'une maison ; d'après Pétrone (*Sat.* 38) la plus prisée est un produit de l'onagre.

182. *Parte alia.* Autre élément du faste dans les grandes maisons : salles à manger exposées suivant les saisons, au couchant pour l'été, au levant pour l'hiver (Var. *R. r.* I, 13, 7). Casaubon (*Suet. Animadv.* 147) commentant ce passage, montre que la coutume d'approprier les parties d'une habitation à la température, est venue d'Asie à Rome. On étendait cette appropriation au mobilier, à l'argenterie et même aux bijoux (v. notes à 89 et 140).—*Numidarum.* Le marbre jaune de Numidie (*giallo antico*, chez les archéologues modernes) est employé dans un grand nombre de constructions luxueuses à Rome, seul ou combiné avec d'autres espèces aussi exotiques. V. la liste complète chez Marquardt, *Privatleben,* p. 621. Pour ce passage, cf. Hor. *Od.* II, 18, 3 : *Non trabes Hymettiae premunt columnas ultima recisas Africa,* où l'entablement est en marbre blanc de l'Attique et les colonnes en marbre jaune de Numidie. C'est au temps de Sylla qu'on le vit à Rome pour la première fois (Plin. *H. N.* XXXVI, 49).

183. *Algentem :* un soleil frileux, par hypallage. Tout est

Quanticumque domus, veniet qui fercula docte
Componat, veniet qui pulmentaria condit.
Hos inter sumptus, sestertia Quintiliano,

personnifié dans ce vers ; la salle à manger par *rapiat,* le soleil par *algens*. Cf. des procédés analogues plus haut, 41 : *domus... jubetur* et VIII, 158 : *pervigiles popinae*. — *Cenatio :* le mot se rencontre pour la première fois chez Sénèque et Pline l'ancien ; il désigne toute espèce de salle à manger, surtout luxueuse et vaste, située à l'étage. V. SUET. *Ner.* 31 : *cenationes laqueatae,* et toute la description de la Maison dorée où l'une des salles à manger tournait avec le soleil au moyen d'un mécanisme. Le terme vulgaire est : *cenaculum* qui s'applique par extension à toutes les chambres situées à l'étage.

184. *Quanticumque ;* sup. *constabit.* Il aura beau dépenser des sommes folles pour la construction, il aura encore de l'argent pour l'aménagement et pour le service. La correction de Weidner : *Quanti cuique* qui établit une relation entre le prix de la maison et le reste est inutile. — *Veniet qui :* même tour, VIII, 49 : *Veniet de plebe togata qui juris nodos et legum aenigmata solvat.* — *Ferculum* est ce que nous appelons : *un service,* c.-à-d. un plat principal entouré de hors-d'œuvre qui le font valoir. On l'apportait sur la table artistement (*docte*) arrangé sur un *repositorium.* V. la description, PETR. *Sat.* 35 : *Ferculum insecutum est plane non pro expectatione magnum : novitas tamen omnium convertit oculos*, etc. Le surtout (*repositorium*) est rond et représente les douze signes du zodiaque, sur lesquels l'artiste (*structor*) avait disposé les plats appropriés à chaque signe, sur le bélier un haricot de mouton, sur le taureau un rôti de bœuf, etc.

185. *Componat.* C'est l'œuvre du *structor* qui y procède par mouvements cadencés, comme un danseur. Cf. V, 120 : *structorem... saltantem spectes.* L'expression *penum struere* (VIRG. *En.* I, 704) est expliquée chez Servius par : *ordinare, componere ; unde et structores dicuntur ferculorum compositores. Structor* en grec = τραπεζοκόμος ou τραπεζοποιός — *Pulmentaria :* sont les hors-d'œuvre et ragoûts qui stimulent et renouvellent l'appétit ; en grec ὄψος. XENOPH. *Mem.* I, 3, 5, dit de Socrate que l'appétit est pour lui le meilleur des condiments : τὴν ἐπιθυμίαν τοῦ σίτου ὄψον αὐτῷ εἶναι. Cf. SEN. *Ep.* 87, 3 : *Caricae... si panem habeo pro pulmentario sunt : si non, pro pane.* — *Condit : componat* fait attendre *condiat,* que Lachmann a mis par conjecture, prouvant, avec son érudition habituelle, qu'il n'y a pas faute de quantité (*condjat*) ; d'autres *condet, condat.* Il faut retenir la leçon *condit ;* des changements de construction semblables se rencontrent X, 145-46 et XI, 130-31, et celui-ci est justifié par une nuance d'idées ; *componat* répond à l'idée d'un but à atteindre ; *condit* à une simple qualification : *qui pulmentaria condit = pulmentarius.*

186. *Quintiliano :* Le maître rhéteur dont l'enseignement à Rome domine les vingt années qui vont des débuts de Vespasien au déclin du règne de Domitien (70 à 90). MART. II, 90 : *Quintiliane, vagae moderator summe juventae, Gloria Ro-*

Ut multum, duo sufficient ; res nulla minoris

manae, Quintiliane, togae. Cf. l'introduction de notre édit. du Xe livre, p. XIV et suiv. Il est nommé ici d'assez singulière façon. D'abord on le dirait vivant encore, lorsque Juv. écrit cette satire, et il est à peu près certain qu'il n'a pas vu le règne de Trajan. Ce n'est pas la seule occasion où Juv. ait fait de la satire rétrospective en cherchant à la présenter comme actuelle (cf. plus haut, 82, p. 31, pour Stace et l'acteur Paris). Ensuite le rhéteur est présenté comme tirant de son enseignement un maigre revenu. Or, nous savons, et le satirique l'avouera tout à l'heure, que Quint. était riche, que, rétribué par le trésor public à raison de 100,000 sesterces, il comptait parmi ses élèves les fils des plus illustres familles. Lui-même nous a appris (VI, proem. 4) qu'après des deuils successifs qui l'ont laissé seul au monde, il ne peut reprocher à la destinée que de l'avoir fait survivre aux siens. Quant au Quint. cité par Pline (VI, 32, lettre qui est de l'année 105) avec cette remarque qu'il est : *animo beatissimus sed modicis facultatibus,* nous croyons avoir démontré qu'il est autre que le fameux rhéteur. Il y a donc ici une contradiction entre les faits et les doléances de la satire ; cette même contradiction nous la relèverons plus loin pour Palémon ; elle existe, quoique moins frappante, pour Stace et pour Saleius Bassus. Il est tout au moins étrange que la plupart des noms propres invoqués par Juv. en faveur de sa thèse se retournent contre elle. Cf. les notes à 80, 83, 215.

187. *Duo* (*sestertia*) : S'il s'agit d'un salaire journalier, de la leçon au *cachet,* nous obtenons pour l'année de 240 jours (les vacances étaient de quatre mois à Rome) environ 500 sesterces ou 125 francs. Nous verrons plus loin (217) que telle paraît avoir été, en effet, la rétribution ordinaire des rhéteurs : double de celle que recevaient les grammairiens. Mais les maîtres qui avaient la vogue comme Quint. se faisaient payer bien plus cher. SUET. *Gram.* 1, constate que plusieurs d'entre eux s'élevèrent de la situation la plus humble, à l'ordre sénatorial et aux dignités suprêmes dans l'État ; Quint. recevait du fisc 100,000 sesterces par an et fut revêtu des ornements consulaires. — *Ut multum;* pour cette formule, cf. MART. X, 11, 5 : *Donavi tamen, inquis, amico millia quinque Et totam, ut multum, terque quaterque togam* — *Sufficient :* C'est l'opinion du riche personnage ; exprimée ici par le futur gnomique ou de l'injonction. Cf. CIC. *Fam.* V, 12, 10 : *Tu interea non cessabis et ea, quae habes instituta, perpolies nosque diliges.* — *Res,* etc. : cette maxime résume tout le développement. Cf. la façon dont le philosophe Cratès (*Fragm.* 3, dans les *Analect.* de Brunck, I, p. 186) établit le budget d'un homme du beau monde : Dix mines au cuisinier, une drachme au médecin, cinq talents au flagorneur, de la fumée pour le conseiller, un talent à la maîtresse et trois oboles au philosophe. Chez PLUT. *De educ. puer.* 7, Aristippe demande à un père 1000 drachmes pour l'éducation de son fils ; l'autre se récrie, disant que pour ce prix il pourrait acheter un esclave qui en prendrait la charge : « Tu en aurais même deux, répond le philosophe, ton fils et celui que

Constabit patri quam filius — « Unde igitur tot
Quintilianus habet saltus ? » Exempla novorum
Fatorum transi : felix et pulcer et acer,
Felix et sapiens et nobilis et generosus ;
Adpositam nigrae lunam subtexit alutae.

tu auras acheté. » — *Minoris;* ce thème de l'éducation négligée, ajusté à celui du mauvais exemple, forme une partie notable de la *Sat.* XIV, 59 et suiv.

188. *Unde,* etc. : ici commence une digression de quinze vers, suggérée précisément par la contradiction que nous avons relevée. « Et cependant Quint. est riche », dira-t-on ; à quoi Juv. répond : Quint. est une exception, un favori du sort, lequel, sans raison apparente, élève les uns et laisse végéter les autres. Le développement principal reprend à 203, avec *multos* s'opposant à ces cas aussi extraordinaires que rares.

189. *Saltus,* au sens de *praedia,* déjà chez Cicéron, *pro Quinct.* 28 : *de saltu agroque communi detruditur.*

Novorum. TURN. *Advers.* XXVII, 2, commente l'expression de *nova fata* qu'il interprète par : *magna quaedam et prope inusitata inauditaque et insolita felicitas.* Drepanius, rhéteur gaulois contemporain d'Ausone, *Pan. Theod.* l'a employée ainsi : *Nullam majorem principum felicitatem esse crediderim quam fecisse felicem et intercessisse inopiae et fortunam vicisse et dedisse homini novum fatum.*

190. *Transi* = laisse-là. Cf. QUINT. X, 1, 56 : *Quid? Euphorionem transibimus. Felix :* cet adjectif répété est le sujet : *qui felix est, is et pulcer,* etc.; il désigne l'homme né sous une bonne étoile. Ce passage, d'une ironie quelque peu amère, rappelle, moins par le ton que par la construction, HOR. *Sat.* I, 3, 124 : *Si dives, qui sapiens est, Et sutor bonus et solus formosus et est rex,* etc. — *Acer* = *acris ingenii* ou bien *strenuus.*

191. *Nobilis et generosus :* le premier désigne la noblesse des sentiments ; le second l'illustration de la race. Cf. VIII, 56 : *Animalia muta Quis generosa putet nisi fortia* et 60 : *Nobilis hic,* etc. Après *generosus* le sens est complet avec suppression du verbe et aussi de la conjonction, ce qui donne de la vivacité au tour.

192. Ce vers signifie que l'homme heureux, même s'il est rhéteur, peut devenir sénateur. La *luna* ou *lunula* est l'ornement d'ivoire, en forme de croissant, que les patriciens d'abord, puis les sénateurs portaient sur la chaussure. Sa forme lunaire d'après Isidore, *Orig.* XIX, 34, 4, correspond à la lettre C : *quod initio patricii senatores* CENTUM *fuerint.* — *Aluta* désigne toute espèce de cuir fin ; cf. XIV, 282 : *tumidaque superbus aluta ;* par extension le soulier tout entier : ici les courroies qui le maintiennent. *Subtexit* est identique à *subligavit* et signifie : *a fixé dessus,* comme *praetexit* chez Ausone, IV, 30 : *scuticam praetexit aluta.* Ce passage, pas plus que d'autres analogues (cf. ISID. loc. cit. *assutaque luna* et le Schol. de Juv. : *lunula adsuta calceis*) ne permet de déterminer la place exacte de la *luna* sur la chaussure sénatoriale ; et il n'y a pas de monument qui nous en donne la représentation. On sait que

Felix orator quoque maximus et jaculator;
Etsi perfrixit, cantat bene. Distat enim, quae
Sidera te excipiant modo primos incipientem

le corps du soulier était rouge (*calceus mulleus*), enveloppant tout le pied, et que des courroies noires (Hor. *Sat.* I, 6, 27 : *nigris medium impediit crus pellibus*) contournaient la cheville jusqu'à mi-jambe; c'étaient les *lora patricia*, ici *nigra aluta,* dont le bout était sans doute fixé sur le cou de pied avec la lunule. Cf. Stat. *Silv.* V, 2, 28 : *Primaque patricia clausit vestigia luna* et Mart. I, 49, 31 : *Lunata pellis.* V. d'ailleurs Marquardt, *Privatl.* p. 589 et sq. — Jahn considérait ce vers comme apocryphe; il est certain que sans lui la phrase marcherait mieux et qu'une aussi longue périphrase pour : *senator* n'est pas du meilleur style. Sur la chaussure employée pour caractériser une situation sociale, voir la note à 16.

193. *Orator.. jaculator.. cantat.* Quand on a pour soi la chance, on possède tous les talents, ceux de l'esprit, ceux du corps et les talents d'agrément. *Jaculator* doit être pris au sens propre de l'homme qui lance le javelot, et non, comme le veulent certains commentateurs, au sens métaphorique de *dialecticus, sophista, rhetor.* Il est bien question de la *jaculatio verborum* (cf. la note à 156) chez Quint. VI, 3 et Juv. VI, 449 a dit de la femme savante qu'elle lance l'enthymême comme un javelot; mais ici le sens propre est bien préférable.

194. *Etsi :* même s'il prend un rhume, ce qui est le comble de la chance. La correction de Weidner : *ni* ôte à l'observation de son pittoresque, ce qui n'empêche pas d'admettre un souvenir, tout au moins lointain, d'Horace. Cf. I, 1, 106 et suiv. : *Sapiens uno minor est Jove, dives* etc. avec la conclusion comique : *nisi cum pituita molesta est.* Il y a asyndète après *jaculator* et il est inutile de supposer que *et* sert à la fois comme conjonction et comme modification de *si* = *etiamsi, εἰ καί.* Pour *perfrigere* = s'enrouer, cf. Mart. III, 18, 1 : *perfrixisse tuas questa est praefatio fauces.* — *Distat*, impersonnel qui équivaut à : *la question est de savoir si.* Cf. Hor. *Ep.* I, 17, 44 : *Distat sumasne pudenter an rapias;* d'ordinaire pour formuler un dilemme.

195. *Sidera.* La croyance à l'action des astres sur la destinée des hommes est originaire d'Orient; v. Diod. Sic. II, 31. Elle trouva à Rome un milieu favorable, la divination par les phénomènes célestes y ayant été pratiquée de toute antiquité par les aruspices étrusques. Toutefois les astrologues proprement dits n'arrivèrent en Italie qu'à la suite des conquêtes d'Orient; longtemps combattue par les pouvoirs publics, leur industrie est florissante à la fin du Ier s. de notre ère. V. Juv. VI, 553 et suiv : *hae tamen ignorant quid sidus triste minetur Saturni, quo laeta Venus se proferat astro;* et Tac. *Hist.* I, 22 disant des astrologues qu'ils sont : *genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostra vetabitur semper et retinebitur.* L'influence de leurs pratiques sur l'opinion éclate dans diverses expressions du langage littéraire; ainsi Hor. *Ep.* II, 2, 187 *Genius, natale comes quod temperat astrum.* Mart.

Edere vagitus et adhuc a matre rubentem.
Si fortuna volet, fies de rhetore consul;
Si volet haec eadem, fiet de consule rhetor.

VII, 92, 9 : *Subito fias ut sidere mutus;* id. XI, 81, 1 : *Sidere percussa est subito tibi, Zoile, lingua.* Juv. a d'autres allusions à cette croyance dont parle Pline, *H. N.* II, 5 : *Pars.. astro tuo eventus assignat et nascendi legibus.* Cf. *Sat.* IX, 33 : *Nam si tibi sidera cessant, nil facies.* — *Excipiant;* de même XVI, 3 : *me pavidum excipiat tironem porta secundo Sidere.*

196. *Edere vagitus.* Cf. LUCR. V, 224 : *Vagituque lugubri complet, ut aequum est* (infans), *Cui tantum in vita restet transire malorum.* De même, moins le commentaire pessimiste, VAR. chez AUL. GEL. XVI, 17 : *pueri simul atque parti sunt eam primam vocem edunt, quae primo in Vaticano syllaba est; idcirco vagire dicuntur, exprimente verbo sonum vocis recentis;* et PLIN. *H. N.* VII, pr. : *hominem nudum et in nuda humo natura natali die abjicit ad vagitus statim et ploratum ; nullumque tot animalium aliud ad lacrimas et has protinus vitae principio.* Les uns et les autres, par tradition, reproduisent Eschine le Socratique (*Axioch.* 366 D) : οὐ κατὰ τὴν πρώτην γένεσιν τὸ νήπιον κλαίει, τοῦ ζῆν ἀπὸ λύπης ἀρχόμενον. Ce vers de Juv. a été imité par Marbode, évêque de Rennes (XIIe siècle) : *Liber Dec. Capit.* II, 3 : *Fusus in hanc lucem vagitus edere coepi* — *A matre: a* temporel comme plus haut 164 ; analogue aux expressions : *a pueritia, a puero* Cf. VAL. FLAC. VII, 621 : *primas a matre manus premit obvius ante.* — *Rubentem* doit s'entendre moins du sang maternel que d'une rougeur générale de la peau, à l'instant de la naissance. Cf. JUL. CAP. *Alb.* 4 : *contra consuetudinem puerorum qui nascuntur et solent rubere.* Dans le langage populaire de certaines de nos provinces on dit de même : *être encore tout rouge* pour : *être à peine né.* Ainsi le schol : *mox ut natus fueris.*

197-98. Ces vers sont cités deux fois par J. de Salisbury, *Polycrat.* III, 6, p. 489 et V, 4 p. 546 avec la leçon *fiet* aux deux vers : P. a *fies* au premier et *fiet* au second; le changement de personne est dans la logique des idées et varie agréablement le tour. Pour la confusion des lettres T et S dans les mss. de Juv. voir *Spicileg.* p. 14. Comme tout ce développement est parti du nom de Quintilien, on a supposé qu'ici encore il est fait allusion au rhéteur. La chose est d'autant plus probable que nous savons par Ausone (*Ad Gratian. Imp. discip. gratiarum actio*) qu'il reçut de Domitien, par l'intermédiaire de Flavius Clémens, les *Ornamenta Consularia,* c'est-à-dire le titre de consul honoraire. V. notre *Introduction au Xe Livre,* p. XVI. Suétone (*Gram.* 1) nous apprend d'ailleurs que des rhéteurs s'élevèrent de la position la plus humble au rang de sénateur. Turnèbe déjà (*Advers.* XXII, 22) s'était fondé sur ces témoignages pour appliquer les deux vers à Quint. Mais il y a une attribution plus précise encore ; Pline, *Ep.* IV, 11 (de l'année 104 environ), parle en ces termes d'un certain Valerius Licinianus : *Praetorius hic modo inter eloquentissimos causarum actores habebatur. Nunc eo decidit ut exul de senatore, rhetor de oratore fie-*

Ventidius quid enim? quid Tullius? anne aliud quam
Sidus et occulti miranda potentia fati?
Servis regna dabunt, captivis fata triumphum.
Felix ille tamen corvo quoque rarior albo.
Paenituit multos vanae sterilisque cathedrae,

ret. Dans la préface d'un de ses livres, il déplorait sa chute en ces termes : *Quos tibi, fortuna, ludos facis! Facis enim ex professoribus senatores, ex senatoribus professores.* Il est clair que Juv. ne fait ici que rééditer cette plainte célèbre. — Boileau, *Sat.* I, 61 et suiv., a imité ce passage en le développant : *Le sort burlesque, en ce siècle de fer. D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair,* etc. — Pour *de* indiquant la provenance, cf. Cic. *Phil.* V, 7, 18 : *de templo carcerem fieri.* Flor. II, 6, 18 : *Pons de cadaveribus factus.*

199. Ventidius et Servius sont cités ici comme des exemples remarquables, pris aux extrémités de l'histoire romaine, du pouvoir capricieux de la fortune. Ventidius est connu par Aulu-Gelle (XV, 4) voulant prouver : *Multos in vetere memoria altissimum dignitatis gradum ascendisse ignobilissimos prius homines et despicatissimos.* C'était un fils de paysan du Picenum, dont la mère fut amenée captive à Rome durant la Guerre Sociale. Il gagna d'abord péniblement sa vie à louer des véhicules et des mulets aux magistrats en voyage; dans ce métier, il fit la connaissance de César qui l'emmena en Gaule, apprécia son intelligente activité et le fit arriver aux honneurs, même au consulat qu'il obtint en 43 et au triomphe qui lui fut accordé après sa victoire sur les Parthes, auxquels il fit expier le désastre de Crassus. Cf. Vell. Pat. II, 65 et Val. Max. VI, 9, 9. Le Ventidius dont il est question, *Sat.* XI, 22, est probablement un autre. Quant à Servius, il n'est autre que le roi Servius Tullius, dont la légende avait fait le fils d'une esclave de Corniculum. V. Schwegler, *Roemische Geschichte,* etc., p. 703. Juv. VIII, 259 se réfère encore une fois à ce caprice extraordinaire du sort : *Ancilla natus trabeam et diadema Quirini Et fasces meruit, regum ultimus ille bonorum.*

200. *Occulta,* etc. Cf. Sil. It. XI, 122 : *Caligine mersa latere Fata.*

201. *Servis* reprend l'idée du roi Servius; *captivis* celle de Ventidius.

202 *Felix* etc. : conclut toute la digression en ramenant au point de départ, aux misères d'un métier qui ne fournit guère d'exceptions. — *Corvo.., albo* est une expression proverbiale, déjà connue des Grecs. Athénée VIII, p. 360 cite un oracle qui remet un événement au temps où : κόρακες λευκοὶ γένωνται. A l'oiseau près, c'est le moderne *merle blanc.* Le pendant se retrouve *Sat.* VI, 165 : *Rara avis in terris nigroque simillima cycno.* Alain de l'Isle (*Summa de arte praedicat.* XXV. Edit. Migne, p. 162) a fondu les deux vers en un seul : *Rara avis in terris alboque simillima corvo.*

203. *Multos;* cf. note au vers 51. *Vanus = inanis,* qui ne produit rien. Ce sens étymologique apparaît nettement chez Virg. *Georg.* I, 225 : *Sed illos expectata seges vanis elusit aristis-*

Sicut Thrasymachi probat exitus atque Secundi
205 *Carrinatis; et hunc inopem vidistis Athenae*

Sterilis; v. note à 49; *cathedrae;* note à 47. Ici, et très fréquemment ailleurs, à partir de cette époque, la chaire du professeur, θρόνος en grec. Cf. MART. I, 76, 13 : *Circum pulpita nostra et steriles cathedras.* AUS. *Prof.* X, 27 : *Qui profugus patria mutasti sterilem urbe alia cathedram.* Pour le pléonasme *vanae sterilisque,* v. note à 3.

204. *Thrasymachi.* Il y a une lacune dans P. à ce mot : *Sicut* * * * *machi.* Le correcteur a comblé par *Lisi* = *Lysi;* les autres ms. *Thresimachi. Thrasymachi* adopté par la majorité des éditeurs a l'inconvénient de *Thră* bref; pour y obvier Ritschl a proposé *Tharsymachi* en se fondant sur la confusion fréquente dans les ms. grecs de θάρσος et de θράσος. L. Müller, *De re Metrica,* 352 a prouvé par divers exemples que les poètes prenaient, avec la quantité des noms propres grecs, des libertés assez grandes. Ainsi *Sĭcĕlĭdes, Phȳlăcĭdes* etc. Pour Thrasymaque, le schol. a cette remarque : *rhetoris apud Athenas qui suspendio periit.* Il est probable que Juv. fait allusion à Thrasymaque de Chalcédoine, un contemporain de Socrate qui, sous des traits assez peu sympathiques, figure parmi les interlocuteurs de la *République* de Platon. Il fut un des premiers sophistes et s'occupa principalement d'enseigner la théorie de l'éloquence. Un de ses ouvrages portait le titre de τέχνη ῥητορική. Un fragment du comique Ephippos (chez *Athen.* XI, p. 509) donne à penser que, suivant la coutume commune à tous les sophistes, il tirait un revenu de son enseignement. Nous ne savons de sa destinée que ce que Juv. laisse ici entrevoir; quant au témoignage du schol. il est sujet à caution.

205. *Carrinas* (Sec.) est un rhéteur que Caligula fit expulser de Rome (DION *Cas.* 59, 20) pour avoir, dans un exercice scolaire, déclamé contre les tyrans; v. note à 151. Tacite cite un personnage de ce nom (*An.* XV, 45) que Néron, vers 65, envoya en Achaïe où il exerça toute sorte de déprédations et d'où il ramena, pour le compte de l'empereur, un chargement de statues; l'historien ajoute qu'il fut : *graeca doctrina ore tenus exercitus* mais que : *animum bonis artibus non induerat.* On ne saurait dire au juste si ce personnage est le rhéteur revenu à Rome après la mort de Caligula ou un fils de ce rhéteur. — *Et hunc.* A qui se rapporte ce *hunc* qui a pour attribut *inopem,* à Carrinas qui précède, ou à Socrate dont la mention est impliquée par le vers suivant? Au point de vue grammatical, *hic* se prête à l'une et à l'autre des interprétations. V. KÜHNER, p. 455, 7 et 8. On s'attend toutefois à ce que *hunc* soit suivi d'une prop. explicat. avec *qui,* et cette proposition manque; c'est pour cela que Markland et Heinrich supposent une lacune après 206. Au point de vue historique, le schol. nous dit bien : *Sec. Carrinas veneno periit, cum fugeret paupertatem;* mais comme le dit Ribbeck, le schol. dissimule l'insuffisance de ses connaissances en tirant du texte même une interprétation aventurée. Et combien serait fade cette allusion à Athènes, si le poète se bornait à la rendre responsable du suicide d'un

Nil praeter gelidas ausae conferre cicutas.
Di, majorum umbris tenuem et sine pondere terram

rhéteur! Le vers suivant évoquant le souvenir bien autrement démonstratif de Socrate, il est plus naturel de considérer *hunc* comme se rapportant à lui et non à Carrinas; *hunc* est emphatique, comme dans cette phrase de Quint. XI, 3, 36 : *Et hic, qui bello civili se interfecit, Cato :* « Vous l'avez vu pauvre aussi, ce Socrate, à qui vous n'avez osé offrir que etc. » Peut-être y a-t-il en effet une lacune d'un vers où la personnalité du philosophe se serait trouvée glorifiée. Remarquons d'ailleurs qu'il n'est pas nécessaire d'admettre que Carrinas se soit, lui aussi, retiré à Athènes après son exil, *et* marquant simplement identité d'infortune et non de séjour. Si Socrate est mis ainsi parmi les maîtres de la rhétorique, c'est en vertu de la confusion qui, aux yeux mêmes des Athéniens, fit de lui un sophiste; et Juv. a prouvé, en diverses occasions, qu'il est assez peu versé dans la spéculation philosophique. Cf. d'ailleurs Ribbeck, ouv. cité p. 17.

206. *Ausae*, expression singulière à cette place; l'explication de Weidner : « que Athènes n'a pas eu le courage d'un don plus noble et qu'elle ne soutient (!) les grands hommes que par le poison », ne la rend pas meilleure : il est difficile de ne pas admettre une lacune dans ce passage. — *Gelidas :* la ciguë tue par le refroidissement graduel; cf. Plin. *H. N.* 25, 13, qui donne à la feuille et à la semence de cette plante : *refrigeratoriam vim : quos enecat incipiunt algere ab extremitatibus corporis.* V. la description du phénomène, *Phédon* in fine.

207. Ces trois vers ne sont pas dans le ton de la satire; le poète adresse aux dieux une prière émue suggérée par le souvenir de ceux qui ont professé pour les maîtres de la jeunesse des sentiments de piété filiale. Il est probable qu'ici encore Juv. songe à Quintilien qui a pu être un de ses maîtres. C'est de Quint. II, 2 4, que sont ces paroles : *Sumat ante omnia parentis erga discipulos suos animum, ac succedere se in eorum locum a quibus sibi liberi tradentur, existimet.* Ce sont alors des idées assez nouvelles et dont la latinité antérieure ne nous offre aucune manifestation. — *Majorum umbris.* Un des travers du pessimisme satirique consiste à placer la pratique de toutes les vertus dans le bon vieux temps. Juv. n'a pas manqué d'y payer un ample tribut; v. entre autres VI, 1 à 20, etc. Les ancêtres qu'il invoque ici sont ceux qui considéraient les professeurs et autres pédagogues comme des êtres subalternes, à peine placés au-dessus de la condition servile, et qui n'avaient pour eux que des procédés grossiers et des paroles dédaigneuses. V. entre autres Suet. *Gram.* 9, parlant d'Orbilius : *Librum etiam cui est titulus* περιαλγής (souffre-douleurs) *edidit, continentem querelas de injuriis quas professores neglegentia aut ambitione parentum acciperent.* — *Tenuem* etc. Pour le pléonasme v. note à 3. Traduction d'une formule en quelque sorte rituelle, que l'on trouve inscrite sur un grand nombre de tombes : S. T. T. L. = *Sit tibi terra levis;* ou bien : O. E. B. Q. C. = *Ossa ejus bene quiescant*

Spirantesque crocos et in urna perpetuum ver,
Qui praeceptorem sancti voluere parentis
Esse loco. Metuens virgae jam grandis Achilles

condita; elle est déjà connue des Grecs. V. EURIP. *Alc.* 463 : κούφα σοι χθὼν ἐπάνωθε πέσοι, γύναι. Cf. VIRG. *Egl.* X, 33 : *O mihi tum quam molliter ossa quiescant.* Ov. *Tr.* III, 3, 76 : *Nasonis molliter ossa cubent* et surtout PERS. I, 36 : *Non levior cippus nunc imprimit ossa?..... nunc non e manibus illis, Nunc non e tumulo fortunataque favilla Nascentur violae.* Pour le tour avec ellipse du verbe, cf. VIRG. *Georg.* III, 518 : *Di, meliora piis erroremque hostibus illum!*

208. *Spirantes* = parfumés. Les Grecs et les Latins associaient toujours à l'idée de la mort celle de la vie. Les fleurs qui poussaient sur les tombes leur rendaient la personnalité même de ceux qui y étaient enfermés. De là aussi venait la coutume d'y apporter des fleurs ou d'en sculpter une image permanente au sommet des stèles funéraires. La croyance sur laquelle reposait cette pratique, c'est que la mort engendre la vie : αἷμα ῥόδον τίκτει τὰ δὲ δάκρυα τὰν ἀνεμώναν (BION, I, 66). Cette croyance qui est au fond d'un grand nombre de fables divines est ainsi appliquée à la mort en général par une épigramme d'un auteur inconnu (*Analect.* de Brunck, III, p. 303): « Des fleurs en grand nombre ont poussé sur le tombeau récent, non pas la ronce sauvage ni la triste ivraie, mais des violettes, de la marjolaine et du narcisse délicat, o Vibius ; tout à l'entour de toi la terre s'est couverte de roses. » Il y a dans les inscriptions de nombreuses mentions de *cepotaphia, horti religiosi,* entretenus autour des tombeaux ; ORELLI, 4418, 4456, 4515 et 16. Cf. PERS. (outre le passage cité au vers précédent) II, 38 : *Quidquid calcaverit hic rosa fiat.* SERV. *En.* V, 760 : *Nemora... aptabant sepulchris ut in amoenitate animae forent post vitam,* offre sur les mêmes usages un autre point de vue qui se retrouve également dans ce passage de Juv. *Perpetuum,* etc., sous une forme symbolique, exprime un souhait d'immortalité heureuse. Le printemps éternel règne dans la plaine de l'Élysée où habitera après la mort Ménélas, favori de Zeus (HOM. *Od.* IV, 561 et suiv.).

209. *Sancti* n'est pas ici une simple épithète d'ornement ; cf. XIII, 64 : *Egregium sanctumque virum si cerno,* et XIV, 68 : *Sanctam filius omni Aspiciat sine labe domum.* Outre le passage de Quint. rapporté à 207, on peut citer encore *id.* II, 9, 1 : *discipulos id unum interim moneo ut praeceptores suos... parentes esse, non quidem corporum sed mentium credant.* Il y a trois allusions à ce vers chez Ennodius, évêque de Pavie (vers 500) v. ses œuvres dans les *Monum. German. Hist.* Ant. auct. VII, p. 311, Laus versuum : *Argue sapientem et amabit te et non reticeat saecularis adsertor : qui praeceptorem* etc. Cf. ib. p. 313 et Lettre à Meribaudus, p. 295. On ne saurait trop faire remarquer que cette pédagogie est un des symptômes de l'esprit nouveau qui aura son plein épanouissement dans la morale chrétienne. Juv. s'abuse quand il en fait honneur au passé.

210. *Metuens virgae.* De même

Cantabat patriis in montibus, et cui non tunc
Eliceret risum citharoedi cauda magistri;
Sed Rufum atque alios caedit sua quemque juventus,

que les parents, les fils de jadis valaient mieux que ceux du temps présent. L'exemple du Centaure Chiron et d'Achille est assez imprévu, surtout après le mouvement ému qui précède : il nous ramène un peu brusquement au ton de la satire. Chiron, le plus juste des Centaures, lesquels sont les démons tantôt terribles tantôt bienfaisants de la montagne et des bois, devint, dans la légende ante-homérique, l'ami et le précepteur de plusieurs héros célèbres, notamment de Jason, de Pélée et d'Achille. C'est dans son antre, au pied du mont Pélion, en Thessalie, que furent célébrées les noces de Thétis et de Pélée auxquelles tous les dieux prirent part. Le Centaure y prédit la grandeur future d'Achille ; il fit cadeau au père de la lance de frêne qui sera l'arme invincible du fils, puis quand ce dernier fut né, il se chargea de son éducation, lui enseignant entre autres choses la musique, la chasse et la médecine. V. W. MANNHARDT, *Antike Feld und Waldkulte*, p. 40 et suiv. — Pour *metuens* avec le génit. cf. SAT. V, 154 : *metuensque flagelli*. Ce génit. est de mise avec les participes des verbes actifs en *ens* et *ans* quand ils expriment, non une action transitoire mais une manière d'être permanente. Cf. CIC. *Red. in Sen.* 2, 4 : *legum metuens*, etc.

211. *Cantabat*. Une peinture de Pompeji, fort connue, montre le héros moitié homme moitié cheval, appuyé sur les jambes de derrière, et enseignant à Achille, debout entre les jambes de devant, le maniement de la lyre. Cf. Ov. *A. am.* 1, 11 : *Phillyrides* (nom patronymique de Chiron) *puerum cithara perfecit Achillem*. — *Et cui*, etc. Vers spondaïque terminé par quatre monosyllabes ; cf. III, 49 : *conscius et cui fervens*. Trois et même quatre monosyllabes comme fins de vers se rencontrent ailleurs chez Juv. IV, 134 ; V, 86 ; X, 137 ; XIV, 114 et 143. — *Et* doit être rattaché à *metuens* : il craignait la verge et n'était pas homme... Il faut se garder de mettre, comme ont fait divers éditeurs, un point d'interrogation après *magistri* en interprétant *cui* d'une façon générale. — *Patriis* : au pied du mont Pelion, où est à la fois le berceau d'Achille et celui des Centaures.

212. *Risum* : il est possible que la scène popularisée par la peinture ait donné lieu à quelque caricature, du genre de celle qui figurait par des singes Enée portant Anchise et traînant Ascagne par la main (HELBIG, *Wandgemaelde*, n° 1380, p. 310 et suiv.) ; le *tunc* ferait allusion à ces plaisanteries que Juv. trouve déplacées.

213. *Sed* = *au contraire*, c.-à-d. qu'il marque une opposition très forte avec ce qui précède. Rufus est le Chiron moderne, devenu, comme naguère Orbilius, le souffre-douleurs de ses élèves. Il ne semble pas que la jeunesse romaine eût jamais été bien respectueuse pour ses maîtres et surveillants. Chez Plaute, *Bacchid.* 438 et suiv., un pédagogue se plaint que, dès l'âge de sept ans (c'est le pendant du : *jam grandis Achilles*), son élève regimbe à la moindre

Rufum, quem totiens Ciceronem Allobroga dixit.

correction et jette à la tête du maître ses tablettes : et les parents sont enchantés de ces manifestations d'indépendance. *Caedit* n'est donc pas pris nécessairement au sens métaphor. de *vexat, deridet ;* mais ce que nous savons de l'insolence brutale des Romains nous invite à l'entendre ici des sévices matériels. Kühner (*Ausf. Gram.* II, p. 472 et suiv.) propose de corriger *quemque* au lieu de *quaeque.* Lui-même cependant cite des exemples qui permettent de conserver le texte des ms. ; *quemque* détaille l'idée de : *alios.*

214. Ce Rufus fut, suivant le schol. un rhéteur gaulois, ce qui n'est pas une grande découverte, le pays des Allobroges étant situé en Gaule ; J. de Salisbury lui donne le prénom de Scaurus (*Metal.* I, 8, p. 836) et ajoute : *Obtusioris ingenii tradunt fuisse Scaurum Rufum sed sedulitate exercitii in id virium evasisse ut Ciceronem ipsum Allobroga nominaret.* Cette singulière façon de prouver sa valeur en traitant Cicéron d'Allobroge, c.-à-d. de Savoyard, a été tirée de la leçon *qui toties* pour *quem,* qui dut être celle de quelques mauvais Ms. et qui a été suivie par un certain nombre de modernes. En définitive le Rufus en question est inconnu ; Suétone cite parmi les rhéteurs de la fin du Ier siècle Q. Curtius Rufus, peut-être l'auteur de la vie d'Alexandre ; Pline, *Ep.* IX, 38, parle avec éloge d'un Rufus dont il vient de lire l'ouvrage : *omnibus numeris absolutum.* — *Dixit* a pour sujet *juventus;* ce sont les élèves qui appellent dédaigneusement leur maître un *Cicéron savoyard.* — *Allobroga ; Allobrox* au nomin. Les Allobroges formaient une peuplade considérable, au nord de la Gaule Narbonnaise, entre le Rhône et l'Isère jusqu'au lac Léman. La capitale était Vienne; Grenoble (*Gratianopolis*) et Genève, les villes principales. Soumise en 121 par Q. Fabius Maximus surnommé de ce chef Allobrogicus, elle resta longtemps rebelle aux bienfaits de la civilisation romaine et les vainqueurs ne s'y fiaient que tout juste, même au temps de Néron (SEN. *Ben.* 5, 16); ce qui explique la nuance injurieuse du nom.

Par le développement même qu'a pris cette partie de la satire et par les graves questions de philosophie pratique qui y sont traitées, Juv. atteste l'importance qu'a eue de son temps l'enseignement de la rhétorique déclamatoire. Le début est une censure vive et pittoresque des exercices de l'école ; la querelle entre le maître besogneux et le père de famille qui lui marchande les leçons est d'un comique excellent ; elle se termine d'ailleurs sur une observation qui est dans le ton de la meilleure satire morale : *Res nulla minoris constabit patri quam filius.* Enfin la conclusion qui, moitié grave moitié plaisante, revendique pour les maîtres le droit au respect, ne manque ni d'élévation ni d'à-propos. On n'en doit que regretter davantage la digression sur la part de la chance dans la vie humaine ; elle ne va à rien moins qu'à ruiner par la base les revendications du poète ; elle donne de sa logique et même de son sens moral une assez médiocre idée. A quoi bon une satire, alors qu'on s'en remet, pour le succès en toutes choses, non au talent, mais à l'influence de quelque heureuse étoile?

VII. Les Grammairiens (215 à la fin).

Sommaire : Le salaire des grammairiens est encore plus faible que celui des rhéteurs et tout aussi marchandé; cependant les exigences des parents sont grandes; ils demandent au maître toute la science du professeur sans compter toutes les qualités du pédagogue.

215 *Quis gremio Celadi doctique Palaemonis adfert*
Quantum grammaticus meruit labor? Et tamen ex hoc,

215. Celadus et Palémon sont les noms de deux grammairiens dont le premier est inconnu. Le second est, dans son genre, aussi célèbre que Quintilien. Suétone (*Gram.* 23) nous apprend qu'il était né esclave et qu'il s'instruisit en accompagnant son jeune maître à l'école. Affranchi plus tard, il enseigna à Rome où il arriva bientôt au premier rang parmi ses pareils. Cependant ses mœurs étaient infâmes; Tibère et Claude, sous lesquels il vivait, déclaraient que nul n'était plus indigne de présider à l'éducation des enfants et des jeunes gens. Mais il en imposait par une mémoire prodigieuse et par une grande facilité de parole qui allait jusqu'au talent de poète improvisateur. D'ailleurs, d'une arrogance parfaite, Palémon traitait Varron de porc, disait à tout venant que les lettres mourraient avec lui et que Virgile, par une intuition divine, avait mis son nom dans une des Églogues. Ses querelles avec les concurrents, grammairiens ou rhéteurs, étaient célèbres : il eut surtout maille à partir avec Antonius Liberalis, rhéteur qui lui disputait la renommée (Suet. *Gram.* 98). Palémon menait très grand train et avait peine à soutenir son faste; cependant son école lui rapportait annuellement 100,000 francs de notre monnaie et il tirait un revenu égal tant de la culture des vignes que du commerce des vêtements : il avait fait le métier de tisserand à ses débuts. Perse fut au nombre de ses élèves (Suet. *Vit. A. Persi*, xxxii a, Reifferscheid, p. 73) et Quintilien, qui avait peut-être suivi aussi ses leçons, fait allusion à son enseignement (Schol. *Juv.* VI, 452). Les vignes qu'il possédait à Nomentum étaient devenues un objet de curiosité par le rendement énorme que des procédés de culture intensive y avaient obtenu. Sénèque le philosophe (Plin. *H. N.* XIV, 48 et suiv.) s'en rendit acquéreur moyennant 600,000 francs de notre monnaie. On voit que Juvénal continue à choisir assez mal les exemples de pauvreté sur lesquels il édifie sa thèse. Palémon est cité par lui comme le Vaugelas romain, VI, 452, à propos de la femme savante qui : *repetit volvitque Palaemonis artem Servata semper lege et ratione dicendi.* — *Gremio :* on comptait l'argent dans le *sinus* de la toge; cf. XIV, 327 : *Si nondum implevi gremium, si panditur ultra* etc.

216. *Grammaticus.* Antérieurement aux guerres puniques, il n'y avait qu'une seule classe de maîtres pour la jeunesse romaine, qu'on appelait *litteratores, magistri ludi litterarii ;* c'é-

Quodcumque est — minus est autem quam rhet

taient le plus souvent des esclaves qui enseignaient les enfants dans la famille, ou des affranchis qui, moyennant une faible rétribution, tenaient des écoles publiques dans une *pergula* louée par eux. Cornelius Nepos (chez Suet. *Gram.* 4) vers la fin de la république les définit : *litteratores... qui aliquid diligenter et acute scienterque possint aut dicere aut scribere, ceterum proprie sic appellandos poetarum interpretes qui a Graecis grammatici nominentur.* En ce moment apparaît une ligne de démarcation entre le *litterator,* maître de la première enfance, le *grammaticus* qui correspond à notre professeur de l'enseignement secondaire et le *rhetor* qui forme le jeune homme à la vie publique. Cependant ces deux derniers ordres d'enseignement restent souvent confondus. Suet. ib. : *audiebam etiam, memoria patrum quosdam e grammatici statim ludo transisse in forum atque in numerum praestantissimorum patronorum receptos fuisse.* La distinction n'est tranchée qu'à la fin du premier siècle. V. Apul. *Flor.* 20 : *prima craterra litteratoris ruditatem eximit, secunda grammatici doctrina instruit ;* le troisième degré étant franchi dans les écoles de déclamation. Cf. St. Aug. *Conf.* I, 13, 1 : *Adamaveram latinas* (litteras), *non quas primi magistri, sed quas docent qui grammatici vocantur.* L'objet propre de l'enseignement chez le *grammaticus* était l'explication des poètes grecs et latins, avec un commentaire très étendu qui embrassait la mythologie, l'histoire et même la philosophie morale. Cf. Cic. *de Or.* I, 42, 187 : *In grammaticis poetarum pertractatio, histo-*

riarum cognitio, ver
pretatio. — Et tame
que soit ce salair
touchent pas en er

217. *Minus quam*
la note à 186. Les (
cises manquent, aus
la rétribution des r
pour celle des gr
Nous possédons u
temps de Dioclétie
III, p. 831) où la
mensuelle pour les
mentaires est de
pour les classes n
75, et pour les cl
rieures de 200. Si l'c
leur du denier, sou
à 10 centimes, cor
pose Mommsen, r
pour l'année enti
mois et par élève
160 francs, suivan
D'après notre calc
186, le rhéteur rec
ron 125 francs pa
note à 243 ; la moy
laire des gramma
d'environ 70 francs.
grande chance de
ainsi les chiffres
même temps que
tion mathématique
Quoi qu'il en soit
sauf des cas ex
comme celui de R
celui de Verrius F.
Auguste payait un
annuel d'environ 2
l'instruction des jeu
il paraît établi que
grammairien n'éta
cratif. Mart. V, 5
des conseils sur le
état dit : *omnes*
rhetorasque devites,
Analecta de Brunck
plusieurs épigram
grammairiens se p
leur pauvreté ; elle
postérieures à Ju

Discipuli custos praemordet acoenonoetus,
Et qui dispensat, frangit sibi. Cede, Palaemon,
Et patere inde aliquid decrescere, non aliter quam
Institor hibernae tegetis niveique cadurci,

d'entre elles (I, 46) semble même s'inspirer de ce passage. Cf. d'ailleurs FRIEDLAENDER, ouv. cit. p. 315 et suiv., et MARQUARDT, *Privatleben,* p. 105 et suiv.

218. *Custos.* C'est le *pedisequus puerorum* ou *paedagogus,* esclave qui suit le jeune maître à l'école pour le surveiller là et pendant le chemin. HOR. *Sat.* I, 6, 78 : *Vestem servosque sequentes si qui vidisset,* etc., *ib.* 81 : *Ipse* (pater scilicet) *mihi custos incorruptissimus omnes Circum doctores aderat,* et *A. P.* 161 : *Imberbis juvenis, tandem custode remoto.* Les riches en avaient plusieurs ; le père d'Horace remplit lui-même l'office. Cf. JUV. X, 117 : *Quem sequitur custos angustae vernula capsae.* — *Praemordet :* ronge par préciput ; l'esclave pédagogue retient un tant °/o sur la rétribution mensuelle. — *Acoenonoetus.* Ce mot étrange a fortement exercé les commentateurs ; un des schol. le prend pour un nom propre : *Eunuchus paedagogus ;* l'autre en fait un mot grec latinisé : *communi carens sensu;* de α priv. κοινός et νοῦς, νοητός : ce mot n'existe nulle part en grec, car la leçon, dans le passage d'Aulu-Gelle (XII, 12), ne paraît pas sûre : ἀκοινονοητόι, *inquit, estis, cum ignoratis prudentis et cauti patris familias esse,* etc. Je ne vois pas d'ailleurs ce que le manque de sens chez le pédagogue ajouterait de sel à ce passage. Des ms. ont : *acoenonetus,* vers spondaïque ; le mot correspond à ἀκοινώνητός *cui nihil communicatur, qui particeps non est;* lequel se rencontre quelquefois en grec. Heinrich le prend sous cette forme et en fait une sorte de sobriquet plaisant. Le *paedagogus,* si prompt à prélever sa part, s'appellerait *le monsieur qui ne partage pas,* comme l'huissier de la comédie s'appelle M. Loyal. A défaut de mieux et dans l'état du ms. confirmé par la scholie, il faut garder : *acoenonoetus* et, au pis aller, en faire un nom propre. En définitive, la remarque de Cramer (p. 305) est toujours de mise : « *Locus est poetae, si quis alius difficilis et paene depositus, ad quem non habeo quod afferam novi.* »

219. *Qui dispensat.* C'est le caissier qui paie, celui qui, *Sat.* I, 91, accompagne son maître au jeu pour lui fournir les fonds : *proelia quanta illic dispensatore videbis Armigero.* Cf. MACR. II, 4 : *dispensatorem Caesar vocavit et HS. centum millia numerare Gracculo jussit.* — *Frangit :* terme qui paraît être technique et correspond au grec ἀποτέμνειν. Cf. DION CAS. 57, 10, 4 : μέγαλα ἐκ τῶν τοιούτων οἱ δοτῆρες αὐτῶν ἀπετέμνοντο. Le moyen en grec est ici rendu par *sibi.* — *Cede.* Le poète s'adresse lui-même au professeur et par cette formule de bienveillance ironique l'engage à transiger s'il ne veut tout perdre.

220. *Inde.* De la somme qui lui est due. — *Non aliter :* comparaison d'une ironie amère ; le professeur est marchandé comme un vulgaire boutiquier.

221. *Institor* est le terme consacré pour tous les petits marchands, brocanteurs et came-

Dummodo non pereat, mediae quod noctis ab hora
Sedisti, qua nemo faber, qua nemo sederet
Qui docet obliquo lanam deducere ferro ;
Dummodo non pereat, totidem olfecisse lucernas,

lots de Rome. Cf. MART. XII, 57, 14 : *sulfuratae lippus institor mercis,* où le mot désigne un marchand d'allumettes ambulant, et VII, 61, 1 : *abstulerat totam temerarius institor urbem,* où il s'applique aux boutiquiers dont les étalages envahissent la rue. — *Tegetis :* ordinairement natte en jonc, ici couverture grossière. Cf. MART. XI, 56, 5 : *Et teges et cimex et nudi sponda grabati.* — *Cadurci.* Le *cadurcum* est une sorte de lin, venu du pays des Cadurces (aujourd'hui le Quercy, Cahors). PLINE, *H. N.* XIX, 1, a dit de ce textile : *Nullum est candidius* (linum) *lanaeve similius sicut in culcitis praecipuam gloriam obtinent Cadurci.* On l'employait surtout à faire des matelas : *culcita.* Tous les détails de ce vers, pris dans les marchandises au rabais, font ressortir davantage les indignes procédés dont le *grammaticus* a à souffrir.

222. *Pereat* a pour sujet *quod sedisti,* comme plus bas, par changement de construction, *olfecisse. Perire* s'emploie très souvent pour les pertes d'argent ; cf. plus haut, 174 : *summula ne pereat* et la note à 99. — *Mediae... noctis :* exagération comique ; mais la classe à Rome commençait de très bonne heure et, durant la mauvaise saison, avant le jour. V. OV. *Am.* I, 13, 17 : *Tu* (Aurora sc.) *pueros somno fraudas tradisque magistris,* et MART. XII, 57, 4, se plaignant de ne pouvoir dormir le matin : *negant vitam ludimagistri mane, nocte pistores.* Cf. id. IX, 68, 1 : *quid tibi nobiscum est, ludi scelerate magister, Invisum pueris virginibusque caput ? Nondum cristati rupere silentia galli, Murmure jam saevo verberibusque tonas.*

223. *Sedisti.* V. note à 152. Le maître était assis dans la *cathedra,* et les élèves sur des bancs (*subsellia*) devant lui. V. la reproduction d'une peinture d'Herculanum, représentant un intérieur d'école, *Diction. des Antiq.* de RICH, au mot *ludus.* Cette position sédentaire rappelait le supplice de Thésée aux enfers, VIRG. VI, 617 : *sedet aeternumque sedebit infelix...* Cf. ANN. FLOR. *Fr.* chez Jahn, *Florus,* p. XLIII : « c'est un dur métier que d'être assis à l'école et d'instruire des enfants. » — *Faber,* l'ouvrier en métal qui se mettait à l'ouvrage de grand matin. Cf. MART. IX, 68, 5 : *Tam grave percussis incudibus aera resultant, causidicum medio cum faber aptat equo,* avec allusion à l'heure matinale.

224. *Lanam.* Le maître cardeur de laine, *carminator* ou *pictinator.* CLAUD. *Eutr.* II, 381 et suiv. décrit la manipulation qui s'opérait à l'aide d'un peigne crochu (*pectinis unci ;* ici : *obliquo ferro*), passant sur un métier en fer qui avait, lui aussi, la forme d'un peigne : *per tenues ferri... rimas.* C'était ce qu'on appelait *carere, carminare,* et l'instrument portait peut-être le nom de *carmen.* Cf. MARQUARDT, *Privatleben,* 503, notes 4 et 5. Pour *deducere,* pris ici au sens propre de : *diviser, effiler,* cf. note à 54.

225. *Dummodo :* pourvu que

Quot stabant pueri, cum totus decolor esset
Flaccus et haereret nigro fuligo Maroni.
Rara tamen merces, quae cognitione tribuni

ce ne soit pas en pure perte que — *totidem... quot :* il y a autant de lumignons que d'élèves, chacun apportant sans doute le sien. A propos de ces habitudes matinales des jeunes Romains, Heinrich rappelle le : *Aurora Musis amica* que les Allemands pratiques ont modernisé : *Morgenstunde hat Gold im Munde.*

226. *Stabant :* non pas tout le temps de la classe mais pour certains exercices. Cf. note à 132. — *Totus... decolor.* Tous les feuillets du *libellus* sont tachés, ou l'encre en a pâli, au contact des doigts.

227. *Flaccus... Maroni.* Dès après leur mort et durant l'empire jusqu'au déclin du paganisme, Virgile et Horace sont demeurés dans les écoles les classiques de prédilection, le premier surtout qui fournissait, avec Homère, le livre de lecture recommandé au jeune âge. C'est qu'il unissait aux beautés du style, la moralité irréprochable et le sens profond des choses romaines : ses qualités sont celles d'un poète national par excellence. V. QUINT. I, 8, 5 : *Optime institutum est ut ab Homero atque Vergilio lectio inciperet.* Cf. S. AUG. *Civ. D.* I, 3 : *apud Vergilium, quem propterea parvuli legunt, ut videlicet poeta magnus omniumque praeclarissimus atque optimus, teneris ebibitus animis, non facile oblivione possit aboleri.* Pour Horace, Quint. (ib.) fait des restrictions fondées sur des considérations morales : *Horatium in quibusdam nolim interpretari.* Ce sont encore les mêmes poètes et dans la même mesure, moins Homère bien entendu, qui jouissent de la plus grande faveur dans les écoles du moyen âge. V. COMPARETTI, *Virgil im Mittelalter* (Trad. allem. de Dütschke, Leipzig, 1879), p. 22 et suiv. L'expression technique pour cette explication des poètes dans les classes est : *praelegere.* V. SUET. *Gram.* 16, qui dit que Caecilius Epirota commença le premier à : *Vergilium et alios poetas novos praelegere.* Ce grammairien était un affranchi d'Atticus et enseignait sous Auguste. Cf. MART. VIII, 3, 15, se moquant du poète qui s'épuise : *praelegat ut tumidus rauca te voce magister.* — *Fuligo* est le noir de fumée qui se détache des lampes. Pour *haerere* avec le datif (= *adhaerere*) cf. III, 233 : *cibus haerens ardenti stomacho,* et X, 144, *tituli haesuri saxis.* Cf. KÜHNER, II, 235, f : « Dans le style poétique, la notion du lieu devient celle de la personne et se construit avec le datif ». VIRG. *En.* IV, 73 : *Haeret lateri letalis arundo.* Avec les noms de personnes déjà chez Cicéron, *pro Rosc. Com.* 6, 17 : *potest hoc homini huic haerere peccatum.*

228. *Rara... quae.., Rara* est attribut : il est rare le salaire qui... c.-à-d. il arrive rarement que le salaire... *Tribuni.* On suppose, mais sans avoir réussi encore à démontrer le fait d'une façon péremptoire, que, depuis Auguste, les tribuns du peuple exerçaient des fonctions judiciaires. C'est à eux qu'aurait été déféré l'appel de certaines sentences rendues par les préteurs. Cf. MOMMSEN,

Non egeat. Sed vos saevas imponite leges,
Ut praeceptori verborum regula constet,
Ut legat historias, auctores noverit omnes
Tamquam ungues digitosque suos ; ut forte rogatus,

Roem. Staatsrecht, II, 1, p. 298, note 3 où ce passage est commenté. D'autres croient que le magistrat, dont il est parlé ici, est un : *tribunus aerarii;* il ne semble pas que ces derniers soient jamais intervenus dans les contestations entre particuliers. La première interprétation est d'autant plus probable que Tacite parle d'une limitation du droit que possédaient les tribuns du peuple d'empiéter sur les prérogatives judiciaires des préteurs et des consuls (*An.* XIII, 28). Donc il est rare que le rhéteur n'ait pas à revendiquer son maigre salaire devant deux juridictions, en instance devant le préteur, en appel devant le tribun du peuple.

229. *Saevas.* L'épithète personnifie la loi, comme souvent ailleurs chez Juv. Cf. VIII, 91 : *Respice, quid moneant leges ;* et VII, 109 : *Jubet... lex...* De même II, 43 : *quod si vexantur leges ac jura.* Ib. 37 : *ubi nunc lex Julia? Dormis.* P. a *salvas* évidemment corrompu. Le poète dans ce vers se retourne vers les parents; le *sed* marque l'opposition entre leurs exigences d'une part et leur avarice de l'autre.

230. *Verborum regula* est à proprement parler la science grammaticale. Cf. VI, 452 : *Palaemonis artem, servata semper lege et ratione loquendi : Le langage fondé sur la raison et sur le bel usage* (MOLIÈRE, *Fem. sav.* II, 6.)

231. *Historias :* v. note à 98. L'histoire enseignée par le *grammaticus* aux enfants n'avait rien de politique ; elle se proposait seulement d'éveiller leur curiosité et d'orner leur esprit de faits mémorables, qu'ils fussent de l'ordre fabuleux ou du domaine propre de l'histoire. C'est dans ce sens que parle CIC. *de or.* I, 42, 187 : *In grammaticis poetarum pertractatio, historiarum cognitio, verborum interpretatio.* Le mot est emprunté du grec et se rencontre souvent chez les scholiastes d'Homère : ἡ ἱστορία παρὰ Μαρσύᾳ, παρὰ Εὐφορίωνι, παρ' Εὐριπίδι ἐν Βάκχαις. Cf. QUINT. I, 8, 18 : *His accedet enarratio historiarum, diligens quidem illa, non tamen usque ad supervacuum laborem occupata. Nam receptas aut certe claris auctoribus memoratas exposuisse satis est.* Juv., dans ce qui suit, va lui-même nous donner des échantillons de cet enseignement soi-disant historique. Les mêmes procédés persistent au moyen âge; cf. PIERRE DE BLOIS, *Ep.* 101 (Biblioth. Max. Pat. XXIV, p. 1019) : *Praeter ceteros etiam libros qui celebres sunt in scholis, profuit mihi frequenter inspicere Trogum Pompeium, Josephum, Suetonium, Egesippum, Q. Curtium, C. Tacitum, T. Livium qui omnes, in historiis quae referunt, multa ad morum aedificationem et ad profectum scientiae liberalis intersunt. — Omnes* est à accorder à la, fois avec *historias* et *auctores.*

232. *Tamquam ungues,* expression proverbiale, comme : *savoir sur le bout des doigts.* Cf. QUINT. XI, 3, 114; *digerere in digitos.* Une expression analogue est

Dum petit aut thermas aut Phœbi balnea, dicat
Nutricem Anchisae, nomen patriamque novercae

(Cic. *ad Quint.* I, 1, 45) : *notum habere aliquid sicut unicuique sua domus.* » — Au lieu de : *ut forte,* le cor. de P. avait écrit : *sit forte.* Jahn le premier conjectura *ut* qui, après examen attentif du ms. par R. Beer (*Spicilegium,* p. 76), s'est trouvé être la leçon véritable.

233. *Thermas.* Les thermes sont des bains publics qui ont pour annexes des gymnases, où après le bain on se livrait aux exercices du corps suivant la méthode hellénique. Souvent chez les auteurs, les thermes portent le nom de *gymnasia ;* ainsi chez Tac. *An.* XIV, 47, parlant des thermes de Néron situés au Champ de Mars ; ainsi les thermes d'Agrippa chez Dion Cas. 53, 27, 1. — *Phœbi balnea.* On ne sait au juste quel est ce bain ; Phœbus peut être ou le nom du dieu, ou celui du propriétaire ou celui d'un affranchi de Néron (Tac. *An.* XVI, 5) qui aurait fait la construction. Le schol. dit qu'il s'agit de bains privés : *quae Daphnes appellabantur.* On y voyait sans doute quelque groupe sculpté représentant la poursuite de Daphné par Phœbus, sujet qui revient fréquemment dans les fresques de Pompéji. Il est du reste difficile de s'orienter dans les bains publics de Rome ; Agrippa seul en avait fait construire 170 et on en comptait à la fin du IIIe siècle 952. Hieronymus Mercurialis (*de arte gymn.* VI, 1, 7), commentant ce passage, fait voir comment chez les anciens les exercices du corps et ceux de l'esprit marchaient de concert.

234. *Nutricem :* Voilà les historiettes et autres curiosités qui défrayaient l'école des commençants, en attendant que le rhéteur, toujours avec le même dédain du sens pratique, les initiât aux controverses ou absurdes ou frivoles. Ces arguties caractérisent l'esprit du temps et Quint., le maître rhéteur, n'y trouve point à redire ; I, 2, 14 : *Grammaticus... de ratione dicendi edisserat, quaestiones explicet, historias exponat, poemata enarret.* Les grammairiens ont écrit des volumes sur ces futilités historiques et archéologiques ; c'était ce qu'on appelait : *quaestiones, quaestiunculae,* ζητήματα, προβλήματα, λύσεις, etc. V. Graefenhahn, *Geschichte der Erziehung,* IV, p. 268 et suiv. En voici quelques exemples : Tibère (chez Suet. *Tib.* 70) demande au grammairien Séleucus : *Quae mater Hecubae ? Quod Achilli nomen inter virgines fuisset ? Quid Sirenes cantare sint solitae ?* Sénèque cite en se moquant des questions comme celles-ci (*Ep.* 88, 5) : Homère est-il plus ancien qu'Hésiode ? Hécube était-elle plus petite qu'Hélène ? Pénélope resta-t-elle vraiment vertueuse ? Se doutait-elle de l'identité d'Ulysse avant de le reconnaître ? On peut voir chez Serv. *En.* VII, 1, une discussion du genre de celle que Juv. raille dans ce passage, sur Caieta, la nourrice prétendue d'Énée : *Hanc alii Aeneae, alii Creusae, alii Ascanii nutricem volunt.* Il ne suffit pas que le maître sache le nom de la nourrice d'Énée ; on lui demande celle de son père. Le schol. dit qu'elle s'appelait *Tisiphone :* il y a une furie qui va réclamer.

Anchemoli ; dicat quot Acestes vixerit annis,
Quot Siculi Phrygibus vini donaverit urnas.
Exigite ut mores teneros ceu pollice ducat,
Ut si quis cera vultum facit : exigite ut sit
Et pater ipsius coetus, ne turpia ludant,

235. *Anchemoli :* Allusion à un passage de l'Énéide, X, 389 : *Hinc Sthenelum petit et Rhoeti de gente vetusta Anchemolum, thalamos ausum incestare novercae.* Servius remarque que nulle part, chez les auteurs latins, il n'est question de cette histoire. Cependant Avienus, qui refit en vers iambiques Virgile et Tite-Live, la rapporte en lui donnant une origine grecque. Rhoetus était un roi des Marrhubiens, peuplade italique, qui épousa en secondes noces Casperia; Anchemolus, le fils de la première femme, séduisit sa belle-mère et fut obligé de s'enfuir auprès de Turnus. — *Acestes:* Un Troyen, fondateur de Segeste en Sicile où Énée le trouva lors de son voyage vers l'Italie. V. notre *Légende d'Énée,* p. 34 et suiv. VIRG. *En.* V, 73 l'appelle : *aevi maturus.* ce qui paraît insuffisant à la curiosité du père de famille. — *Annis ;* à l'ablat. Longtemps ces dénominations de temps s'exprimaient à l'accusat. dans la bonne latinité. V. cependant PLAUT. *Bacch.* 6 : *Viginti annis absens a patria fuit.* Chez Juv. et les auteurs de son époque l'ablat. est fréquent ; cf. XI, 53 : *caruisse uno circensibus anno,* et, ib. 72 : *Servatae parte anni uvae.*

236. *Siculi.* P. a *Siculis,* les autres ms. *Siculus ;* la correction, excellente, est de Valois d'après le *Cod. Paris.* 7900. C'est Aceste lui-même qui fit cadeau à la flotte d'Énée de ce vin. *En.* I, 195 : *Vina bonus quae deinde cadis onerarat Acestes Littore Trinacrio.*

237. *Exigite :* reprend le mouvement qui commence à 229 par *imponite.* Après les exigences dans l'ordre de l'enseignement théorique viennent celles qui ont trait à l'éducation, à la discipline... *Teneros* : la comparaison de l'âme de l'enfant avec la cire maniable est classique. Cf. HOR. *A. P.* 163 : *Cereus in vitium flecti ;* PERS. V, 39 : *Et premitur ratione animus vincique laborat Artificemque tuo ducit sub pollice vultum.* De même PLIN. *Ep.* VII, 9, 11 : *Ut laus est cerae, mollis cedensque sequatur Si doctos digitos jussaque fiat opus, Et nunc informet Martem castamve Minervam, Nunc Venerem effingat, nunc Veneris puerum... sic hominum ingenium flecti ducique per artes Non rigidas docta mobilitate decet.* Pour *pollice,* cf. STACE, *Achil.* I, 332 : *Qualiter artifici victurae pollice cerae Accipiunt formas ignemque manumque sequuntur.* OV. *Met.* X, 284 : *Subsidit digitis ceditque ut Hymettia sole Cera remollescit, tractataque pollice multas Flectitur in facies.*

239. *Et pater.* V. note à 207. Il ne sera pas le maître seulement mais aussi le père, Diverses allusions chez Juv. X, 224, et chez Pline, *Ep.* III, 3, 4 (Cf. *Quint.* 1, 3, 47), donnent à penser que les maîtres de la jeunesse à Rome et en Italie n'étaient pas toujours d'une moralité irréprochable. V. d'ailleurs ce que nous avons dit à 215 sur Palémon. Quintilien, en recommandant au maître de prendre pour ses élèves des sentiments de père, lui recom-

Ne faciant vicibus ; non est leve tot puerorum
Observare manus oculosque in fine trementes.
« *Haec, inquit, curas, et cum se verterit annus,*
Accipe, victori populus quod postulat, aurum. »

mande aussi de n'avoir aucun vice et de n'en supporter aucun (II, 2, 4). Cf. ib. 15 : *Ut absit ab ultimis vitiis ipse praeceptor ac schola ne praecipiendum quidem puto.* V. sur les divers points de vue de cette question de l'enseignement élémentaire à Rome, Friedlaender, ouv. cit. I, p. 315 et suiv. — *Ludere* avec ce sens est neutre et *turpia* a une valeur adverbiale.

240. *Faciant :* expression vague à dessein : *turpis res verbis honestis expressa. Vicibus* = *invicem,* ailleurs (VI, 311) : *in vices,* avec le même sens pour un fait analogue. Dans le ms. qui a servi à G. Valla pour son édition de Venise, il paraît que ce vers et le suivant manquaient. Heinrich et Ruperti supposent que des moines copistes les supprimèrent par pudeur. L'explication ne porte guère ; les susdits moines ne se montrent pas si scrupuleux d'ordinaire, puisqu'ils copient fidèlement les *Sat.* II, VI et IX que la pudeur britannique a bannies, même des éditions savantes de notre temps. — *Leve* est plat : ce n'est pas une petite affaire ;... par analogie avec : *arduum, difficile,* etc.

241. *In fine,* c.-à-d. *libidinis.* Cf. Mart. IX, 69, 1. — *Trementes :* clignotants. Cf. le : *patranti fractus ocello,* l'œil mourant et pamé, de Perse, I, 17. Ce vers de Juv. est cité déjà par Servius, *Ecl.* III, 8.

242. *Inquit :* pris au sens absolu, par une sorte de prosopopée brusque dont le sujet est indéterminé ; de même, III, 153 : *exeat, inquit.* Cf. Hor, *Sat.* I, 4, 78 : *laedere gaudes, inquit...* et souvent chez Sénèque ; de même en grec : φησί. — *Curas* est la leçon de P.; d'autres ms. *cura, sed* ou *cures et* qui semblent davantage dans le mouvement de la pensée. — *Verterit :* sera à son déclin ; à la fin de l'année scolaire qui se terminait en juin chez les Romains et reprenait vers la mi-octobre, en vertu du principe formulé par Mart. X, 62, 12 : *Aestate pueri, si valent, satis discunt.* Le nom du dieu *Vertumnus* est manifestement en rapport avec l'*annus vertens.* Prop. IV, 2, 11 : *Seu quia vertentis fructum praecepimus anni, Vertumni rursus creditur esse sacrum.*

243. *Victori :* au cocher victorieux dans le cirque. Cf. la note à 113 où le poète compare déjà le salaire de l'avocat à celui d'un cocher des Rouges. A s'en rapporter à ce vers, le professeur (sujet de *curas* et de *accipe*) recevrait comme salaire annuel, ce que gagne un cocher pour une course dans le cirque. Le schol. nous dit que le prix maximum dans ce dernier cas était de cinq *aurei* (cf. note à 122), environ 125 francs de notre monnaie : *non licebat amplius dare.* Ce renseignement semble emprunté à Julius Capitolinus (Script. hist. Aug. *Anton. P.* p. 27 B), où il est dit d'Antonin le Pieux : *Temperavit etiam scenicas donationes, jubens ut quinos aureos scenici acciperent, ita tamen ut nullus editor decem aureos egrederetur.* Or l'historien ne parle que des acteurs, et il

n'est guère possible d'interpréter *victori* par ce sens. Le mot *aurum* se prête d'ailleurs à tout ; et si vraiment les professeurs avaient touché pour un an ce qu'un cocher vainqueur pouvait gagner en un jour, ils n'auraient pas été à plaindre. Nous possédons des inscriptions relatives à quelques-uns d'entre eux, inscriptions qui chiffrent leurs bénéfices à des sommes considérables. Un certain Dioclès qui avait couru 4,257 fois et remporté 1,462 victoires, met le total de ses prix à environ neuf millions de notre argent. V. J. Lipse, *Saturnalia,* II, 23 (édit. Lyon, II, p. 732), et surtout Friedlaender, ouv. cit. II, p. 327 et suiv. La satire finit donc sur un renseignement très vague, dans lequel il est difficile de ne pas voir une redite affaiblie de 113 à 116. — *Postulat :* c'est le peuple lui-même qui demande, pour le vainqueur, peut-être une gratification supplémentaire, aux ordonnateurs des jeux. On peut juger des mouvements tumultueux de faveur ou d'improbation que les courses excitaient dans la foule par ces vers de la *Sat.* XI, 198 : *Totam hodie Romam circus capit, et fragor aurem Percutit, eventum viridis quo colligo panni. Nam si deficeret, maestam attonitamque videres Hanc urbem veluti Cannarum in pulvere victis Consulibus.*

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

La satire tourne court sur cette comparaison; conçue suivant les règles de la rhétorique déclamatoire, munie d'un préambule et rigoureusement divisée suivant les divers points de vue du sujet, on s'attend à la voir finir sur quelque considération dominante, comme la *Sat.* VIII par exemple et la *Sat.* X où le poète condense dans les derniers vers ce qu'on peut appeler l'idée génératrice de la thèse. Prise dans son ensemble, elle ne laisse pas précisément après elle l'impression d'un chef-d'œuvre : la conception première en paraît louche; on ne sait au juste si elle entend plaider une cause pour tout de bon, ou si, sous prétexte de plaidoirie, elle se propose seulement de mettre en relief des ridicules, d'opposer à l'envahissement des médiocres de la littérature, l'insolence des riches égoïstes qui se détournent d'eux pour des plaisirs plus substantiels. En outre, les doléances qui en forment le fond, sont assez uniformes; le même procédé de discussion y sert tour à tour pour les représentants des divers genres, pour les poètes, les historiens, les avocats, les rhéteurs et les professeurs du premier âge. Nous avons déjà remarqué que les exemples choisis par le satirique dans l'histoire, en vue de confirmer sa thèse, se retournent très souvent contre elle, et aussi que le soin scrupuleux avec lequel il se maintient dans l'unité factice de sa conception, lui ferme les yeux sur des perspectives vraiment satiriques, sur la censure des poètes indignes de ce nom, sur celle, plus importante encore, des avocats qui, mettant l'éloquence au service de la délation, en ont tiré de scandaleux revenus. Cette satire nous paraît donc, au point de vue de l'art comme à celui de la morale, inférieure à toutes celles des trois premiers livres : elle n'a ni l'éloquence pittoresque de la IIIe, sur les ennuis de Rome et ses scandales, ni la variété chatoyante et expressive de la VIe, sur les femmes, ni l'élévation philosophique de la VIIIe, sur la noblesse. Elle n'en est pas moins précieuse pour nous : car elle éclaire à sa façon le monde littéraire de ces temps; elle évoque de grands noms et nous offre d'agréables peintures; enfin, elle soulève des problèmes intéressants, et pour la biographie même de Juvénal et pour l'histoire générale des lettres romaines.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

COMMENTAIRE

(Locutions commentées et Noms historiques. — Les chiffres renvoient aux pages.)

INDEX

DES AUTEURS QUI ONT CITÉ ET IMITÉ JUVÉNAL

(Vᵉ AU XVIIIᵉ SIÈCLE)

IX

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA LITTÉRATURE ROMAINE. — Par H. BENDER, traduite de l'allemand par J. VESSEREAU, Professeur au Collège de Mirecourt, avec une Introduction et des Notes par FRÉD. PLESSIS, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Vol. in-12, cart. toile. — Prix. **2 fr. 50**

X

ÉTUDE SUR L'ARMÉE GRECQUE. — Pour servir à l'explication des ouvrages historiques de Xénophon, d'après F. VOLLBRECHT et H. KÖCHLY, par CHARLES PASCAL, Professeur agrégé de grammaire au Lycée de Reims. Avec 20 figures dans le texte et 3 pl. doubles. Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . **2 fr. 50**

XI

SYNTAXE LATINE. — D'après les principes de la **Grammaire historique,** par O. RIEMANN, Maître de Conférences à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. **Nouvelle édition,** *entièrement remaniée.* Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . . . **5 fr.**

XII

MÉTROLOGIE GRECQUE & ROMAINE. — Par J. WEX, traduite de l'allemand sur la 2e édition et adaptée aux besoins des élèves français par P. MONET, Professeur au Lycée de Digne, avec Préface par H. GOELZER, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris. Volume in-12, cartonné toile. — Prix. **2 fr. 50**

XIII

PETIT MANUEL D'ARCHÉOLOGIE GRECQUE. — D'après J.-P. MAHAFFY, M. A., par F. GACHE et H. DUMENY. Vol. in-12, cart. toile.—Prix. **2 fr. 50**

XIV

L'ART NAUTIQUE DANS L'ANTIQUITÉ & SPÉCIALEMENT EN GRÈCE. — D'après A. BREUSING, accompagné d'éclaircissements et de comparaisons avec les usages et les procédés de la marine actuelle, par J. VARS, Professeur au Lycée Henri IV. Introduction par l'amiral A. VALLON, avec planche, 56 figures et carte intercalées dans le texte. Vol. in-12, cartonné toile. — Prix. **3 fr. 50**

XV

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ACCENTUATION LATINE. — Suivi d'un *Questionnaire* à l'usage des classes, par l'abbé VIOT, Chanoine de Tours, ancien professeur de l'Université, Directeur-fondateur de l'Institution Saint-Louis de Gonzague. **4e édition,** publiée par les soins de PAUL VIOLLET, Membre de l'Institut. Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . . . **1 fr.**

XVI

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE, rédigée sur un plan nouveau. — Par L. HAENNY, Professeur au Gymnase de Winterthur. Volume in-12, cartonné toile. — Prix . . . . **3 fr.**

XVII

CHRONOLOGIE ROMAINE. — Publiée sous la direction de R. CAGNAT, Professeur au Collège de France, par M. GOYAU, Elève de l'Ecole Normale Supérieure. Volume in-12, cartonné toile. — *Sous presse.*

XVIII

ÉLÉMENTS DE PALÉOGRAPHIE GRECQUE. — D'après V. GARDTHAUSEN, par par CH. CUCUEL, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Volume in-12, cartonné toile. — *Sous presse.*

XIX

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ACCENTUATION GRECQUE. — Par A. M. DESROUSSEAUX, Professeur à la Faculté des Lettres de Lille. Volume in-12, cartonné toile. — *En préparation.*

2e SÉRIE

I

A SHORT HISTORY OF THE ENGLISH LANGUAGE AND LITERATURE, for the use of french students, by J. PARMENTIER, Professor at the « Faculté des Lettres » of Poitiers. Volume in-12, cartonné toile. — Prix . . . **3** fr. 50

II

CHRESTOMATHIE DE L'ANCIEN FRANÇAIS (IXe-XVe siècles). Texte, traduction et glossaire. — Par Er. DEVILLARD, professeur agrégé au Lycée d'Angoulême. Volume in-12, cartonné toile. — Prix. . . . . . **3** fr. 50

III

PRÉCIS DE PHONÉTIQUE FRANÇAISE, ou Exposé des lois qui régissent la transformation des **mots latins en français,** par E. BOURCIEZ, Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Vol. in-12, cart. toile. — Prix. **2** fr. 50

IV

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. — Par J. FERRÉOL, Professeur au Lycée de Toulon. Volume in-12, cartonné toile. — *En préparation.*

COLLECTION FORMAT PETIT IN-8° BROCHÉ

(Couverture Grise)

ÉRASME EN ITALIE. — Étude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de **12 lettres inédites d'Érasme,** par PIERRE DE NOLHAC, Maître de Conférences à l'École Pratique des Hautes Études. — Prix . . . . . **3** fr. 50

RES GESTÆ DIVI AUGUSTI. — D'après la dernière recension et avec l'analyse du commentaire de M. TH. MOMMSEN, par C. PELTIER, Boursier d'agrégation de la Faculté des Lettres de Lille, sous la direction de R. CAGNAT, Professeur au Collège de France. — Prix. **2** fr.

CICÉRON & SES ENNEMIS LITTÉRAIRES, ou le **Brutus, l'Orator,** et le **De optimo genere Oratorum.** — Traduit d'une Préface de OTTO JAHN, et suivi du texte annoté du **De optimo genere Oratorum,** par FERD. GACHE, professeur au Lycée de Châteauroux, et J. S. PIQUET, Professeur à l'Ecole Moyenne de Zwolle. — Prix. . . . . **2** fr.

L'IDÉAL DE JUSTICE & DE BONHEUR et la Vie primitive des peuples du Nord dans la littérature grecque et latine. — Par A. RIESE. Ouvrage traduit de l'allemand par FERD. GACHE, Professeur au Lycée de Châteauroux, et J. S. PIQUET, Professeur à l'Ecole Moyenne de Zwolle. — Prix. **2** fr. **50**

LA FARCE DE PATELIN et ses Imitations. — Par C. SCHAUMBURG, avec un *supplément critique* de A. BANZER, traduit, annoté et augmenté d'un *Appendice* par L. E. CHEVALDIN, Professeur à la Faculté des Lettres et au Lycée de Poitiers. — Prix . . . . **2** fr. **50**

HISTOIRE DE FRANCE, principalement pendant le XVIe et le XVIIe siècle. — Par LÉOPOLD DE RANKE, traduction de JEAN-JACQUES PORCHAT, continuée par le Colonel C. MIOT. 6 volumes in-8°. — Prix. . . . . **30** fr.

REVUE DE PHILOLOGIE, DE LITTÉRATURE & D'HISTOIRE ANCIENNES. — Nouvelle Série, dirigée par E. TOURNIER, L. HAVET et C. GRAUX (I à III, 1877-79) et continuée sous la direction de C. THUROT, O. RIEMANN et E. CHATELAIN (IV-V : 1880-1881), puis O. RIEMANN et E. CHATELAIN (VI à XIV : 1882-1890). 14 volumes grand in-8° raisin (à **24** fr). . . . . **336** fr.

Prix d'abonnement aux quatre livraisons trimestrielles, par an :
Paris, **24** fr. — Départements, **25** fr. — Union Postale, **27** fr.

REVUE DES REVUES et Publications d'Académies relatives à l'antiquité classique. — *Rédacteurs en chef :* CH. GRAUX (I à III : 1876-78), EM. CHATELAIN (IV à XII : 1879-87) et LOUIS DUVAU (XIII : 1888). — 13 volumes grand in-8° raisin. — Prix. . . . . **130** fr.

IMPRIMERIE POLYGLOTTE ALPH. LE ROY, RENNES.